



**HAL**  
open science

## Les archives universitaires. De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche

Jean-Noël Luc, Stéphanie Méchine, Emmanuelle Picard

### ► To cite this version:

Jean-Noël Luc, Stéphanie Méchine, Emmanuelle Picard (Dir.). Les archives universitaires. De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche. Centre d'histoire du XIXe siècle (Université Paris Sorbonne), 2014. halshs-01093146

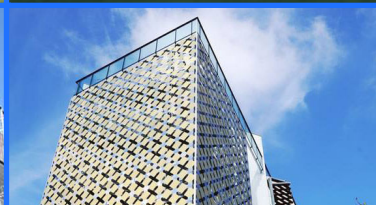
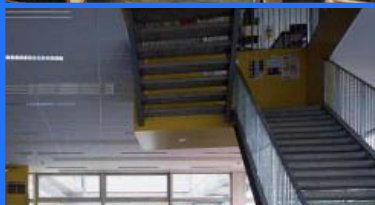
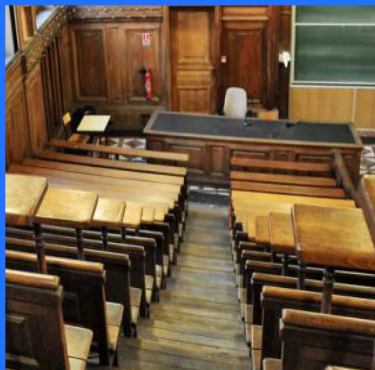
**HAL Id: halshs-01093146**

**<https://shs.hal.science/halshs-01093146>**

Submitted on 11 Dec 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

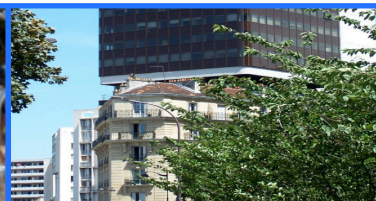
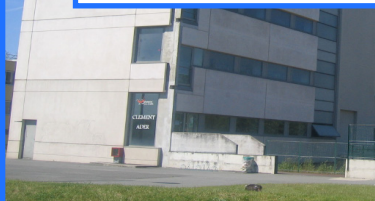


# Les archives universitaires

## De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche

sous la direction de  
Jean-Noël Luc, Stéphanie Méchine, Emmanuelle Picard

Actes de la journée d'étude organisée à la Sorbonne, le 8 juin 2011,  
par la Chancellerie des universités de Paris et l'Université Paris-Sorbonne





# **Les archives universitaires**

**De nouvelles sources pour l'histoire  
de l'enseignement supérieur et de la recherche**



# **Les archives universitaires**

## **De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche**

sous la direction de  
Jean-Noël Luc, Stéphanie Méchine, Emmanuelle Picard

Actes de la journée d'étude organisée à la Sorbonne, le 8 juin 2011,  
par la Chancellerie des universités de Paris et l'Université Paris-Sorbonne

Éditions du Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle  
Université Paris I – Université Paris IV  
Janvier 2014

*Composition et graphisme  
Sophie Lhermitte avec la collaboration de Thomas Fazan*



# Table des matières

## Introduction

### L'histoire des universités françaises : le dynamisme d'un chantier renouvelé

par Jean-Noël Luc .....11

## Retour sur un demi-siècle d'histoire.....19

### Des années 1960 aux années 2000 : révolutions à l'université

par Emmanuelle Picard .....21

### La rupture de la loi Faure de 1968

par Arnaud Desvignes .....31

## Des fonds multiples, dispersés et à sauvegarder .....41

### Les sources de l'histoire des universités : du désordre à l'ordre

par Thérèse Charmasson et Stéphanie Méchine .....43

### « Les catacombes manuscrites » des universités septentrionales : archives en souffrance mais archives d'importance

par Jean-François Condette .....59

### La mémoire de l'université de Picardie Jules-Verne : des archives du recteur fondateur aux archives administratives

par Bruno Poucet .....73

### Les archives de l'université de Paris-Est-Créteil (UPEC) : le pari d'une université du grand sud-est parisien

par Nicolas Bertrand et Florence Bourillon .....83



## **Une voie d'accès irremplaçable à l'histoire des personnels et des étudiants .....95**

**Archives de présidence, papiers de présidents : l'exemple de l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense**  
par Frédéric Douat et Anne Rohfritsch ..... 97

**Les archives de l'administration et du personnel administratif des universités**  
par Loïc Vadelorge .....111

**Les archives du département d'éducation permanente de l'université Paris-Diderot : pour une politique d'accès et de diffusion du savoir auprès des populations étudiantes non conventionnelles**  
par Charlotte Maday .....125

## **Quelques chantiers récents.....131**

**La reconfiguration institutionnelle après 1968 de l'ancien Institut d'anglais de la Sorbonne**  
par Christophe Gaubert et Marie-Pierre Pouly .....133

**Usage des archives universitaires pour une sociohistoire des pratiques d'enseignement en premier cycle de gestion et économie appliquée à Dauphine (1968-1978)**  
par Laurène Le Cozanet .....143

**L'histoire de l'enseignement supérieur technique : quelles archives ?**  
par Yves-Claude Lequin et Pierre Lamard .....155

## **En guise de conclusion : instruments de travail et pistes de recherche .....167**

**Comment suivre l'actualité de l'histoire de l'enseignement supérieur et des universités ?**  
par Jean-Noël Luc .....169

<b>Panorama bibliographique de l'histoire de l'enseignement supérieur et des universités</b>	
par Jean-Noël Luc .....	171
<b>Séminaires, journées d'étude et colloques organisés depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle sur l'histoire et l'actualité de l'enseignement supérieur et des universités</b>	
par Jean-Noël Luc .....	191
<b>Pistes de recherche sur l'histoire des universités françaises</b>	
par Jean-Noël Luc .....	201
I - Quelques tendances de la recherche .....	202
II - De nouveaux itinéraires chronologiques .....	203
III - Les universités dans leur territoire .....	204
IV - L'établissement universitaire, objet de micro-histoire .....	205
V - Des acteurs multiples : enseignants-chercheurs, administrateurs, bibliothécaires, personnels de recherche, administratifs et techniques .....	208
VI - L'histoire des étudiants et des étudiantes : un chantier à développer .....	210



# Introduction

## L'histoire des universités françaises : le dynamisme d'un chantier renouvelé

par Jean-Noël Luc

Professeur en histoire contemporaine

Université Paris-Sorbonne - Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle (Paris I - Paris IV)

### L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, UN PARENT PAUVRE DE L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION FRANÇAISE JUSQU'À LA FIN DU XX<sup>E</sup> SIÈCLE

**M**algré les belles réalisations de quelques rares pionniers<sup>1</sup>, le destin de l'enseignement supérieur a été négligé par les historiens. On peut d'autant plus le regretter que l'histoire de l'éducation en général<sup>2</sup>, et celle des enseignements primaire et secondaire<sup>3</sup> en particulier, connaissent, depuis une trentaine d'années, un véritable essor grâce aux travaux des historiens de « formation historique » (auteurs, par exemple, de près de la moitié des thèses soutenues pendant les années 1990-1995), des chercheurs en sciences de l'éducation et d'autres spécialistes, intéressés par la genèse et l'évolution de leur discipline. Le retard de la recherche est ici paradoxal si l'on songe à l'influence du modèle universitaire napoléonien en Europe et à la fréquence des travaux sur les universités dans plusieurs pays européens. Il témoigne de « l'inexistence d'un champ scientifique

- 1 Voir les références bibliographiques présentées dans la conclusion de cet ouvrage.
- 2 Pierre Caspard, « Histoire et historiens de l'éducation en France », *Les dossiers de l'Éducation*, n°14-15, 1988 ; Philippe Savoie, « Historiographie de l'école », dans Agnès Van Zanten, *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF, 2008, p. 359-362 ; Jean-Noël Luc, « Éducation, école », dans Christian Delporte, Jean-Yves Mollier, Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, PUF, 2010, p. 266-271, Rebecca Rogers, « L'éducation des filles : un siècle et demi d'historiographie », *Histoire de l'éducation*, n° 115-116, 2007, p. 37-80.
- 3 Jean-Noël Luc, « À la recherche du "tout puissant empire du milieu". L'histoire des lycées, du Second Empire au début du XXI<sup>e</sup> siècle », dans Pierre Caspard, Jean-Noël Luc, Philippe Savoie (dir.), *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire*, Paris, INRP, 2005, p. 11-56.

vraiment cumulatif jusqu'à la fin des années 1980 »<sup>4</sup> et, peut-être, du détachement de la société française à l'égard de ses universités, que le président René Rémond déplorait en 1979. Le nombre relativement faible des services d'archives au sein des établissements – huit universités franciliennes sur dix-sept disposent d'un poste d'archiviste – a favorisé cette carence en interdisant ou en ralentissant la sauvegarde, le classement et l'exploitation de vastes séries documentaires. L'organisation verticale traditionnelle de l'enseignement supérieur français autour des structures facultaires, puis des ensembles disciplinaires, y a aussi contribué en freinant la formation d'une véritable culture d'établissement. Les déséquilibres du système ont fait le reste en orientant la curiosité et l'énergie des premiers chercheurs vers certaines institutions parisiennes (où 43 % des historiens sont en poste en 2005), des organismes de recherche (CNRS, INRIA, INED, INSEE, *etc.*) et quelques grandes écoles, dotées d'une forte identité et des moyens nécessaires à la préservation et à l'exploitation de leur patrimoine. À l'image du colloque pionnier de 1984 sur « Le personnel de l'enseignement supérieur aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles » (IHMC –EHESS)<sup>5</sup>, les travaux des historiens sont longtemps restés isolés, du moins jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

### **UN NOUVEL INTÉRÊT POUR LES UNIVERSITÉS ET POUR LEUR HISTOIRE À PARTIR DE LA FIN DES ANNÉES 1980**

La seconde moitié des années 1980 et la décennie suivante constituent un autre tournant dans le destin des universités, qui passent sous le régime de la loi Savary, votée en 1984 pour renouer avec certains des principes de la loi Edgar Faure de 1968. Le développement, à partir de 1989, de la contractualisation accroît la responsabilité des établissements autour d'un projet stratégique pluriannuel négocié avec l'État. La situation économique et sociale, comme les choix politiques, les poussent dans la voie de la massification. Plusieurs grands programmes (Plan Université 2000 de 1990, Plan social étudiant de 1991, Plan Université du 3<sup>e</sup> millénaire [U3M] en 2000, Plan campus de 2008) permettent de moderniser une partie des locaux et des équipements, de créer de nouveaux établissements et de constituer des pôles de taille mondiale.

4 Olivier Rey, « L'enseignement supérieur sous le regard des chercheurs », site de l'INRP – veille scientifique. <http://www.inrp.fr/vst/>.

5 Christophe Charle, Régine Ferré (dir.), *Le personnel de l'enseignement supérieur aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS, 1985.

Ce nouveau contexte favorise un essor jusque-là durable de la recherche sur le présent et le passé proche des institutions d'enseignement supérieur. Des organismes publics lancent des appels d'offre et des enquêtes, à l'image du Plan urbain, initiateur du chantier « Universités et villes », de l'Observatoire national de la vie étudiante, créé en 1989, ou du Plan urbanisme construction architecture (PUCA). En 2001, le ministère de la Recherche inspire la création du Réseau d'études sur l'enseignement supérieur (RESUP), qui organise chaque année un colloque ou une journée d'étude<sup>6</sup>. Les travaux sur ce niveau d'enseignement en général, ou sur les universités en particulier, se structurent autour de quelques laboratoires ou de certains programmes<sup>7</sup>, comme le Centre de sociologie des organisations (CSO-CNRS-Science-Po), le laboratoire d'analyse des problèmes sociaux et de l'action (LAPSAC, Bordeaux II), le Centre d'étude et de recherche Travail organisation pouvoir (CERTOP, Toulouse II), l'histoire du pôle scientifique nancéien (Laboratoire d'histoire des sciences et de philosophie, université Nancy II), l'enseignement scientifique supérieur et les carrières universitaires en droit, sciences de gestion, histoire et physique (programme ANR TRAJUNI).

Les apports respectifs de la sociologie, de la science politique, de la géographie ou du droit, pour ne citer que ces disciplines, à l'étude des destinées de l'enseignement supérieur ou des universités au cours des dernières décennies sont irremplaçables<sup>8</sup>. On peut cependant, et sans céder au corporatisme, regretter la participation trop réduite de l'histoire aux travaux lancés à partir des années 1990. Il est vrai qu'en dehors de leurs initiatives personnelles en matière de publications, de direction de thèse ou d'organisation de colloques, les historiens ne disposent, ici, que de deux structures d'appui spécifiques, heureusement dynamiques. Le Service d'histoire de l'éducation (INRP), puis l'équipe Histoire de l'éducation de l'ENS de Lyon-LARHRA<sup>9</sup>, multiplient, depuis 2004, les réalisations (recherches, bases de données, séminaires, colloques, numéros thématiques de revue), parmi lesquelles le chantier diversifié d'Emmanuelle Picard sur les sources, les personnels et les territoires de l'enseignement supérieur

6 <http://www.resup.u-bordeaux2.fr/manifestations/accueilmanif.htm>

7 Voir les exemples et les publications cités dans la conclusion de cet ouvrage.

8 Voir, à titre d'exemple, l'avant-dernière rubrique de la bibliographie présentée dans la conclusion.

9 [http://larhra.ish-lyon.cnrs.fr/Equipes/Histoire\\_education\\_fr.php](http://larhra.ish-lyon.cnrs.fr/Equipes/Histoire_education_fr.php)

constitue un noyau dur<sup>10</sup>. Créé, en 1995, avec les seules forces de quelques jeunes chercheurs sans poste, mais persévérants, le Groupe d'étude et de recherche sur les mouvements étudiants<sup>11</sup> (GERME) organise et soutient des travaux, des colloques et des opérations de sauvegarde de documents relatifs aux associations étudiantes et à leurs actions. Depuis l'organisation, en 2004, du Conservatoire des mémoires étudiantes, prélude à la création souhaitable d'une Cité des mémoires étudiantes<sup>12</sup>, cette action se prolonge par la mise en ligne d'un centre de ressources virtuelles<sup>13</sup>.

La promotion des universités comme objet d'étude doit rencontrer un écho chez de nombreux historiens ; ceux du fait éducatif et de la jeunesse, bien sûr, mais aussi ceux de la société, de l'économie, de la ville, de l'architecture, de l'intégration européenne ou des relations internationales, ainsi que chez tout spécialiste intéressé par l'histoire de l'enseignement de sa discipline. Cet engagement est d'autant plus nécessaire, y compris au sein des chantiers pluridisciplinaires, que la relative concentration des travaux réalisés ou en cours sur la mise en œuvre des plans Universités 2000 et U3M ou sur les retombées des politiques européennes d'enseignement supérieur laisse en friche la plus grande partie de la période qui s'étend à partir de 1945. « Assumer le second XX<sup>e</sup> siècle » : la formule de Jean-François Condette résume bien le défi que les historiens doivent relever<sup>14</sup>.

## LES NOUVELLES INITIATIVES DU DÉBUT DES ANNÉES 2010

Plusieurs événements attirent à nouveau l'attention sur la situation présente et passée des universités : la constitution des PRES, l'attribution des IDEX et des LABEX, les célébrations respectives des quarante ans des treize universités parisiennes, des vingt ans des quatre universités des villes nouvelles et de l'achèvement, en 2013, des travaux de rénovation d'une partie de la Sorbonne. Sans se prononcer sur le rythme et le contenu de la « refondation » actuelle de l'université, on peut estimer que les nou-

10 Voir, par exemple, le Rapport d'activité 2010 du Service d'histoire de l'éducation, rédigé par son directeur, Pierre Caspard, et qui montre bien le dynamisme de cette unité de recherche. <http://www.inrp.fr/she/ra.htm>

11 <http://www.germe.info/>

12 <http://www.citedesmemoiresetudiantes.org/>

13 <http://www.germe.info/kiosque/html>

14 Jean-François Condette, « Sortir les fantômes des placards », dans Armelle Le Goff (dir.), *Les hommes et les femmes de l'Université. Deux siècles d'histoire*, DAF-INRP, 2009, p. 163

velles réformes lancées, depuis l'automne 2012, ainsi que l'aspiration des régions à un véritable partenariat<sup>15</sup>, prolongent une dynamique collective et médiatique favorable<sup>16</sup>.

L'augmentation soutenue, à partir de 2010, du nombre de colloques, d'expositions et de publications consacrés à l'histoire des universités françaises, et recensés dans la conclusion de cet ouvrage, reflète la nouvelle demande sociale à propos des destinées de ces institutions, et d'abord, en région parisienne, des plus récentes d'entre elles<sup>17</sup>. La parution rapprochée de deux numéros thématiques de revue n'est pas, non plus, un hasard. Après *Histoire de l'éducation*, qui publie, en avril-juin 2009, un numéro sur *L'enseignement supérieur. Bilan et perspectives historiographiques*, dont le champ s'étend jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>, *Le Mouvement social* consacre son numéro d'octobre-décembre 2010 aux *Mutations de la science et des universités en France depuis 1945*<sup>19</sup>. La sauvegarde des sources – l'une des principales conditions, sinon la première, des progrès de la recherche sur l'histoire des universités depuis les années 1960 – n'est pas oubliée. Les services d'archives des établissements y travaillent – là où ils existent – avec des moyens souvent inversement proportionnels à l'am-

- 15 « Les régions veulent être des partenaires de l'enseignement supérieur, pas des sous-traitants », interview de Laurent Beauvais, président de l'Association des régions de France, *EducPros.fr*, 6 février 2013. <http://www.letudiant.fr/educpros/entretiens/laurent-beauvais-regions-de-france-sur-l-enseignement-superieur-et-la-recherche-nous-voulons-etre-des-partenaires-plus-des-sous-traitants.html>
- 16 Vincent Berger (dir.), *Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Jean-Yves Le Déaut, *Refonder l'Université, dynamiser la recherche*, en ligne : <http://www.assises-esr.fr/mise-en-oeuvre/le-rapport-le-deaut-117-propositions-en-vue-de-la-future-loi-sur-l-esr>
- 17 Ce n'est pas un hasard si des études monographiques récentes de qualité ont été consacrées à trois « jeunes » universités franciliennes : Florence Bourillon, Laurent Coudroy de Lille, Nicolas Bertrand, Claire Blandin et Anece Oubaidourahaman, *Aux origines de l'UPEC*, Créteil, UPEC, 2011 ; Jacques Girault, Jean-Claude Lescure et Loïc Vadelorge (dir.), *Paris XIII. Histoire d'une université en banlieue, 1970-2010*, Paris, Berg International, 2012 ; Charles Soulié (dir.), *Un mythe à déconstruire ? Origines et destin du Centre universitaire expérimental de Vincennes*, Saint-Denis, PUV, 2012.
- 18 <http://histoire-education.revues.org/1935>. Ce numéro propose des bilans historiographiques sur l'enseignement supérieur en général, les femmes et l'université, l'enseignement supérieur colonial, les sciences et les techniques dans le supérieur et les pôles scientifiques (voir la liste des articles dans la conclusion de cet ouvrage).
- 19 [http://www.lemouvementsocial.net/numero\\_revue/2010-4-mutations-de-la-science-et-des-universites-en-france-depuis-1945/](http://www.lemouvementsocial.net/numero_revue/2010-4-mutations-de-la-science-et-des-universites-en-france-depuis-1945/). Voir la liste des articles dans la conclusion de cet ouvrage.



pleur de leur tâche. Au sein de l'Association des archivistes français (AAF), le réseau spécialisé Aurore nourrit la réflexion sur la collecte et le traitement des documents produits par les rectorats, les universités et les autres organismes de recherche. L'élan du début des années 2010 a favorisé la prise de conscience des enjeux et des urgences grâce à une collaboration, inhabituelle dans son étendue, entre le service d'archives de la chancellerie de l'académie de Paris, certaines universités (Paris 1, Paris IV, Paris VIII, Paris XII, Paris XIII, UPEMLV) et le GERME. Ce partenariat entre des professionnels de la conservation du patrimoine, des historiens et des chercheurs d'autres disciplines a déjà permis d'organiser trois manifestations en deux ans autour des sources écrites, orales et architecturales de l'histoire des universités, et en particulier de leur histoire récente.

Première de ces manifestations, la journée d'étude du 8 juin 2011, *Archives universitaires. De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement et de la recherche*, dont cet ouvrage publie les actes, a rassemblé plus de cent-quarante personnes à la Sorbonne. Elle est l'œuvre commune de la Chancellerie des universités de Paris (Stéphanie Méchine, responsable du service d'archives) et de l'université Paris-Sorbonne (Pr. Jean-Noël Luc). Bien que le panorama dressé ici par Thérèse Charmasson et Stéphanie Méchine souligne, à juste titre, la diversité et la dispersion des fonds d'archives utiles pour faire l'histoire des universités, on veut attirer l'attention sur les archives propres des établissements et, plus particulièrement, sur celles de leurs composantes (facultés, UER, UFR, départements, écoles doctorales, unités de recherche, bibliothèques). Ces fonds recèlent des trésors uniques, dont les versements des rectorats ou du ministère ne peuvent pas compenser la disparition, des trésors uniques, mais menacés, quand ils existent encore. Combien d'UER, combien de départements, ont gardé leurs archives anciennes ? Combien d'entre eux conservent systématiquement les brochures de présentation des programmes et des cours, les lettres reçues et envoyées, les notes imprimées ou électroniques adressées aux enseignants et aux étudiants, tous les sujets d'examen et une sélection, au moins, des mémoires de deuxième cycle ? Combien de services de scolarité constituent, pour les sauvegarder, des échantillons de copies corrigées ? Combien de services culturels ou de communication, combien d'associations étudiantes, gardent, depuis longtemps, les traces écrites et audiovisuelles de leurs activités. Combien de responsables, à tous

les niveaux, de la présidence aux directions des UFR et des écoles doctorales, combien d'enseignants-chercheurs, songent, en fin de mandat, en fin de carrière ou avant un changement de poste, à classer, en vue d'un dépôt, des fichiers électroniques et des mails, dont la consultation ultérieure apportera des éclairages irremplaçables sur les coups de cliron des messages officiels, les raccourcis des comptes-rendus des réunions des conseils ou les formules sibyllines des procès-verbaux des commissions de spécialistes ? Les réponses connues à ces questions sont autant d'appels à une large sauvegarde des archives papier des établissements et de leurs composantes, partout où elle n'est pas encore assurée, et à une réflexion sur l'indispensable conservation d'une partie des archives électroniques. Sans ces documents, les historiens de demain seront démunis pour atteindre l'une de leurs principales cibles : les pratiques, scientifiques, pédagogiques, administratives, scolaires, sociales et individuelles, des adultes et des jeunes des deux sexes qui donnent vie, jour après jour, aux universités.

La journée d'étude de juin 2011 a été suivie par deux autres rencontres : *Universités d'Ile-de-France : vers un corpus d'archives orales ?* (la Sorbonne, mars 2012) et *Architectures des universités parisiennes et franciliennes, 1945-2000* (université Paris VIII, octobre 2012). Trois nouveaux séminaires ont déjà vu le jour dans le sillage de cette mobilisation : *Histoire des transformations de l'espace universitaire francilien depuis les années 1960*, à la Sorbonne (Pr. Florence Bourillon, UPEC, et Pr. Loïc Vadelorge, UPEMLV, avec la collaboration de Stéphanie Méchine), *Les transformations de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis 1968 : questions actuelles et regard historiques*, à l'ENS Lyon (Julien Barrier et Emmanuelle Picard, respectivement maîtres de conférences en sociologie et en histoire), *Histoire de l'enseignement supérieur français à l'époque contemporaine : les nouveaux chantiers des doctorants*, à l'ENS de Lyon et à l'université Paris-Sorbonne (Emmanuelle Picard et Pr. Jean-Noël Luc). La province n'est pas en reste, comme le montre, par exemple, le programme de recherche de la Maison des sciences de l'Homme en Bretagne sur l'histoire de l'ensemble des formations post-bac et de la recherche publique dans cette région depuis 1945<sup>20</sup>. Cette première floraison invite à croire à l'essor durable d'un chantier bientôt enrichi par le futur colloque international

20 Sur ce chantier, piloté par André Lespagnol et Matthieu Leprince : [http://www.mshb.fr/upload/iedit/1/file/Gouv/Programme\\_ESRI.pdf](http://www.mshb.fr/upload/iedit/1/file/Gouv/Programme_ESRI.pdf)

de la Sorbonne, *De l'Université de Paris aux universités de l'Île-de-France*, organisé, en janvier 2014, par Florence Bourillon, Éléonore Marantz, Stéphanie Méchine et Loïc Vadelorge. Si l'on ajoute à cette énumération les deux numéros de revues déjà cités et les vingt-et-une manifestations à dimension historique recensées dans la conclusion, on peut considérer le début des années 2010 comme une étape importante dans la découverte des potentialités de l'histoire des universités.

Paris, le 15 février 2013

# **Retour sur un demi-siècle d'histoire**



# Des années 1960 aux années 2000 : révolutions à l'université

par Emmanuelle Picard

*Maîtresse de conférences en histoire contemporaine  
ENS Lyon - LARHRA (équipe Histoire de l'éducation)*

**L**es quarante dernières années constituent, dans l'histoire des universités françaises, une période de transformations rapides, voire brutales, qui entraînent la modification en profondeur d'un monde académique resté globalement stable depuis le milieu du XIXe siècle. Ce processus est si important que l'on peut à juste titre parler de révolution et ce, dans différents domaines : c'est d'abord une transformation morphologique des corps universitaires (étudiants et enseignants), puis une révolution pédagogique, doublée d'une reconfiguration institutionnelle d'envergure. Ces différentes métamorphoses ont des temporalités propres, se succèdent, mais aussi se chevauchent et se nourrissent mutuellement. Pour la clarté du propos, nous les présenterons de façon thématique, tout en restituant la chronologie générale du mouvement.

## **LA TRANSFORMATION MORPHOLOGIQUE DES CORPS UNIVERSITAIRES (ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS)**

C'est indéniablement la première des transformations que connaît l'université, à la fois la plus précoce, la plus durable, car elle se poursuit jusqu'à aujourd'hui, et la plus profonde, car elle conditionne largement les modalités des évolutions connexes, pédagogiques et institutionnelles. La croissance très rapide des effectifs étudiants et son corollaire immédiat, l'augmentation massive du corps enseignant, débutent dès 1960<sup>21</sup>. Après une période d'expansion plus limitée entre 1975 et 1990, la reprise de la croissance numérique est très forte dans les années 1990. Dans l'une

21 Les statistiques les plus précises et les plus complètes sont, à ce jour, celles compilées par Antoine Prost et Jean-Richard Cyterman en 2010 pour le *Mouvement social* : « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », n° 233, p. 31-46.

et l'autre de ces périodes d'expansion, la politique scolaire à destination de l'enseignement secondaire a joué un rôle crucial, en autorisant l'accès au baccalauréat à un nombre croissant d'élèves. Munis de ce sésame, ils peuvent alors entrer massivement dans l'enseignement supérieur universitaire non sélectif. L'augmentation numérique se traduit rapidement par l'apparition d'un nouveau public étudiant, issu de formations secondaires moins élitistes et, en particulier, des filières technologiques et professionnelles créées à la fin des années 1980. L'importance du phénomène, et les modalités de sa perception par le monde enseignant, se traduisent par le développement d'un discours critique sur la secondarisation de l'enseignement supérieur, qui favorisant inévitablement une réflexion sur les pratiques pédagogiques et les cursus, sera à l'origine des transformations importantes que nous évoquerons par la suite. Un processus identique s'est produit au sein du corps enseignant, jusqu'alors assez malthusien dans ses pratiques d'autorecrutement. La nécessité de trouver rapidement les enseignants capables d'absorber les flux sans cesse croissants d'étudiants a entraîné le recrutement rapide de nouveaux personnels, aussi bien vacataires (assistants) que statutaires (maîtres-assistants, un corps créé en 1960) en élargissant le vivier traditionnel à des groupes moins dotés scolairement et socialement que leurs prédécesseurs. Les normaliens et les agrégés, s'ils continuent à être les premiers recrutés, ne sont désormais plus les seuls à pouvoir prétendre entrer dans la carrière universitaire, qui, de la même façon, s'ouvre plus largement aux femmes. Du fait de la structure de l'enseignement universitaire, les besoins se situent davantage au niveau des enseignements en petits groupes, travaux dirigés ou travaux pratiques, qu'à celui des enseignements magistraux. Rapidement, un déséquilibre s'installe entre un groupe minoritaire, les enseignants magistraux (maîtres de conférences et professeurs), qui capitalisent le pouvoir scientifique et administratif, et un groupe toujours plus nombreux de jeunes ou moins jeunes enseignants, qui sont largement placés sous leur dépendance. Si l'on reprend la terminologie administrative du classement des universitaires, on remarque que le ratio rang A (maîtres de conférences et professeurs)/rang B (assistants et maîtres-assistants) s'inverse durablement, au détriment des premiers. Mais la logique de répartition des pouvoirs restant celle de la période qui précède cette évolution, les enseignants de rang B sont de plus en plus nombreux à contester la position dominée qui est la leur et à revendiquer le droit d'intervenir dans les décisions concernant

les universités. Comme l'a montré Pierre Bourdieu, dans son analyse de l'université de Paris dans les années 1960, cette tension structurelle a joué un rôle important dans les événements de Mai 68<sup>22</sup>.

Cette dualité du monde enseignant va nourrir les débats qui se développent dans l'université des années 1970 et se trouver, en particulier, au cœur des revendications des syndicats enseignants, qui se concentrent alors sur la lutte pour la redéfinition du statut des universitaires<sup>23</sup>. Celle-ci est acquise en juin 1984, qui met fin à l'émiettement des catégories professionnelles par leur unification en deux corps : maîtres de conférences et professeurs. Cependant, la nécessité impose à nouveau de recruter massivement des catégories « subalternes », et l'on voit se multiplier, dès la fin des années 1980, des groupes d'enseignants aux statuts plus fragiles : ATER, moniteurs, PRAG, PRCE et vacataires.

Mais, plus encore, c'est la diversification des cursus, qui sera présentée dans la seconde partie, et la multiplication des lieux d'exercice, avec la création de nombreuses universités et antennes universitaires, qui vont, dans un contexte de croissance continue des effectifs étudiants, avoir les conséquences les plus importantes sur la structure du corps enseignant. Si les décrets de 1984, organisant les deux nouvelles catégories de maîtres de conférences et de professeurs des universités, promulguent l'égalité et l'homologie des carrières et des positions au sein d'un même groupe, la réalité sur le terrain est tout autre. Il y a peu à voir entre un maître de conférences dans une grande université parisienne, recruté sur une spécialité fine qui l'enseigne en second et troisième cycles, et son homologue d'une antenne universitaire de province, chargé uniquement de la licence. Depuis une dizaine d'années, des études se multiplient qui démontrent l'hétérogénéité la segmentation du monde enseignant universitaire<sup>24</sup>. Elles ont

22 Pierre Bourdieu, *Homo Academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.

23 Emmanuelle Picard, « Les universitaires de Mai 68 : tensions structurelles et radicalisation syndicale autour de la réforme du Comité consultatif des universités », dans Bruno Benoit, Christian Chevandier, Gilles Morin, Gilles Richard et Gilles Vergnon (dir.), *À chacun son Mai ? Le tour de France de mai-juin 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 269-280.

24 On peut citer en particulier les rapports suivants : Valérie Becquet et Christine Musselin, *Variations autour du travail des universitaires*, Convention MENRT 2002-2007, 2004 ; ou Éric Espéret, *Nouvelle définition des tâches des enseignants et des enseignants-chercheurs dans l'enseignement supérieur français*, Rapport pour le ministère de l'Éducation nationale, 2001.



donné lieu à des propositions de réforme des statuts, dont la principale porte sur la possibilité de moduler les services des enseignants-chercheurs en fonction de la nature de leurs activités<sup>25</sup>. Cette prise en compte statutaire de la segmentation de la profession universitaire s'est heurtée, au printemps 2009, à un mouvement de refus de la part d'une partie des enseignants-chercheurs. Il en est résulté une réécriture des décrets qui autorise la modulation des services et la prise en compte des activités hors enseignement et recherche, mais ne l'impose pas, laissant aux universités, dans le cadre des nouvelles compétences que leur confère la loi « Liberté et Responsabilité des Universités »<sup>26</sup> (2007), la responsabilité de leur mise en œuvre, sous le contrôle réaffirmé de l'instance centrale qu'est le Conseil national des universités<sup>27</sup>.

### LA RÉVOLUTION PÉDAGOGIQUE ?

Bernard Pudal parle, pour les années 1960, de la fin de la « relation enchantée » qui aurait rassemblé, dans un même univers, enseignants et étudiants issus de catégories sociales homogènes et partageant des aspirations communes quant à la formation universitaire. L'incarnation en serait le cours magistral, lieu de délivrance d'un savoir surplombant qui correspondrait à l'adhésion du plus grand nombre à l'idée d'une hiérarchie maître-élève transcendante<sup>28</sup>. L'arrivée massive de nouveaux étudiants et le développement des nouvelles disciplines ont remis en cause l'image traditionnelle de l'enseignement universitaire en bousculant « l'entre-soi » antérieur. Mai 68 est ici encore le révélateur d'une tension inhérente à la situation de coexistence d'un état ancien de l'université et d'un contexte de transformations rapides<sup>29</sup>. Le rapport pédagogique se renouvelle, au moins

25 Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences. Version consolidée au 1er septembre 2009.

26 Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

27 Cf. en particulier le décret n° 2009-461 du 23 avril 2009 relatif au Conseil national des universités.

28 Bernard Pudal, « Ordre symbolique et système scolaire dans les années 1960 », dans Dominique Damamme, Boris Gobille, Frédérique Matonoti et Bernard Pudal (dir.), *Mai-Juin 68*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2008, p. 62-71.

29 Antoine Prost, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *Vingtième*

dans certains lieux et dans certains contextes : la création de l'université de Vincennes traduit en actes cette volonté d'évolution pédagogique et épistémologique. Mais la remise en cause reste limitée et est à l'origine de tensions à la fois internes, au sein des institutions universitaires elles-mêmes, et externes, avec l'élaboration de politiques successives visant à réformer les cursus de premier cycle en particulier.

Les responsables politiques et administratifs n'avaient cependant pas attendu l'explosion universitaire de Mai 68 pour tenter de modifier en profondeur cette structure centenaire. Au milieu des années 1960, le cursus propédeutique-licence-doctorat est remplacé par un système en trois cycles : un DEUG de deux ans, suivi d'un couple licence-maîtrise, auquel succède le troisième cycle (DEA, DESS et doctorat), qui avait été créé à la fin des années 1950. Des formations courtes et plus professionnalisantes sont également mises en place avec les IUT, à partir de 1966. Le système ne cessera par la suite de se complexifier avec l'invention des licences professionnelles dans les années 1970, puis des mastères dans les années 1980. À cette fragmentation de la structure même des *curricula* s'ajoute la multiplication des disciplines enseignées : on voit apparaître les sciences pour l'ingénieur, les sciences de l'éducation, les STAPS, après 1971, comme autant de nouveaux départements d'enseignement et de recherche. Il s'ensuit une importante parcellisation de l'offre d'enseignement et une complexification croissante des cursus.

Le paysage universitaire est également modifié par l'augmentation conséquente du nombre des lieux et des institutions d'enseignement supérieur. Les quinze universités de plein exercice de 1959 (chiffre fixé dès 1854) sont aujourd'hui 80. Cette augmentation résulte, d'une part, de l'éclatement des universités anciennes après la loi Faure de novembre 1968 (l'université de Paris a ainsi donné naissance à 13 universités) et de la création continue de nouvelles institutions à partir du début des années 1960, souvent d'abord sous forme de collèges scientifiques universitaires, portés au rang d'universités après 1968 ; auxquelles s'ajoutent la multiplication des IUT et IUP (instituts universitaires professionnels) et le développement des antennes décentralisées des universités, dans une perspective d'aménagement du territoire. Le maillage est désormais si fin, qu'il

n'y a en moyenne, aujourd'hui, que 30 km de distance entre deux implantations universitaires<sup>30</sup>. Il devient alors normal de poursuivre des études supérieures près de chez soi, même si c'est au prix d'un choix dans lequel la proximité prime sur les appétences ou les compétences des étudiants. Cette extension territoriale maximale de l'offre universitaire, née de la rencontre entre les intérêts des collectivités locales, des universités et des étudiants dans un contexte de croissance universitaire, à, de fait, contribué à la fragmentation de l'enseignement supérieur.

L'irruption brutale des classements internationaux des universités (le classement dit de Shanghai ou celui du *Time Higher Education*, par exemple) comme critère en matière de politique universitaire a remis en cause ce mode de répartition. Désormais, c'est la taille et la visibilité qui apparaissent déterminants. La politique ministérielle incite les universités à se rassembler sous forme de PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur)<sup>31</sup>, voire à fusionner, comme c'est le cas à Strasbourg ou à Aix-Marseille, incitation qui débouchera inévitablement sur la recomposition de la carte universitaire dans la prochaine décennie, à la fois dans le domaine de l'enseignement et dans celui de la recherche.

### **L'ÉCLATEMENT DU CADRE FACULTAIRE**

Ces deux révolutions, sociologique et pédagogique, ont pris place dans un contexte de remise en cause du cadre traditionnel d'organisation de l'université, basé sur les facultés. Comme ce fut le cas pour les transformations des cursus, l'évolution des structures n'est pas une simple réponse à la crise de Mai 68. Depuis le début des années 1960, les critiques s'étaient multipliées à l'encontre de la rigidité qu'imposait le cadre facultaire dans l'organisation des *curricula* et dans la structuration des carrières, ainsi que du frein qu'il constituait à l'émergence de nouvelles disciplines.

Ce n'est cependant qu'à la fin de l'année 1968, avec la loi Faure, que la réforme se met en place, comme solution partielle aux tensions de l'université. La rupture qu'elle introduit est importante à plus d'un titre : les

30 Myriam Baron, « La transformation de la carte universitaire depuis 1960 : constats et enjeux », *Le Mouvement social*, n° 233, 2010, p. 93-106.

31 Un bon exemple de cette politique est analysé par Jérôme Aust, « Quand l'université s'ancre aux territoires. Collaborations académiques et territoriales à Lyon (1958-2009) », *Le Mouvement Social*, n° 233, 2010, p. 107-125.

structures anciennes disparaissent, laissant place à un mode d'organisation plus souple, au sein duquel les différents acteurs, enseignants et étudiants, sont amenés à participer à la gestion de l'institution. Les facultés des mandarins laissent la place à des universités pluridisciplinaires, où tous sont représentés. Pour empêcher une reconstitution à l'identique sous une nouvelle appellation, la loi Faure impose la création d'entités plus étroites que les facultés, les UER (unités d'enseignement et de recherche), dont la juxtaposition sera à l'origine de la création de nouvelles universités. Dans les grandes universités, cette nouvelle règle entraîne la partition entre de nouvelles institutions de taille plus réduites, au sein desquelles se reconfigure le monde académique local. L'exemple le plus frappant est celui de l'université de Paris, dont les cinq facultés initiales donnent naissance à treize universités de plein exercice. Aucune d'entre elles n'est monodisciplinaire, même si le découpage entraîne la formation d'universités à fortes dominantes pour une partie d'entre elles : le droit à Paris II, les lettres à Paris IV, la médecine à Paris V ou les sciences à Paris VI ou Paris XI. Certaines disciplines sont représentées dans plusieurs de ces nouvelles universités, le découpage s'opérant plus souvent selon des clivages politiques qu'en fonction de logiques scientifiques. Progressivement, une hiérarchie et une spécialisation s'installent : les universités parisiennes s'opposent aux universités de banlieue, qui accueillent un public plus divers socialement, et certains pôles se développent autour de thématiques fortes, en sciences en particulier.

On peut s'interroger sur l'identité de ces nouvelles universités pluridisciplinaires à la lumière des opérations de commémoration menées depuis les années 1980 en Île-de-France. Si chacune a bien reçu en partage une partie de l'héritage de l'ancienne Sorbonne, celui-ci n'est ni équitable, ni clairement établi, comme en témoignent les luttes attachées à l'utilisation du nom original : Panthéon-Sorbonne, Paris-Sorbonne, Sorbonne nouvelle, utilisé par trois des nouvelles universités parisiennes. Quant aux universités de banlieue, la question est centrale de l'affirmation de leur autonomie vis-à-vis de l'*Alma mater*, non sans risquer pour autant d'apparaître comme des universités de seconde zone. C'est l'enjeu de la journée d'étude commémorant les quarante ans de Villetaneuse, une « Université en banlieue » et non « de banlieue »<sup>32</sup>. Le choix de ne pas commémorer

32 Publié sous le titre : Jacques Girault, Jean-Claude Lescure et Loïc Vadelorge (dir.),

la fondation post-1968, fait par Paris 1 ou Paris IV, traduit les difficultés inhérentes au partage de l'héritage. Pour certaines cependant, la situation semble plus simple : Orsay a commémoré ses quarante ans en 1997, soit quarante ans effectivement après la fondation d'une antenne en zone quasi rurale de la faculté des sciences de Paris en 1957 ; ce faisant, elle s'en affirme comme la légitime héritière<sup>33</sup>.

### **LA MARCHÉ VERS L'AUTONOMIE ET LA RECONFIGURATION DES ESPACES UNIVERSITAIRES**

Ces quarante dernières années sont aussi celles d'une révolution institutionnelle de grande ampleur, puisqu'elles aboutissent à l'autonomisation des établissements académiques. Serpent de mer de la politique universitaire depuis plus d'un siècle, l'autonomie des universités affirmée dans les décrets de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle n'est longtemps qu'un leurre. La puissance publique fournit la quasi totalité du financement, qu'il s'agisse du fonctionnement ou des salaires ; mais, surtout, elle contrôle, régule, arbitre, l'activité des universités : toutes les formations et tous les diplômes doivent avoir reçus l'accord du ministère, de façon à s'inscrire dans un cadre national de formation ; les postes d'enseignants font l'objet d'une négociation entre les universités et l'administration centrale. Les instances de gestion du corps enseignant (le Comité consultatif des universités, devenu Conseil national des universités en 1987) sont nationales et elles pèsent sur les recrutements. Tous ces freins ont durablement empêché une autonomisation réelle des universités, malgré le développement d'une politique de contractualisation dans la seconde moitié des années 1980<sup>34</sup>.

Ce sont les premières années du XXI<sup>e</sup> siècle qui voient se mettre en place un ensemble de réformes susceptibles de changer en profondeur le paysage de l'université française. La loi « Liberté et responsabilité des universités » (dite loi LRU), adoptée en août 2007, confère aux établissements d'enseignement supérieur la pleine autonomie, en particulier en

*Paris XIII. Histoire d'une université en banlieue, 1970-2010*, Paris, Berg International, 2012.

33 Sur la question des commémorations, cf. Emmanuelle Picard, « Recovering the History of the French University », *Studium. Tijdschrift voor Wetenschaps- en Universiteitsgeschiedenis / Revue d'Histoire des Sciences et des Universités*, Vol. 5, n° 3, 2012, p. 156–169.

34 Christine Musselin, *La Longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001.

ce qui concerne leur masse salariale, et renforce les pouvoirs des équipes présidentielles qui les dirigent. L'introduction de nouveaux dispositifs de gestion de l'activité et d'allocation des moyens de recherche, la possibilité offerte de recruter des personnels sur différents types de contrat et la réforme, en avril 2009, du statut des enseignants-chercheurs autorisant la modulation de leur service d'enseignement en fonction de leur implication en matière d'administration et de recherche tendent à tracer les contours d'une nouvelle politique universitaire, dans laquelle les universités acquièrent une plus grande autonomie.

En corollaire, se mettent en place un mode d'allocation des crédits de recherche en faveur d'opérations dites d'excellence, les Labex et les Idex, ou privilégiant un mode de financement sur projet dans le cadre de l'Agence nationale de la recherche (ANR), ainsi que de nouveaux modes d'évaluation, mis en œuvre par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Il s'ensuit une mise en concurrence croissante des établissements et des équipes, dans une logique d'urgence, qui n'est pas sans créer de réelles tensions dans le champ académique<sup>35</sup>.

Pour autant, l'ensemble des ces réformes ne signifie pas l'abandon des prérogatives arbitrales de l'État. Bien au contraire, ces éléments d'autonomie coexistent aux côtés d'un contrôle toujours étroit de la part des administrations et instances centrales. Les diplômes sont toujours nationaux et, comme les cursus, ils doivent être habilités avant de pouvoir être mis en œuvre. La gestion du corps enseignant titulaire reste sous la responsabilité du Conseil national des universités, qui, en plus des opérations préalables de qualification aux fonctions de maîtres de conférences et de professeurs des universités, a reçu la charge de procéder à leur évaluation quadriennale à compter de 2011<sup>36</sup>. Dans cette configuration, la logique d'un mode de gestion par discipline reste prédominante et peut s'opposer aux choix spécifiques des établissements<sup>37</sup>.

35 De nombreuses prises de position contre ces réformes sont accessibles en ligne sur le site de l'association Sauvons l'Université (SLU), fondée en 2007 : <http://www.sauvonsluniversite.com/>

36 Cette modification des tâches incombant au CNU est actuellement en cours de rediscussion, la mise en place de l'évaluation individuelle des enseignants-chercheurs ayant fait l'objet d'un moratoire.

37 Pour une vision historique de ce mode de fonctionnement spécifique à l'enseignement supérieur français, cf. Emmanuelle Picard, « L'histoire de

Pour les universités franciliennes, les transformations portées par ces réformes n'en sont qu'à leurs prémices. Les établissements se regroupent au sein de PRES aux configurations variées, dont l'architecture ne semble pas encore définitive<sup>38</sup>. Des nouvelles implantations voient le jour, comme la création du campus Condorcet dans la banlieue nord-ouest de Paris. D'importantes opérations immobilières ont lieu au sein de la capitale, avec la réhabilitation des anciens Grands Moulins de Paris dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et la mise en place d'un nouveau campus dans le quartier de la Chapelle. Cette reconfiguration des universités d'Ile-de-France n'en est qu'à ses débuts.

En conclusion, on peut souligner que cette révolution universitaire, mise en œuvre depuis un peu plus de quatre décennies, est loin d'être achevée. Elle aura très certainement des effets majeurs sur l'organisation du champ académique français, dont on ne peut actuellement que supposer l'importance. Cette évolution rapide gagnerait à pouvoir être éclairée par des travaux analysant les différentes étapes, les arbitrages, les résistances et les réalisations concrètes depuis la fin des années 1960.

Il est très difficile, dans un tel contexte, d'envisager d'écrire l'histoire de l'université de Paris dans sa continuité. L'essentiel reste à faire, et on ne peut que souhaiter un vaste programme de recherche prenant en compte tous les établissements et tous les aspects de cette histoire, dans une perspective pluridisciplinaire.

l'enseignement supérieur français. Pour une approche globale », *Histoire de l'éducation*, n° 122, 2009, p. 11-33.

38 Les toutes dernières inflexions ministérielles (janvier 2013) tendraient à vouer les PRES à la disparition en leur substituant de nouvelles formes d'association.

# La rupture de la loi Faure de 1968

par Arnaud Desvignes

Doctorant à l'université Paris-Sorbonne

**D**ans un article paru, en 1989, dans la revue *Vingtième siècle*, Antoine Prost souligne l'intérêt d'étudier la genèse des grandes lois relatives à l'enseignement<sup>39</sup>. C'est particulièrement vrai pour la loi Faure de 1968, qui est à l'origine du premier véritable changement des structures universitaires françaises depuis la mise en place du système napoléonien en 1806-1808. Malgré les grandes réformes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'autonomie des universités était restée, jusque-là, lettre morte.

L'analyse de la genèse de cette loi d'orientation de l'enseignement supérieur met en évidence deux caractéristiques importantes. Elle est, dans l'immédiat, le fruit des circonstances, à savoir de la crise de mai 1968, mais elle apparaît, aussi, dans la longue durée, comme une réponse aux nombreuses tentatives avortées de réforme du système napoléonien.

## QUELLES SOURCES ?

### *De multiples sources écrites*

Plusieurs catégories de sources doivent être utilisées. La grande presse contient de nombreux articles rédigés par des universitaires favorables ou hostiles à la réforme ; elle représente un outil précieux pour retracer la chronologie fine des différentes crises qui émaillent l'histoire de l'enseignement supérieur<sup>40</sup>. Les bulletins syndicaux fournissent les points de vue

39 Antoine Prost, *Education, société et politiques : une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1992.

40 La BDIC de Nanterre met à la disposition des chercheurs tous les numéros du *Monde*, en volumes reliés, depuis 1945. Un instrument de recherche par thème, sur des fiches cartonnées, est disponible, mais il ne dispense pas du dépouillement exhaustif (nous avons pu constater que des articles importants, en matière d'enseignement supérieur, n'y sont pas référencés). Les numéros du *Figaro* sont conservés sur microfilm à la BPI du Centre Pompidou.



d'acteurs incontournables de la politique universitaire<sup>41</sup>. Les archives du ministère de l'Éducation nationale et de la présidence de la République constituent un autre ensemble de sources très riches pour l'historien, auxquelles s'ajoutent les archives et les récits autobiographiques de certains acteurs centraux. Les papiers de Sébastien Loste, conseiller technique, entre 1957 et 1969, du Président de la République en matière d'Éducation nationale sont conservées aux Archives nationales sous la cote 640 AP (fonds des archives privées). Jacques Narbonne, un autre conseiller du général de Gaulle en matière d'éducation (de 1958 à 1967, date de son entrée au Conseil d'État) a écrit un ouvrage conséquent sur la politique menée par le chef de l'État, où il reproduit les discussions tenues lors des conseils restreints<sup>42</sup>. Jacques de Chalendar, conseiller technique d'Edgar Faure, et qui a laissé plusieurs notes personnelles aux Archives nationales<sup>43</sup>, décrit le processus d'élaboration de la loi dans un ouvrage intitulé *Une loi pour l'université*, ainsi que dans ses *Mémoires*, récemment publiés<sup>44</sup>. Le ministre Edgar Faure, lui-même, évoque la genèse de la loi dans *Ce que je crois*, publié en 1971. Jean-Bernard Raimond, conseiller de Maurice Couve de Murville, Premier ministre en 1968-1969, raconte à son tour cet épisode dans ses souvenirs<sup>45</sup>. L'enquête doit aussi s'étendre aux comptes-rendus des débats parlementaires, ainsi qu'aux procès-verbaux des commissions, qui contiennent les retranscriptions d'auditions de personnalités importantes dans le monde universitaire, syndical ou politique<sup>46</sup>.

41 Le *SGEN* dispose d'un service d'archives très accessible au 47, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris. Les archives du *SNESUP* se limitent aux numéros du *Bulletin* conservés au siège du syndicat, 78, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris. La direction du syndicat *Autonomesup* n'a pas conservé, en revanche, les bulletins des différentes composantes.

42 Jacques Narbonne, *De Gaulle et l'éducation : une rencontre manquée*, Paris, Denoël, 1994.

43 Archives nationales (désormais AN), fonds 20080033, plus particulièrement les articles 1 à 5 ; fonds 19780316, articles 7 et 8.

44 Jacques de Chalendar, *Une loi pour l'université*, Paris, Desclée, 1970, et *Une vie passionnée, itinéraires et rencontres*, Mesnil-sur-L'Estrée, Firmin-Didot, 2011.

45 Jean-Bernard Raimond, *Le regard d'un diplomate sur le monde. Les racines des temps nouveaux*, 1960-2010, Paris, éditions du Félin, 2010.

46 Les comptes rendus des débats de l'Assemblée nationale et du Sénat sont consultables gratuitement sur Internet *via* les sites des deux Chambres. Les procès-verbaux des commissions sont, suivant les cas, conservés aux Archives nationales ou aux services d'archives des deux assemblées à Paris.

### *L'indispensable complément des sources orales*

Les limites des sources orales sont réelles, puisque les témoins s'expriment parfois plus de vingt ans après les faits, mais ce matériau reste incontournable. Si l'historien peut confronter plusieurs versions du projet de loi, il ne dispose pas de procès-verbaux des discussions tenues lors des différents conseils ministériels ou lors des réunions des collaborateurs du ministre. C'est dire l'importance des témoignages des proches d'Edgar Faure recueillis par le Service d'histoire de l'Éducation<sup>47</sup> : Michel Alliot, son directeur de cabinet, Gérard Antoine, chargé de mission, ou Jean Sirinelli, nommé directeur des enseignements supérieurs, pour ne citer que ces exemples.

### **L'ÉQUIPE DU MINISTRE AU TRAVAIL**

#### *La constitution de l'équipe Edgar Faure*

Edgar Faure est appelé au ministère de l'Éducation nationale dans le gouvernement Couve de Murville, le 13 juillet 1968. Il succède à François-Xavier Ortoli, nommé aux Finances. Edgar Faure bénéficie de la confiance du général de Gaulle, qui lui aurait dit en privé : « Vous avez les mains libres. Tout ce que je vous demande, c'est que les étudiants ne se décernent pas eux-mêmes leurs diplômes »<sup>48</sup>. Il fallait effectivement un ministre à la hauteur de la tâche à accomplir : lorsque la situation commence à s'apaiser avec les accords de Grenelle, le 27 mai, et les élections législatives des 23 et 30 juin, la question de la réforme des universités n'a pas encore été envisagée, alors même que l'enseignement supérieur français a été contesté dans tous ses aspects. Or, la majorité parlementaire est profondément hostile aux revendications des « enrégés » de Mai, et le maintien du *statu quo* risque de susciter une nouvelle vague d'agi-

47 Les archives orales sont consultables sur le site internet <http://www.inrp.fr/she/index.php> (il faut cliquer sur *ressources orales*, puis 8 *politiques éducatives*, « *histoires et archives orales de l'enseignement* », où se trouve la liste des témoins, puis contacter le service afin de venir écouter sur place les témoignages conservés sous forme numérique).

48 Propos cités par Daniel Colard dans *Edgar Faure ou l'intelligence du politique, 1945-1975*, Paris, Jean Dullis éditeur, 1975, p. 124-125.

ration<sup>49</sup>. C'est dans ce contexte qu'Edgar Faure constitue son équipe. Il choisit, entre autres, le juriste Michel Alliot en tant que directeur de cabinet, le recteur d'Orléans Gérard Antoine comme chargé de mission et Jacques de Chalendar, inspecteur des Finances et ancien collaborateur du ministre Ortoli, car la coutume voulait qu'un membre du cabinet sortant figure dans la nouvelle équipe. Dans l'entretien accordé au Service d'histoire de l'Éducation, Michel Alliot précise qu'il a découvert, à l'occasion de la cérémonie de passation des pouvoirs entre François-Xavier Ortoli et ses collaborateurs, d'une part, et Edgar Faure et les siens, d'autre part, que le cabinet dont il allait prendre la direction comptait une centaine de personnes qu'il ne connaissait pas. Ce fut d'ailleurs sa première expérience en politique. Michel Alliot raconte aussi que le principal changement dans la constitution de ce cabinet fut la suppression du secrétariat général, assumé par Pierre Laurent depuis 1963. Aux yeux de certains, cet homme avait la réputation de ne pas faire parvenir jusqu'au ministre les propositions de réforme qui ne lui convenaient pas. Or, Edgar Faure accordait une grande importance à l'efficacité du processus de décision et il ne voyait pas l'utilité d'un secrétariat général. C'est la raison pour laquelle il aurait annoncé, lors de la cérémonie de passation des pouvoirs, que « Pierre Laurent est irremplaçable et, qu'en conséquence, il ne sera pas remplacé »<sup>50</sup>.

### *Le « Manifeste du 24 juillet » 1968<sup>51</sup>*

Selon Michel Alliot, Edgar Faure rencontre, le jour même de la cérémonie de passation des pouvoirs, le Premier ministre, Maurice Couve de Murville, qui lui laisse entendre qu'une grande réforme de l'enseignement supérieur doit être mise en œuvre en collaboration avec le Parlement. Dès le 24 juillet, le ministre expose son programme dans un discours prononcé au Palais Bourbon. L'un des traits les plus marquants de ce discours est

49 En ce qui concerne le contexte de la préparation de la loi d'orientation, voir l'article de Jean Sagnes, « Edgar Faure et la restauration de l'autonomie des universités » dans *Edgar Faure, homme politique et homme d'État (1908-1988)*, Béziers, Presses universitaires de Perpignan, 1999.

50 *Déclaration de Monsieur Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale* (Assemblée nationale, 24 juillet 1968), La Documentation française, 1968.

51 Cette sous-partie a été rédigée, essentiellement, à l'aide des informations tirées de l'entretien accordé par Michel Alliot à Martine Allaire, chargée de recherche au *Service d'histoire de l'Éducation*, au rectorat de Versailles, le 11 mars 1991 (entretien n° 2).

l'affirmation du refus de la sélection, alors même que de nombreux universitaires ou hommes politiques la jugent indispensable. Les partisans de la sélection estiment que l'université française n'a pas les moyens matériels et financiers suffisants pour accueillir le flux des nouveaux étudiants et que tous les nouveaux bacheliers sont loin d'avoir le niveau requis pour suivre une formation universitaire. Or, Edgar Faure dénonce cette idée en soulignant que le problème principal n'est pas tant le nombre d'étudiants que leur orientation. Un nombre élevé d'étudiants constitue une richesse pour un pays, et l'on ne peut anticiper les besoins futurs du marché du travail dans un monde qui se transforme rapidement. Il faut donc commencer par orienter le mieux possible les étudiants en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes. La seconde idée directrice du discours correspond à la volonté du ministre d'ouvrir l'université sur la société grâce à l'ancrage des établissements dans le nouveau cadre régional, matérialisé par la création des conseils régionaux, à l'introduction de personnalités extérieures et d'étudiants dans les conseils universitaires et à l'ouverture sur l'espace européen. Deux mots-clés résument les orientations prioritaires : autonomie et participation. Il s'agit de mettre fin à la tutelle trop pesante de l'État, d'octroyer davantage de liberté de gestion aux universités et d'élargir le recrutement des conseils jusque parmi les étudiants. Ces deux termes n'ont pas été choisis au hasard : l'autonomie était déjà réclamée lors du colloque de Caen de 1956, et Charles de Gaulle menait une politique fondée sur le principe de participation.

Il faut néanmoins insister sur le fait qu'à cette date, la notion d'autonomie est encore très floue : Edgar Faure, lui-même, n'en donne qu'une définition vague. Le lendemain de ce discours, lors de la présentation du projet au Sénat, l'un des sénateurs demande à Jacques Trorial, secrétaire d'État à l'Éducation nationale, la signification de ce terme dans le contexte de la réforme des universités. Le secrétaire d'État répond que l'autonomie universitaire n'est pas encore clairement définie, mais qu'elle sera une voie moyenne entre la situation française, dans laquelle l'État est trop présent, et son antithèse américaine ou japonaise : « Je ne peux vous faire, sur cette question de l'autonomie, qu'une avant-réponse, étant donné la procédure qui a été choisie pour la réalisation de cette réforme de l'université, de cette reconstruction depuis la base, encadrée, légalisée et orientée par les soins du gouvernement et du législateur ; il n'est pas possible au jour

d'aujourd'hui, de définir d'une manière précise et jusque dans ses détails et dans toutes ses conséquences, le concept d'autonomie. Tout au moins peut-on esquisser ses limites. La conception française de l'université ne peut pas nous conduire à un système comparable à ce que sont les universités allemande, belge, japonaise ou américaine »<sup>52</sup>.

Jacques Trorial lève néanmoins une ambiguïté en précisant que le gouvernement ne portera pas atteinte au principe de la valeur nationale des diplômes : « Toujours en ce qui concerne les objectifs, on ne peut admettre qu'il soit mis fin au régime des examens et concours valables à l'échelle nationale, car ce n'est pas au moment où se prépare l'Europe, où la liberté d'établissement est reconnue à l'échelle européenne, que l'on peut concevoir que des examens, des concours, des diplômes, ne soient reconnus dans leurs résultats qu'à l'échelle d'une région ou du ressort d'une université, alors même qu'ils devront l'être, dans l'avenir, à l'échelle européenne et peut-être même à l'échelle mondiale plus tard »<sup>53</sup>.

### *De nombreuses concertations*

Il faut souligner la grande efficacité d'Edgar Faure et de ses collaborateurs, dans la mesure où une première version du projet de loi est disponible dès le 5 septembre<sup>54</sup>. Il suffit d'écouter Michel Alliot pour se rendre compte de l'ampleur de la tâche accomplie : il précise qu'environ 5 000 personnes, étudiants, enseignants, syndicalistes, personnalités politiques, *etc.*, ont été reçues au ministère, rue de Grenelle. Pierre Trincal, chargé de mission, rédigea la synthèse de toutes les informations rapportées par les représentants du ministère envoyés dans toutes les villes universitaires pour écouter les débats et interroger les acteurs. L'un de ces

52 « Audition de Jacques Trorial, secrétaire d'État à l'Éducation nationale, au nom d'Edgar Faure », 25 juillet 1968, *Procès-verbaux des réunions de la commission des Affaires culturelles du Sénat*, Bibliothèque du Sénat, cote 47 S 10.

53 *Ibid.*

54 Le fonds AN 19780316, articles 7 et 8, contient les différentes versions successives du projet de loi. Jacques de Chalendar, dans son ouvrage déjà cité, précise qu'une première version du texte date du 2 septembre et qu'un premier Conseil des ministres consacré à ce sujet a lieu le 4. D'après nos recherches, la première version du texte disponible date du 5 septembre, et une lettre du secrétaire général du gouvernement évoque une réunion interministérielle, à Matignon, le 6. Lacune de la documentation ou erreur de datation de Jacques de Chalendar ? La question reste ouverte.

enquêteurs, Jacques de Chalendar, précise cependant que les nombreux projets établis au sein de chaque université ne concernaient en général que l'établissement lui-même et qu'ils s'ouvraient beaucoup plus rarement à la problématique d'une réforme d'ensemble du système<sup>55</sup>. Grâce à toutes ces concertations, la notion d'autonomie, qui se précise peu à peu durant l'été, est intégrée dans le texte présenté pour la première fois en Conseil des ministres. Les cartons des Archives nationales laissent entrevoir partiellement l'évolution progressive du projet. La version la plus ancienne du texte, celle du 5 septembre, contient déjà les principales nouveautés qui figureront dans la loi votée le 12 novembre : création du CNESER, création d'un nouveau type d'établissements (établissements à caractère scientifique et culturel, divisés en unités d'enseignement et de recherche), dont font partie les anciennes universités, présence d'étudiants et de personnalités extérieures dans les conseils d'établissements ou d'UER, possibilité offerte aux établissements de répartir entre les différents UER le budget alloué par l'État, etc.

Le travail du ministre fut tout de même facilité par l'existence d'un courant de réflexion très intense, initié dans l'après Seconde Guerre mondiale et qui a inspiré notamment les deux colloques de Caen de 1956 et de 1966, les deux numéros spéciaux de la revue *Esprit*<sup>56</sup>, les projets parus dans les colonnes du *Monde* ou du *Figaro*, le livre de Gérard Antoine et de Jean-Claude Passeron<sup>57</sup>. Il a donc fallu le « séisme » de mai 1968 pour forcer le monde politique à entreprendre la réforme de grande ampleur attendue depuis les années 1950. En ce sens, la loi d'orientation de l'enseignement supérieur est fille des circonstances. Mais un tel texte n'aurait pu voir le jour sans l'existence d'un grand nombre de projets en gestation depuis une vingtaine d'années, les talents de négociateur du ministre et la qualité de son équipe. Malgré ces deux derniers atouts, les pesanteurs de l'ancien système vont limiter la portée de la réforme.

55 Jacques de Chalendar, *Une loi pour l'université...*, *op. cit.*

56 *Esprit*, mai-juin 1964.

57 Gérard Antoine, Jean-Claude Passeron, *La réforme de l'Université*, Paris, Calmann-Lévy, 1966.

## EDGAR FAURE FACE À L'OPPOSITION POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

### *Seul contre tous ?*

La principale opposition évoquée par Jacques de Chalendar et par Michel Alliot est celle du chef du gouvernement, Maurice Couve de Murville, et des autres ministres. Edgar Faure considérait qu'une réforme d'aussi grande ampleur devait englober, non seulement les universités, mais aussi les grandes écoles relevant d'autres ministères, l'Industrie pour les Mines, la Défense pour Polytechnique ou les chambres de commerce pour HEC, *etc.* Or, selon Michel Alliot, les autres ministres voulaient bien se rendre Rue de Grenelle pour donner leur avis, mais sans qu'il y ait des répercussions sur la ou sur les écoles dont ils avaient la charge, car les proches conseillers de Maurice Couve de Murville considéraient que ces établissements avaient su résister au désordre en mai 1968, contrairement aux universités. Michel Alliot ajoute que les discussions avec le Premier ministre et ses collaborateurs s'étendirent jusqu'à la question du statut des écoles dépendant directement du ministre de l'Éducation nationale, et que les conseillers de Matignon voulaient absolument maintenir hors du champ de la réforme. Un accord fut finalement trouvé autour de l'application immédiate de la future loi aux facultés et de son application ultérieure, par arrêtés du ministre de l'Éducation nationale, aux écoles relevant de sa compétence. Michel Alliot met en évidence les deux conceptions du service public qui s'affrontent : celle d'un service unitaire, où l'État, seul, est décisionnaire, et celle, du ministre, d'un service géré en partage entre l'État et des universités autonomes. Il ajoute que les membres du Conseil d'État étaient, eux aussi, contre le principe de la loi d'orientation, car ils ne pouvaient concevoir qu'une loi prescriptive. Enfin, il reconnaît même avoir été obligé d'inventer une théorie du droit romain pour convaincre le Conseil d'État d'accepter certaines dispositions de la future loi<sup>58</sup>.

### *Un projet voté à l'unanimité mais dont l'application ne fit pas l'unanimité*

Les amendements furent nombreux : trois cents. Michel Alliot, qui avait contribué à la rédaction de certains d'entre eux, les a tous analysés

58 Entretien accordé par Michel Alliot, *op. cit.*

et présentés au ministre. Avec toute l'habileté dont il pouvait faire preuve, ce dernier en fit retirer un certain nombre, « qui ne convenaient pas ». Mais après le vote de la loi par le Parlement à l'unanimité, les services de Matignon freinèrent encore le processus de décision. D'après Michel Alliot, Jean-Bernard Raimond, conseiller du Premier ministre en matière d'enseignement supérieur, estimait que, puisque l'ordre était désormais rétabli, il fallait trouver un moyen de modifier l'esprit de la loi. Il aurait même menacé Edgar Faure et son collaborateur de convaincre le Premier ministre de ne pas signer les décrets permettant la création des universités si la loi était étendue aux écoles dépendant de l'Éducation nationale. La lecture des *Mémoires* de Jean-Bernard Raimond semble confirmer les propos de Michel Alliot : « nous décidâmes de verrouiller par un décret qui nécessitait l'approbation du Premier ministre la constitution des collèges électoraux au sein de l'université. Cette disposition visait à permettre, à la fin des onze mois de Matignon de Maurice Couve de Murville, de bloquer tous les arrêtés et de laisser ainsi au futur président de la République – qui sera Georges Pompidou – et à son ministre de l'Éducation nationale – Olivier Guichard – toute latitude pour remanier les universités et leur répartition, et, en particulier, pour préserver toutes les grandes écoles dépendant de l'Éducation nationale »<sup>59</sup>. La loi imposait au ministre de l'Éducation nationale de fournir la liste des UER avant le 31 décembre. À défaut de pouvoir créer immédiatement les universités, Edgar Faure a voulu mettre au moins en place les UER. Il confia donc à Jacques de Chalendar, son conseiller technique, le soin de poster aux recteurs, le 31 décembre avant minuit, la liste de toutes les UER à constituer. Les universités ne furent créées que deux ou trois ans plus tard, selon les cas, ce qui favorisa le positionnement des UER en tant qu'héritières des anciennes facultés. Le renforcement de ces composantes aux dépens des nouvelles structures universitaires contribua à atténuer la portée novatrice de la réforme, au grand regret de Michel Alliot : « Le président Faure avait prévu, dans son projet, que les unités d'enseignement et de recherche (UER) et les universités seraient créées, avant le 31 décembre 1968, par simple arrêté du ministre de l'Éducation nationale [...] ; les conseillers du Premier ministre s'y étaient opposés et le projet présenté au Parlement réservait la création des universités au décret. Le 31 décembre 1968, vers 23h30, un

59 Jean-Bernard Raimond, *Le regard*, op. cit., p. 58.



collaborateur du ministre postait, à destination des recteurs, la liste des 600 et quelques UER. Mais il fallut attendre le dernier jour où M. Couve de Murville était Premier ministre, et surtout le moment où M. Chaban-Delmas fut Premier ministre, pour que les universités fussent créées. Il y eut, malgré la date prévue dans la loi, un an de décalage entre la création des UER et celles des universités, un an d'attente pendant lequel les UER se fortifièrent souvent les unes contre les autres et parfois se préparèrent à vivre contre les universités dans lesquelles elles devaient entrer : nous en souffrons encore aujourd'hui »<sup>60</sup>.

La loi de 1968 marque un tournant majeur dans l'histoire de l'enseignement supérieur, car elle constitue la première étape de la mise en place effective de l'autonomie, notamment avec la nomination d'un président élu à la tête de chaque université. Cependant, les désaccords des dirigeants autour du projet, y compris après le vote, ont eu de graves conséquences sur l'application du texte et atténué sa portée novatrice. Jérôme Aust, dans un article consacré à l'exemple lyonnais<sup>61</sup>, montre l'influence persistante du cadre ancien, facultaire et disciplinaire, dans l'application de la loi de 1968 et la constitution des nouvelles universités. Il faut élargir l'enquête à d'autres établissements, ainsi qu'aux attitudes des responsables politiques et des dirigeants syndicaux, pour bien comprendre les innovations introduites par cette loi emblématique et les limites de sa mise en œuvre<sup>62</sup>.

60 M. Gaussin, « Rapport d'information sur l'application de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 », Assemblée nationale, n° 2765, annexe au procès-verbal de la séance du 2 avril 1977.

61 Jérôme Aust, « La loi Faure, une rupture avortée ? Effets de *policy feedback* et application de la loi Faure à Lyon », dans *Politiques et management public*, vol. 23 n° 1, 2005, pp. 53-69.

62 Les aléas de l'application de la loi de 1968 sont l'objet de la thèse d'histoire que nous préparons, à l'université Paris-Sorbonne, sous la codirection de Jean-Noël Luc et d'Emmanuelle Picard, et qui est intitulée *Vers l'autonomie des universités en France. Les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme (1968-1984)*.

# **Des fonds multiples, dispersés et à sauvegarder**



# Les sources de l'histoire des universités : du désordre à l'ordre

par *Thérèse Charmasson*  
*Conservateur en chef du patrimoine*  
*Universcience - Cité des sciences et de l'industrie*  
*Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques (CRHST)*

et *Stéphanie Méchine*  
*Responsable du service des archives*  
*Chancellerie des universités de Paris*

**L**es sources de l'histoire des universités sont multiples et dispersées, tant en raison de leur provenance que de leur nature : archives, ouvrages imprimés, revues, documentation de toute sorte, objets mobiliers, voire immeubles peuvent être mis à profit pour une approche de l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche et singulièrement des universités. Si on s'en tient aux seules sources archivistiques, qui constituent déjà un ensemble considérable, il convient pour le chercheur de trouver le fil d'Ariane qui le guidera dans ce qui peut apparaître comme un labyrinthe. Ce fil d'Ariane est constitué par l'histoire administrative de l'enseignement supérieur. La connaissance de cette histoire permettra en effet au chercheur d'identifier le lieu de conservation des différentes catégories de documents susceptibles de répondre aux questions qu'il se pose.

Il faut rappeler qu'en France, et ce, depuis la Révolution, l'organisation des services publics d'archives est calquée sur l'organisation administrative et que la conservation des archives est organisée tant pour répondre aux besoins de la gestion, comme le souligne la définition des archives donnée par le *Code du patrimoine*, que pour la documentation historique de la recherche.

## **UNE DÉFINITION DES ARCHIVES**

« Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou

reçus, par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité »<sup>63</sup>. « La conservation de ces documents est organisée dans l'intérêt public, tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche »<sup>64</sup>.

« Les archives publiques sont : 1° Les documents qui procèdent de l'activité, dans le cadre de leur mission de service public, de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes de droit public ou des personnes de droit privé chargées d'une telle mission ; 2° Les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels »<sup>65</sup>. Les archives publiques sont imprescriptibles. Leur collecte, leur conservation et leur communication sont soumises à un certain nombre de règles, explicitées dans le code du patrimoine et dans un décret d'application de la loi sur les archives du 3 janvier 1979 pris le 3 décembre 1979<sup>66</sup>.

« Les archives privées sont l'ensemble des documents définis à l'article L. 211-1 qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 211-4 ». Si les services, établissements et entreprises publics sont tenus de conserver et de verser leurs archives dans des services d'archives publics, les établissements et entreprises privés, et *a fortiori* les particuliers, n'ont aucune obligation à cet égard. L'État et les collectivités territo-

63 Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, *Journal officiel* du 5 janvier 1979, p. 43-46 ; *Code du patrimoine*. Partie législative, annexe à l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004, *Journal officiel*, n° 46 du 24 février 2004, article L. 211-1, p. 37 045-37 084.

64 Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives, titre premier, article 2 ; *Code du patrimoine*, article L. 211-2.

65 Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979, titre II. Les archives publiques, article 3 ; *Code du patrimoine*, article L. 211-4.

66 Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979, titre II, articles 4 à 8 ; code du patrimoine, articles L. 212-1, L. 212-2 ; décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979 relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques. Direction des Archives de France, *Principaux textes relatifs aux archives en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 1996*, Paris, Archives nationales, 1996, p. 17-22 ; pour plus de détails, voir Direction des Archives de France, *La Pratique archivistique française*, sous la direction de Jean Favier assisté de Danièle Neirinck, Paris, Archives nationales, 1993, Première partie « Producteurs et services d'archives », Chapitre I. Hervé Bastien, « Le cadre juridique », p. 43-61.

riales peuvent toutefois recevoir des fonds d'archives privées « à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation »<sup>67</sup>.

### LES FONDS D'ARCHIVES UTILES POUR L'HISTOIRE DES UNIVERSITÉS

Il importe de rappeler qu'en France, l'enseignement supérieur et la recherche, depuis la création de l'Université impériale en 1808, ont été et sont encore largement placés sous la tutelle de l'État. Si on s'en tient à la période contemporaine, durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à une période très récente, la tutelle des universités a été du ressort du ministère de l'Instruction publique, puis de l'Éducation nationale, puis partagée entre ce même ministère et le secrétariat d'État ou le ministère (suivant les gouvernements) des Universités. Au niveau académique, le recteur, président du conseil de l'université, constitue un relais entre les instances ministérielles et l'université elle-même. Il faut donc distinguer les archives de la tutelle, ministérielle et rectorale, des archives propres des universités, puis ces dernières des archives des différentes facultés qui les constituent, et pour la période plus récente, de celles des archives des unités d'enseignement (ou de formation) et de recherche et consulter successivement les dossiers conservés dans ces différents fonds, dossiers qui apportent des regards différents sur les affaires traitées par les différents services qui ont à connaître de l'enseignement supérieur.

D'autres fonds publics peuvent être également utiles au chercheur, suivant son objet d'étude, comme les archives des organismes qui concourent à la vie étudiante, et en particulier les archives versées par les organismes chargés au niveau national, comme au niveau régional, des « œuvres universitaires » (CNOUS, CROUS et COPAR).

Ces fonds d'archives, chacun pour leur part, apportent des renseignements sur la politique générale de l'État dans le domaine de l'enseignement

67 Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979, titre III. Les archives privées, article 10, *Code du patrimoine*, article L. 213-6 ; la dation est une procédure légale, instituée par la loi du 31 décembre 1968 tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national, qui permet d'acquitter une partie des droits de mutation relatifs à une donation ou à une succession par la cession à l'État d'œuvres d'art, de livres, d'objets de collection ou de documents de haute valeur artistique ; sur son application en matière d'archives, voir Chantal de Tourtier-Bonazzi, « La Loi de défense du patrimoine national et les archives », *La Gazette des archives*, nouvelle série, n° 105, 2<sup>e</sup> trimestre 1979, p. 112-121.

supérieur et de la recherche, le recrutement et la gestion des personnels enseignants et administratifs comme des étudiants, ainsi que sur l'organisation générale des enseignements, mais ne permettent que rarement d'appréhender le contenu même des enseignements dispensés et leur réception par les étudiants.

Le chercheur devra alors avoir recours à d'autres fonds, tels que les archives personnelles des enseignants eux-mêmes, sur le statut juridique desquels, au regard de la législation archivistique, les avis divergent, mais également, par exemple aux archives des syndicats des personnels enseignants et administratifs, des associations, mouvements et syndicats d'étudiants qui constituent autant de fonds privés dont la conservation n'est pas toujours organisée.

On ne trouvera ici, rappelons-le, que quelques indications très générales sur les différentes catégories de sources utiles pour l'historien de l'enseignement dont il est évidemment impossible de dresser ici un état complet<sup>68</sup>.

## LES ARCHIVES DE TUTELLE DES UNIVERSITÉS

### *La tutelle ministérielle*

On recherchera donc les archives de la tutelle ministérielle sur les universités aux Archives nationales dans la sous-série F<sup>17</sup> Instruction publique pour la période antérieure à 1958, et pour la période postérieure, dans les versements effectués à Fontainebleau par la mission des archives auprès du ministère de l'Éducation nationale<sup>69</sup>.

#### 1. Dans la sous-série F<sup>17</sup>

Pour la sous-série F<sup>17</sup>, on consultera, sur le site Internet des Archives nationales, l'*État général des fonds*, mis à jour en 2009, pour les ensembles de

68 Pour une orientation plus générale, voir Thérèse Charmasson (dir.), *Histoire de l'enseignement, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Guide du chercheur*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques/INRP, 2006.

69 Les fonds conservés au centre des Archives nationales à Paris et ceux versés au centre de Fontainebleau sont à ce jour (avril 2013) transférés et regroupés dans le nouveau centre des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis).

cotes suivants :

- F<sup>17</sup> 4 391 à 6 705 : an XI-1920<sup>70</sup>
- F<sup>17</sup> 13 066 à 13 266 : 1807-1924<sup>71</sup>
- F<sup>17</sup> 13 698 à 13 925 : 1802-1928<sup>72</sup>
- F<sup>17</sup> 14 478 à 14 589 : XIX<sup>e</sup> siècle

On consultera également les dossiers conservés sous les cotes :

- F<sup>17</sup> 17 510 : Colloque de Caen sur la recherche et l'enseignement scientifique (1959) ; commission Billères (1957-1958) ; commission de réforme des études de pharmacie (1953-1961)
- F<sup>17</sup> 17 512 à 17 514 : Enseignement supérieur médical et dentaire (1940-1963)
- F<sup>17</sup> 17 579 à 17 775 : Papiers Maurice Bayen ; comité consultatif des universités ; organisation des études (1853-1909) ; budgets et comptabilité (1853-1962) ; œuvres scolaires et universitaires (1940-1957)

On verra également la série des dossiers de personnel (F<sup>17</sup> 20 001 à 27 660), pour laquelle on dispose d'une table alphabétique sur fiches (F<sup>17</sup> 21 895 à 29 294). Une analyse plus détaillée des groupes de cotes relatifs à l'enseignement supérieur figure, toujours sur le site Internet des Archives nationales, dans l'*État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent* (avec le supplément de 1962)<sup>73</sup>.

On pourra consulter ainsi les séries d'ordonnances et d'arrêtés ministériels, les procès-verbaux du Conseil supérieur de l'Instruction publique et des différents conseils, les dossiers de l'inspection générale et les dossiers en

70 *Les Archives nationales. État général des fonds*, publié sous la direction de Jean Favier, t. II 1789-1940, sous la direction de Rémi Mathieu, Paris, Archives nationales, 1978, p. 322-323.

71 *Ibid.*, p. 329

72 *Ibid.*, p. 331 ; on verra également le t. V de l'*État général des fonds, 1940-1958. Fonds conservés à Paris*, sous la direction de Chantal de Tourtier-Bonazzi, Paris, Archives nationales, 1988.

73 Ministère de l'Instruction publique, Direction des Archives de France, *État sommaire des versements faits aux Archives nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent, t. II : Séries F<sup>10</sup> à F<sup>17</sup>*, Paris, 1935, *Supplément aux tomes I, II et III*, Paris, 1962.



provenance des bureaux relatifs au personnel, des documents statistiques, la collection des certificats d'aptitude aux grades universitaires de 1809 à 1905 pour la France entière et la série des dossiers de carrière dont une analyse diplomatique a été faite, pour les dossiers datant du XIX<sup>e</sup> siècle, par Armelle Le Goff dans le cadre d'une journée d'études aux Archives nationales consacrée aux « dossiers nominatifs », dont les actes ont été publiés dans la *Revue administrative*<sup>74</sup>. Toutefois les analyses des groupes de cotes, tant dans l'*État général des fonds* que dans l'*État sommaire des versements*, permettent difficilement de se faire une idée du contenu précis des cartons ainsi répertoriés et de la provenance exacte des dossiers ainsi versés aux Archives nationales.

## 2. Versements effectués à Fontainebleau

En revanche, en ce qui concerne les fonds versés par le ministère de l'Éducation nationale au centre des Archives nationales de Fontainebleau, et désormais conservés à Pierrefitte, le chercheur peut se reporter à un instrument de travail établi par la mission des archives du ministère de l'Éducation nationale en 1993 qui répertorie, selon un plan méthodique, l'ensemble des versements effectués avant cette date, soit un total de douze kilomètres linéaires, dont 20 % environ sont antérieurs à la V<sup>e</sup> République<sup>75</sup>.

Le choix des rubriques sous lesquelles sont répertoriés les versements s'inspire du *Répertoire des fonctions et plan de classement des documents de l'administration centrale*, établi en 1976 à l'initiative de la commission supérieure des archives de l'Éducation nationale, afin de permettre une meilleure description des archives versées par les différents services et directions du ministère. Ces rubriques sont regroupées en huit chapitres dont chacun s'ouvre par une introduction qui rappelle les grandes lignes

74 Armelle Le Goff, « Les Dossiers de carrière des professeurs de l'Université dans les archives du ministère de l'Instruction publique au XIX<sup>e</sup> siècle », *La Revue administrative*, n° spécial *Regards croisés de l'administration sur les personnes. Actes de la journée d'études du 24 octobre 2006*, Archives nationales, sous la direction de Catherine Mérot, 2007, p. 49-54.

75 Ministère de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication, Direction de l'Information et de la communication, Mission des archives, *Archives du ministère de l'Éducation nationale, État méthodique des versements faits aux Archives nationales*, Paris, 1993.

de l'évolution administrative du secteur, donne des indications générales sur la provenance, la nature et l'intérêt des documents conservés et, dans certains cas, suggère des pistes de recherche. Le chercheur pourra ainsi repérer rapidement les documents susceptibles de l'intéresser dans les versements effectués par le cabinet du ministre, par les inspections générales, par les services chargés de la planification, de l'établissement des enquêtes statistiques sur les effectifs des étudiants et des boursiers, ou de la détermination des filières à mettre en place. Un chapitre spécifique (le chapitre 7) est consacré à la gestion de l'enseignement supérieur et de la recherche « confié à des directions remarquablement stables dont le particularisme de fait a été consacré par la création en 1974 d'un secrétariat d'État aux Universités érigé en ministère cinq ans plus tard ». Les fonds qui y sont répertoriés concernent donc l'organisation générale des enseignements supérieurs et de la recherche (instances consultatives, études générales, affaires juridiques, emplois et personnels) ; la réglementation et l'organisation pédagogique des enseignements supérieurs ; la tutelle des établissements (administration générale, budgets, comptes financiers) ; la vie universitaire et la recherche. Pour celle-ci, il faudra toutefois compléter la consultation de ces dossiers par ceux versés par la mission des archives auprès du ministère de la Recherche.

### *La tutelle rectorale*

Les archives de la tutelle rectorale sur les établissements d'enseignement supérieur sont conservées dans les services départementaux d'archives, au chef-lieu de l'académie, dans la série T pour la période antérieure à 1940 et dans la série W pour la période postérieure.

La tutelle rectorale, on l'a vu, s'exerce par l'intermédiaire du recteur qui, nommé par le président de la République par décret pris en conseil des ministres, a en tant que représentant de l'exécutif la surveillance de tous les ordres d'enseignement de sa circonscription. Le recteur, président du conseil de l'université ou des universités de son académie, est l'organe d'exécution de toutes les décisions prises par ces assemblées universitaires<sup>76</sup>.

76 Précisons toutefois que, depuis la mise en place de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Pécresse), le recteur n'a plus un rôle d'exécution, mais d'accompagnement des établissements dans le cadre d'un dialogue de gestion.

Deux enquêtes, malheureusement assez anciennes, réalisées pour l'une en 1966 et pour l'autre en 1981, nous permettent d'appréhender, de façon au moins partielle, l'ensemble des versements d'archives « universitaires » effectués dans les services publics d'archives, tant par les instances recto-ales que par les universités elles-mêmes<sup>77</sup>.

Le bilan de la première enquête, effectuée par la direction des Archives de France en collaboration avec l'Association des archivistes français, soulignait « l'irrégularité des versements [effectués par les services rectoraux], tant du point de vue de leur périodicité que du point de vue de leur contenu » et précisait qu'il en était de même « pour le contrôle des directeurs des services d'archives des départements sur les archives conservées dans ces mêmes services ». Le conservateur en mission au rectorat de Paris qui rendait compte des résultats signalait toutefois le cas exemplaire du rectorat de Lille dont les versements, effectués de façon régulière, avaient alimenté aux archives départementales du Nord un fonds d'un exceptionnel intérêt historique<sup>78</sup>.

La seconde de ces enquêtes, menée quinze ans plus tard par la mission des Archives nationales auprès du ministère de l'Éducation nationale, présentait le bilan de dix ans de versements d'archives effectués par les administrations et les établissements scolaires en application de la circulaire ministérielle du 28 avril 1970 sur les archives de l'enseignement<sup>79</sup>. On ne

77 Sur ces enquêtes, voir Marie-Louise Marchand et Michel Duchéin, « Les Archives de l'enseignement supérieur en France », *La Gazette des archives*, nouvelle série, n° 57, 2<sup>e</sup> trimestre 1967, p. 89-111, article reproduit dans Thérèse Charmasson, *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005, p. 317-341 ; et Hélène Benrekassa et Thérèse Charmasson, « Archives des administrations et des établissements scolaires : bilan de dix ans de versements », *Histoire de l'éducation*, n° 18, avril 1983, p. 49-81 ; article reproduit dans Thérèse Charmasson, *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, *op. cit.*, p. 345-378.

78 Ce fonds est présenté dans ce même volume par Jean-François Condette.

79 Cette circulaire prévoyait le versement dans les dépôts publics d'archives (aux archives départementales et, pour le rectorat de Paris, aux Archives nationales), de tous les documents des services rectoraux antérieurs à 1940, ainsi que de ceux produits par les inspections académiques et les établissements d'enseignement supérieur, secondaire, primaire et professionnel ; pour les documents postérieurs à 1940, elle proposait, pour chaque échelon administratif, une liste des documents à conserver en priorité et en prévoyait le versement par tranche de dix ans dans les mêmes services d'archives ; circulaire du ministre de l'Éducation nationale du

retiendra de ce bilan que les données relatives à l'enseignement supérieur. Sur les vingt-six rectorats concernés, exception faite du rectorat de Paris qui avait déjà mis en place un service assurant la collecte et la conservation de ses archives intermédiaires, dix-neuf d'entre eux avaient effectué, avant 1981, des versements aux archives départementales du chef-lieu de l'académie (soit 73 %). Les documents conservés dans ces fonds rectoraux portaient sur l'organisation, le contrôle et la gestion de l'enseignement supérieur, à savoir les procès-verbaux du conseil de l'université, les dossiers de personnel et documents relatifs à la gestion des personnels, les dossiers de bourses et de prêts d'honneur aux étudiants, les procès-verbaux d'examen, les diplômes et les copies d'étudiants, auxquels on peut ajouter un certain nombre de documents budgétaires, de dossiers de constructions universitaires et de dossiers relatifs aux cours et conférences.

### *Le cas particulier du rectorat de Paris*

Ces données très générales peuvent être précisées dans le cas du rectorat de Paris. Ce dernier a en effet bénéficié, dès 1935, de la présence d'un conservateur en mission des Archives nationales et, en dérogation à la règle commune, a versé l'intégralité des archives produites par les services rectoraux aux Archives nationales, à Paris, dans la sous-série AJ<sup>16</sup>, puis à Fontainebleau, sous des cotes à dix chiffres<sup>80</sup>.

On peut ainsi signaler dans la sous-série AJ<sup>16</sup> la présence des dossiers des conseils des facultés de l'université de Paris et du conseil académique de 1883 à 1939 qui comportent les procès-verbaux de séances, mais également les documents préparatoires à celles-ci. Dans cette même série figurent également des dossiers portant sur la création et le fonctionnement des instituts français de l'université de Paris à l'étranger et sur les relations internationales de l'université : dossiers relatifs à la participation de délégations françaises à des congrès internationaux, à l'invitation de professeurs étrangers. On notera également, pour mémoire, la pré-

28 avril 1970 aux recteurs relative aux archives de l'enseignement, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 20, 14 mai 1970, p. 1617-1626 ; le texte de cette circulaire est reproduit dans Thérèse Charmasson, *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, *op. cit.*, p. 272-284.

80 Thérèse Charmasson, « La Mission des archives du rectorat de Paris », *Histoire de l'éducation*, n° 13, décembre 1981, p. 45-53 ; reproduit dans Thérèse Charmasson, *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, *op. cit.*, p. 309-316.

sence dans ce fonds des procès-verbaux du baccalauréat entre 1820 et 1946, qui est, il faut le rappeler, le premier diplôme de l'enseignement supérieur. À Fontainebleau, ont été versés des dossiers dont les dates extrêmes vont de 1870 à 1970 environ et, en particulier, un grand nombre de dossiers relatifs aux différentes facultés constitutives de l'université de Paris ainsi qu'aux instituts de sciences humaines et sociales ou de sciences dites dures mis en place dans le cadre de l'université ou de l'une ou l'autre des facultés à partir des années 1920<sup>81</sup>. Ont été également versés à Fontainebleau des dossiers de construction de bâtiments universitaires, qu'il s'agisse de travaux effectués à la Sorbonne même ou dans les bâtiments des facultés de médecine, de droit et de pharmacie. Pour la période postérieure à 1970, à quelques exceptions près, les archives du rectorat de Paris sont maintenant versées aux Archives de Paris<sup>82</sup>.

### **LES ARCHIVES PROPRES DES UNIVERSITÉS**

En ce qui concerne les archives propres des universités, les seules données en notre possession sont issues là encore des deux enquêtes effectuées en 1966 et 1981. Dans le premier cas, les résultats sont si parcellaires qu'il n'est pas utile d'en faire état ici. On rappellera seulement que le bilan présenté par les rapporteurs de cette enquête soulignait le petit nombre des versements d'archives universitaires conservés à cette date dans les services d'archives départementaux.

En 1981, en revanche, il apparaissait que quarante-quatre établissements soit en moyenne 2,2 établissements par département avaient effectué des versements dans les services d'archives départementaux et que ces versements provenaient des cinq facultés des universités versantes. Il apparaissait également que ces établissements avaient procédé au versement total de leurs archives anciennes (antérieures à 1940) en application de la circulaire ministérielle de 1970 sur les archives de l'enseignement<sup>83</sup>.

81 Voir sur certains de ces instituts, la communication de Thérèse Charmasson et Stéphanie Méchine au colloque « L'État et l'éducation, 1808-2008 », organisé par l'université Paris IV-Sorbonne, l'université Lille III et le Service d'histoire de l'éducation, à Paris, du 11 au 13 mars 2008.

82 Une nouvelle répartition des archives produites par les services académiques prévoit le versement intégral des archives de l'enseignement scolaire, du cabinet du recteur et du secrétariat général aux Archives de Paris.

83 Voir ci-dessus, note 79.

L'enquête apportait une précision supplémentaire en montrant que, sur l'ensemble des quarante-quatre établissements versants, seuls sept d'entre eux avaient versé des documents couvrant l'ensemble de la période considérée, soit de l'Empire à la fin des années 1970.

On peut regrouper les différentes catégories de documents versés par ces universités dans les différents services d'archives départementaux sous quatre grandes rubriques : l'administration générale, la scolarité, le personnel et l'intendance, respectivement représentées dans vingt-cinq, trente-cinq, quinze et cinq établissements. Concernant l'administration générale, la part la plus grande revient aux procès-verbaux des conseils et assemblées de professeurs (quatorze cas sur vingt-cinq) qui se retrouvent également dans les fonds des rectorats, et aux budgets et pièces financières ou comptables (treize cas sur vingt-cinq). Viennent ensuite les rapports des doyens au ministre sur la situation de l'établissement, les procès-verbaux et discours des séances de rentrée, la correspondance reçue et envoyée et les collections d'arrêtés rectoraux. Sous la rubrique « Scolarité » ont été regroupés les registres d'inscription et d'immatriculation, les dossiers d'étudiants ainsi que les pièces portant sur l'organisation et la sanction des examens (vingt-six cas sur trente-cinq) et les dossiers de bourses. En ce qui concerne le personnel, l'essentiel des versements est constitué par les dossiers individuels de personnel, les dossiers des élèves-professeurs aux instituts préparatoires à l'enseignement secondaire (IPES) et les pièces justificatives de paiement des traitements des fonctionnaires. Sous la rubrique « Intendance », on trouvera les dossiers de constructions universitaires ainsi que les inventaires du mobilier et des collections des établissements. On peut signaler en revanche l'absence quasi totale de dossiers, pourtant répertoriés par la circulaire de 1970, touchant à l'organisation générale de l'enseignement et de la recherche, tels les procès-verbaux et dossiers d'instituts, les dossiers scientifiques de laboratoires ou les papiers privés de professeurs.

### **LE CAS PARTICULIER DU RECTORAT DE PARIS**

En ce qui concerne le cas particulier du rectorat de Paris, il convient tout d'abord de préciser que l'intégralité des « fonds facultaires », depuis la création de l'université de Paris après la Révolution jusqu'à son éclatement à la suite de l'application de la loi Faure, a été versé aux Archives

nationales, d'abord à Paris et, pour la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, à Fontainebleau.

S'il est vrai que le fonds de la faculté des lettres se résume, pour l'essentiel, aux dossiers concernant l'administration, le personnel et la scolarité, les archives versées par la faculté des sciences et par la faculté de pharmacie sont plus riches. On y trouve en effet des dossiers relatifs aux laboratoires, instituts et fondations de 1911 à 1946, des rapports sur les candidats aux chaires de 1884 à 1927, ou encore des affiches de cours et de programmes de 1853 à 1928. Dans le fonds de la faculté de pharmacie sont conservés en outre les dossiers de réforme des études et des structures d'enseignement et de recherche, regroupant des rapports, des projets et des textes législatifs et réglementaires allant de 1935 à 1970, ainsi que trois cartons de correspondance avec les autres facultés et les savants étrangers couvrant la période s'étendant de 1938 à 1968. Le fonds de la faculté de médecine de Paris, quant à lui, est exceptionnel, tant en raison de l'ampleur de la période chronologique couverte que de l'exhaustivité des séries des différentes catégories de documents décrites ci-dessus. Il faut noter en outre que ce fonds comporte des dossiers particulièrement précieux, tels que les rapports, décrets et arrêtés relatifs aux écoles de santé de Paris, Strasbourg et Montpellier de l'an III à l'an VIII, ou encore des documents relatifs aux expositions et congrès, aux relations internationales entretenues par la faculté, aux cérémonies, aux sociétés savantes et aux associations, mais également aux questions générales d'enseignement et aux travaux des professeurs de l'an III à 1938. Et, de même que dans le fonds de la faculté des sciences, y figurent également des archives relatives aux laboratoires, instituts, archives, musées, bibliothèques et collections de la faculté, de l'an III à 1949. Il faut noter que l'état exceptionnel de conservation de ce fonds, comme dans une moindre mesure de celui de la faculté de pharmacie, est sans doute en partie dû à la présence d'un personnel affecté à la gestion de ces archives et, dans le cas de la faculté de médecine, au classement effectué au XIX<sup>e</sup> siècle par un archiviste paléographe, assurant par là le maintien du fonds jusqu'à son classement définitif, un siècle plus tard<sup>84</sup>.

Dans les fonds versés à Fontainebleau, le chercheur pourra consulter, dans les archives versées par la présidence de l'université Paris V, les dos-

84 Voir le répertoire de ce fonds établi par Thérèse Charmasson, AJ<sup>16</sup> 6 226-AJ<sup>16</sup> 6 944, Faculté de médecine, 1790-1957.

siers relatifs à la création et à l'organisation de cet établissement ou encore dans celles de la faculté de Necker-Enfants malades, les dossiers de travaux effectués sur ce bâtiment dont l'architecte, André Wogenscky, est un disciple de Le Corbusier<sup>85</sup>.

### **LES ARCHIVES D'AUTRES ADMINISTRATIONS ET LES ARCHIVES PERSONNELLES DES PROFESSEURS**

Il faut toutefois rappeler que les fonds ainsi versés sont pour l'essentiel constitués de documents à caractère administratif qui ne renseignent pas sur le contenu même des enseignements dispensés, sur le développement de la recherche et sur leur réception par les étudiants. Il convient donc, on l'a dit, d'avoir recours à d'autres fonds d'archives tels que ceux versés par les enseignants eux-mêmes et, au-delà, en fonction du sujet de recherche, aux dossiers versés par d'autres administrations ou services, comme les archives du Bureau universitaire de statistiques conservées aux Archives nationales (63 AJ), ou du sport scolaire et universitaire (69 AJ), fonds qui regroupe les dossiers de l'Office du sport scolaire et universitaire (OSSU) créé en 1934 et de l'association du sport scolaire et universitaire (ASSU) qui lui a succédé en 1963. On pourra également consulter les archives du Centre régional des œuvres universitaires (CNOUS) qui avaient été versées à Fontainebleau dont la consultation peut être complétée, dans le cas de Paris, par celle des archives du Comité parisien (COPAR) et de son successeur, le Comité régional des œuvres universitaires (CROUS).

Le chercheur intéressé par les aspects plus proprement pédagogiques, par le contenu des enseignements et les recherches qui les sous-tendent devra avoir recours à des documents d'un caractère différent, contenus dans les fonds d'archives personnelles des professeurs, fonds dont la conservation est souvent aléatoire.

En effet, si on peut considérer que les archives des membres de l'enseignement, rémunérés le plus souvent tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles sur des fonds publics, constituent des archives publiques telles qu'elles sont définies par la loi et sont, de ce fait, soumises à un certain nombre de règles, dont l'obligation de versement dans des services publics d'ar-

85 Le répertoire en a été établi par David Peycéry ; le fonds est conservé sous la cote AN, versement n° 19930551, à Pierrefitte-sur-Seine.



chives, la pratique la plus courante a été et est encore très généralement de les considérer comme des papiers privés, au sens juridique du terme. C'est ce qui explique sans doute en partie leur présence en grand nombre dans les collections des bibliothèques au sein desquelles ils ont été souvent catalogués comme des manuscrits isolés, alors même qu'il peut s'agir de véritables fonds d'archives au sens où l'entendent les archivistes. Ces fonds regroupent le plus souvent de la correspondance, des notes de terrain, des cahiers de laboratoire ou d'expériences, des dossiers de travail, des manuscrits de thèse, d'ouvrages ou d'articles, des notes de préparation de cours et de conférences, ainsi que des dossiers à caractère administratif, témoignant de la participation de ces professeurs et chercheurs à des groupes de travail ou à des commissions de différentes natures, de leur rôle dans la direction d'un laboratoire ou d'un établissement d'enseignement ou de recherche, d'une revue, ou encore dans l'organisation de rencontres scientifiques, colloques, congrès, etc., dossiers que viennent généralement compléter des documents à caractère biographique<sup>86</sup>.

On peut signaler ici à titre d'exemple, le fonds, récemment versé, constitué par les dossiers de Marguerite Boulet-Sautel et Gérard Sautel, professeurs à l'université Paris II, qui se révèlent riches en informations sur la création des unités d'enseignement et de recherche (UER) de droit sur le territoire francilien au moment de la mise en place de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur<sup>87</sup>.

Il est impossible et il serait fastidieux d'égrener ici les noms de tous ceux qui ont contribué au développement de l'enseignement en France au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et dont les archives sont en totalité ou partiellement conservées dans l'ensemble des bibliothèques et services d'archives français. Deux instruments de travail récents consacrés pour le premier aux sources de l'histoire de l'enseignement en France, et pour le second, aux archives personnelles des scientifiques (dont beaucoup ont été professeurs) conservées en France permettent toutefois de repérer une grande

86 Sur ces différentes catégories de documents, voir Direction des Archives de France, *Les Archives personnelles des scientifiques. Classement et conservation*, par Thérèse Charmasson, Christiane Demeulenaere-Douyère, Catherine Gaziello et Denise Ogilvie, Paris, Archives nationales, 1995.

87 Le répertoire établi par Stéphanie Méchine a été complété et enrichi par Ludovic Bouvier à la suite du versement des papiers versés par Jacques Sautel en 2011 ; le fonds est conservé sous la cote AN, versement n° 19960475.

partie de ces fonds. On rappellera que, dans le premier cas, ce repérage est limité aux bibliothèques et services d'archives de la région parisienne, tandis que dans le second cas, il porte sur l'ensemble du territoire français<sup>88</sup>. Une présentation d'un certain nombre de ces fonds a été faite lors de la journée d'étude organisée en mars 2008 aux Archives nationales, « Les hommes et les femmes de l'Université. Deux siècles d'archives », dans le cadre des manifestations pour le bicentenaire de l'Université impériale<sup>89</sup>. En l'absence d'un recensement de ces fonds sur l'ensemble du territoire français, il appartient au chercheur d'identifier le ou les lieux de conservation des archives des personnalités sur lesquelles il envisage de travailler. La consultation de ces fonds d'archives personnelles permet en effet souvent de porter un nouveau regard sur tous ceux qui ont contribué à la constitution et au développement de l'enseignement en France tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

### LES ARCHIVES ÉMANANT DES ÉTUDIANTS

Si les dossiers et documents conservés dans les fonds d'archives personnelles des professeurs et administrateurs peuvent apporter un éclairage sur les travaux de ceux-ci et sur le contenu des enseignements dispensés, ils ne nous éclairent que très rarement sur la réception de ces enseignements par les étudiants eux-mêmes. Là encore, il faudra recourir pour l'essentiel, en dehors des copies d'examens et concours dont la collecte a été organisée par une circulaire ministérielle en 1975<sup>90</sup>, à des documents conservés pour l'essentiel dans des fonds d'archives personnelles, dans des fonds de manuscrits dans les bibliothèques ou dans les services d'archives<sup>91</sup>.

88 Thérèse Charmasson, *Histoire de l'enseignement...*, *op. cit.*; Thérèse Charmasson, avec la collaboration de Marion Daniel, Catherine Gaziello et Carole Rota-Tréguier, *Les Archives des scientifiques, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Guide des fonds conservés en France*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008.

89 Thérèse Charmasson, « Les Archives personnelles des administrateurs et des professeurs », dans Armelle Le Goff (dir.), *Les Hommes et les femmes de l'Université. Deux siècles d'archives*, Paris/Lyon, Archives nationales/INRP, 2009, p. 45-64.

90 Circulaire du ministre de l'Éducation nationale aux directeurs de l'administration centrale, aux recteurs, aux présidents d'université, aux inspecteurs d'académie, aux inspecteurs départementaux de l'éducation, relative aux archives des examens et aux archives des bourses, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 2, 16 janvier 1975, p. 104-109, reproduite dans Thérèse Charmasson, *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, *op. cit.*, p. 285-292.

91 Rappelons l'existence de la Cité des mémoires étudiantes, dont l'objectif est

Cette présentation, très rapide et très réductrice, des sources possibles pour une histoire des universités, n'a pas d'autre but que celui de souligner la multiplicité de celles-ci et la nécessité pour le chercheur de définir avec précision son objet d'étude et de rechercher les différentes instances administratives qui ont eu à en connaître. Il convient en outre de rappeler que ce rapide état des lieux ne s'est attaché qu'aux fonds déjà versés et répertoriés dans les services d'archives pour une période antérieure aux profondes transformations qu'a connues l'enseignement universitaire depuis 1968<sup>92</sup>. Nombre de fonds sont encore conservés dans les universités elles-mêmes, dont la plupart n'ont mis en place que très récemment des services d'archives internes. C'est de ces diverses expériences de collecte au sein même des établissements que rendent compte les présentations des archivistes de ces universités publiées dans ce volume.

de sauvegarder et de valoriser les archives et ressources documentaires des mouvements étudiants.

- 92 Des services d'archives ont été mis en place dans un certain nombre d'universités issues de l'ancienne université de Paris ; le réseau de professionnels des archives Aurore, section de l'association des archivistes français (AAF), permet aux responsables de ces services de réfléchir ensemble aux problèmes posés par la collecte et le traitement des documents produits par les rectorats, universités et organismes de recherche ; une présentation rapide des activités de ce réseau a été faite lors de la journée d'étude du 8 juin 2011.

## « Les catacombes manuscrites » des universités septentrionales : archives en souffrance mais archives d'importance

par Jean-François Condette  
 Professeur d'histoire contemporaine  
 Université d'Artois - laboratoire CREHS

Jules Michelet, professeur au Collège de France et chef de la section historique des Archives nationales révèle aux lecteurs, dans le tome IV de son *Histoire de France* (1840), que les documents d'archives lui parlent dans les froides galeries de ces « catacombes manuscrites<sup>93</sup> » et qu'il ne se fait, dans ses écrits, que leur interprète fidèle. Heureux historien que Jules Michelet, qui voit ses matériaux venir à lui « naturellement » alors que l'historien d'aujourd'hui doit souvent partir en chasse de l'archive en déployant de nombreuses ruses. Ce constat est particulièrement vrai pour qui travaille sur l'histoire des universités. Les sources primaires sont abondantes et riches pour le moins jusqu'en 1940 et permettent de reconstituer le passé de ces institutions. Mais le « gibier » de l'historien<sup>94</sup> se raréfie ensuite pour qui travaille sur l'après 1945 et ce dernier se retrouve mis en difficulté dans sa recherche de nourriture documentaire. Une situation paradoxale se met en place. Alors que les institutions universitaires connaissent un développement accéléré dû à la massification de leurs effectifs et la complexification de leurs structures internes, on perçoit une forme de désintérêt voire de « dégoût de l'archive » désormais démultipliée. Ce constat est très net dans la France septentrionale. On y retrouve à la fois les réalités concrètes de la massification mais aussi de cette démultiplication des pôles universitaires, alors que les archives, produites en grand nombre, sont laissées en souffrance. Cependant, depuis quelques années, un intérêt nouveau pour ces sources

93 Jules Michelet, *Ceuvres, tome III, Histoire de France, livre IV*, Bruxelles, Méline, Cans et Compagnie, 1840, p. 377-378.

94 Selon la célèbre formule de Marc Bloch dans *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, A. Colin, 1952, p. 18.

primaires se fait jour qui permet d'espérer d'amples chasses historiennes.

### **LA MULTIPLICATION DES « CATACOMBES MANUSCRITES » SEPTENTRIONALES DEPUIS 1945**

Si les sources qui permettent de faire l'histoire des facultés septentrionales aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> sont nombreuses à la fois aux Archives nationales (sous-série F<sup>17</sup>) et aux archives départementales du Nord, centres d'archives qui conservent de nombreux dossiers sur l'enseignement supérieur jusqu'en 1940<sup>95</sup>, la situation s'avère plus délicate pour les années postérieures.

#### *Une inflation de documents liée à l'explosion des effectifs*

Les quatre facultés publiques regroupées à Lille depuis 1887 et fédérées dans l'université de Lille par la loi du 10 juillet 1896, ont longtemps été de petites structures. C'est après 1955 qu'une mutation fondamentale s'est opérée qui a fait progressivement croître les effectifs, transformant la nature même de ces institutions en structures éducatives de masse. Les quatre facultés (droit, lettres, sciences et médecine-pharmacie), qui avaient 1 402 étudiants en 1913-1914, en comptaient 5 326 en 1945-1946. Dix ans plus tard, leur nombre était de 7 017, passant à 18 772 en 1965-1966 pour atteindre 23 927 en 1967-1968. Cette première grande vague démographique des années 1955-1970, qui a vu multiplier par 4,4 les effectifs de l'université de Lille entre 1945 et 1968, a été suivie d'une seconde dans les années 1983-1995. À l'université de Lille III, entre 1983 et 1988, c'est l'explosion. En cinq ans, l'effectif passe de 11 000 à 18 000 étudiants<sup>96</sup>. En 1988-1989, l'université comptait alors 18 101 étudiants soit 13,5 fois plus qu'en 1945-1946. L'université de Lille II (droit-médecine) regroupait, en 1988-1989, 17 421 étudiants (soit plus de 6 fois les effectifs des deux facultés entre 1945 et 1946) et celle de Lille I (sciences)

95 Archives départementales (désormais AD) du Nord, 2 T 616 à 1 207 (fonds du rectorat). Dans les versements contemporains (W) sont conservées les archives de l'université de Lille III qui fut longtemps la seule à avoir versé ses dossiers antérieurs à 1940. Par la suite, ceux de l'université de Lille II (faculté de droit) les ont rejoins. Voir l'inventaire dans la sous-série 6 T (6 T 1 à 77, 1865 à 1940).

96 Comité national d'évaluation, *L'Université Charles de Gaulle-Lille III, rapport d'évaluation* (novembre 1990), Paris, Service des publications du Ministère, 1990, p. 19.

en comptabilisait 18 295 en 1988-1989 (soit 15,7 fois plus qu'en 1945-1946). Les trois universités lilloises rassemblaient donc 53 817 étudiants soit dix fois plus qu'en 1945. La hausse s'est poursuivie jusqu'au début des années 2000 avant d'atteindre un seuil, une décroissance s'opérant ensuite dans de nombreuses filières. Cette croissance a été proportionnelle à l'évolution des effectifs enseignants. Les enseignants des quatre facultés publiques, tous grades confondus, qui étaient 149 en 1938-1939 et 160 en 1945-1946, passèrent à 622 en 1967-1968 soit près de quatre fois plus. Cette révolution du nombre des effectifs a eu des conséquences multiples sur les archives. Les bureaux, aussi bien dans les services centraux qu'au sein des services spécifiques aux UER-UFR ont été débordés par un trop plein documentaire, à la fois dans le domaine de la production de dossiers d'inscription des étudiants, de copies d'examen, de dossiers de gestion des personnels que dans celle des documents pédagogiques. La tentation a alors été forte de pratiquer la politique de la « benne à ordures ».

### *Une inflation des archives liée à la multiplication des pôles universitaires*

Non seulement les structures universitaires existantes ont fabriqué davantage d'archives, mais les structures elles-mêmes se sont multipliées. Un certain nombre d'éléments ont concouru à ces transformations-mutations :

- la diversification des unités d'enseignements et des instituts. Progressivement, l'organisation interne des facultés et des études s'est complexifiée, et ramifiée en spécialités plus nombreuses. Ces centres d'études et de recherches ont produit à leur tour leurs propres archives, tandis que les échanges avec les autorités hiérarchiques supérieures ont été nombreux.
- la profonde rupture que représente la loi Faure du 12 novembre 1968. À l'ancienne université de Lille, placée sous l'autorité du recteur d'académie, ont alors succédé trois universités indépendantes les unes des autres : Lille I (sciences et technologies), Lille II (droit et santé) et Lille III (sciences humaines, lettres et arts), dirigées chacune par un conseil d'administration élu et un président. Cette autonomisation de trois pôles universitaires a eu pour conséquence de multiplier les services spécifiques. Dans le même temps, la loi Faure, qui a voulu promouvoir la pluridisciplinarité, a contraint les

anciennes sections disciplinaires à se regrouper en unités d'enseignement et de recherche (UER), devenues, par la loi Savary de 1984, des unités de formation et de recherche (UFR). Ces divisions structurantes ont créé leurs unités de commandement et de gestion. On rappellera aussi que la loi Faure a été fondée sur l'idée de participation, ce qui a entraîné *de facto* l'organisation régulière d'élections au sein des UER et de l'université. Dépôt de listes, diffusion de professions de foi, organisation et résultats des scrutins ont eu pour conséquence d'accroître la production documentaire. En revanche, les déménagements qui se sont succédés ont été destructeurs d'archives. En 1964, la faculté des sciences de Lille a quitté le centre-ville pour le campus périurbain d'Annappes, progressivement intégré dans la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq. Après bien des débats, les facultés de droit et des lettres ont été transférées à leur tour vers le campus de Pont de Bois, en octobre 1974. En 1994, l'université de droit a quitté Villeneuve d'Ascq pour gagner le quartier de Lille-Moulins, l'université de Lille III disposant de l'ensemble du campus de Pont-de-Bois. Ces déménagements ont occasionné, aux dires des témoins, de nombreuses pertes d'archives.

- la création d'antennes facultaires devenant de nouvelles universités autonomes. La massification des effectifs a été à l'origine de la mise en œuvre d'une politique de redéploiement universitaire permettant de désengorger les universités lilloises et de contribuer, à la demande des collectivités territoriales, à un meilleur aménagement du territoire, par l'affirmation de pôles universitaires de proximité. En 1964, a été ouvert le collège universitaire de Valenciennes, devenu université dès 1966. En 1987, l'université de Lille III a délocalisé son département de langues étrangères appliquées vers Roubaix et ouvert trois antennes à Arras, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque. Une quatrième a été créée à Cambrai dès 1988. La même logique a été mise en œuvre en sciences avec d'autres pôles (Calais, Lens, Liévin, *etc.*). À partir de ces antennes, et en lien avec le *Plan Université 2000*, ont été créées deux nouvelles universités, l'université du Littoral-Côte-d'Opale (ULCO) et l'université d'Artois, inaugurées en 1992, ce qui porte à six le nombre des universités publiques de la région.

### *Une inflation d'archives mal maîtrisée*

Cette présentation préalable du contexte académique est nécessaire pour comprendre les difficultés concrètes qui se posent dans la gestion des archives universitaires de la région du Nord-Pas-de-Calais. Alors que l'on assiste, à partir des années 1955, à une démultiplication phénoménale des archives fabriquées par le seul fait du développement des structures universitaires elles-mêmes, le passage d'une à six universités accentue encore la production documentaire, mais sans cadre fédérateur. Face à cette inflation, les universités régionales n'obtiennent aucun poste d'archiviste spécialisé, à la différence de nombreuses grandes universités étrangères et de quelques rares universités françaises. Ce sont des administrateurs voire des secrétaires, sans formation spécifique, qui trient, jettent, regroupent et acheminent régulièrement vers les caves et les réserves les boîtes d'archives devenues trop encombrantes. Partout on est confronté au manque de temps et de place, à la nécessité de prendre des décisions dans l'urgence alors que se développe une forme de dégoût des archives, traces encombrantes d'un passé révolu. Après plusieurs décennies de relative indifférence de la part des universitaires, une politique de conservation plus cohérente est mise en œuvre qui s'accroît au sein du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de l'université de Lille-Nord-de-France, fondé en 2009. Les directrices et directeurs des archives départementales ont aussi, avec leurs personnels spécialisés, multiplié les rappels à la loi, œuvrant au versement des fonds anciens et à leur classement.

### **À LA RECHERCHE DE L'ARCHIVE PERDUE : LES TRÉSORS DES UNIVERSITÉS SEPTENTRIONALES**

Même si les destructions furent nombreuses, l'historien n'est pas face à un désert en matière de sources primaires, grâce à la mise en place, depuis plusieurs décennies, d'une politique de sauvetage des archives.

### *La relance des dépôts légaux d'archives institutionnelles*

De 1945 à nos jours, les universités septentrionales, tout du moins certaines d'entre elles, ont continué à conserver et à stocker certaines de leurs archives, puis à les déposer aux archives départementales. Nous ne



pouvons ici réaliser l'inventaire détaillé de ces versements, mais quelques exemples permettent cependant de saisir toute la richesse de ces trésors retrouvés. Jusqu'à très récemment, seule l'université de Lille III (lettres, sciences humaines et arts) avait versé aux archives départementales ses archives propres antérieures à 1940, ces documents nombreux venant alors rejoindre les dossiers provenant du rectorat. Sont accessibles, dans ces versements contemporains (série W), des documents fondamentaux. Sous les cotes 0493 W 146 170 à 146 171 sont ainsi conservés de superbes registres, longtemps manuscrits puis dactylographiés, qui rassemblent les procès-verbaux des séances du conseil de la faculté des lettres de Lille de 1879 à mars 1968. Ces archives constituent une mine d'informations émanant de cette structure décisionnelle facultaire qui ne rassemblait, avant la loi Faure, que les seuls professeurs titulaires. Les registres de l'assemblée de la faculté, structure plus large comprenant l'ensemble des enseignants, sont aussi versés pour la période 1889-1955. En 1971, l'université de Lille III a transféré de nombreux dossiers concernant les examens et les concours pour la période s'étendant de 1866 à 1960 et qui portent essentiellement sur les examens de licence<sup>97</sup>. D'autres versements effectués en 1978, 1984 et plus récemment encore, ont permis de poursuivre les investigations dans les dossiers relatifs aux examens et concours. La faculté de droit, intégrée ensuite à l'université de Lille II (droit et santé), a également versé une partie de ses archives qui couvrent la période de 1865 à 1940, dont certains dossiers concernent également l'après Seconde Guerre mondiale. D'autres versements ont aussi été opérés récemment qui ont trait surtout aux examens.

### *Bibliothèques, trésors de laboratoires et initiatives associatives*

Toutes les collections d'archives universitaires ne sont cependant pas versées aux archives départementales comme cela devrait être la règle. En témoigne, la conservation de sources dans les bibliothèques universitaires, en particulier dans celle de Lille III. Il convient de signaler l'existence de fonds d'archives, en particulier d'archives personnelles d'enseignants, qu'un certain nombre de laboratoires de recherches ont coutume d'y déposer. C'est ainsi qu'en 1993, les exécuteurs testamentaires d'Eric Weil,

97 AD du Nord, 438 W 138 057 à 138 134, PV des sessions ; examens de licence de 1866 à 1960.

ancien professeur de philosophie à Lille III de 1956 à 1988, déposent à l'université, le fonds Weil-Mendelssohn qui regroupe la volumineuse bibliothèque du philosophe ainsi que l'ensemble de ses archives. La bibliothèque Georges Lefebvre (histoire) a entrepris de collecter les archives d'enseignants. Elle a ainsi reçu les fonds d'Emmanuel Chadeau (2000), de Jean-Pierre Florin (2001), d'Alain-René Michel (2006) et d'Alain Derville (2007). Le centre audiovisuel de l'université de Lille III (CAVUL) conserve une grande partie des fonds des archives de l'enseignement à distance, en particulier près de 1 500 bobines de cours enregistrés pour le télé-enseignement et diffusés à la radio entre 1970 et 1997. Le laboratoire des sciences végétales et fongiques de la faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques de l'université de Lille II regroupe un patrimoine très riche surtout composé d'objets, de maquettes, de spécimens botaniques et d'échantillons de plantes. À l'université de Lille I, un vaste inventaire des appareils de mesure et d'observation hérités de l'ancienne faculté est en cours et recense déjà 780 pièces. Dans cette même université, l'association de solidarité des anciens de l'université des sciences et techniques de Lille (l'ASA-USTL), fondée en 1991, gère un riche fonds d'archives avant leur versement prévu aux archives départementales. L'association a sauvé les archives personnelles de Robert Gabillard, inventeur du système de métro automatique VAL et qui a enseigné à Lille des années 1950 aux années 1990. Elle détient aussi les procès-verbaux des conseils de la faculté des sciences.

### *La richesse des archives personnelles*

Tout comme les Archives nationales, les archives départementales ont reçu des fonds privés intéressants qui concernent directement le monde universitaire septentrional. Les enfants du doyen Albert Châtelet (1883-1960) ont ainsi versé aux archives départementales du Pas-de-Calais<sup>98</sup> un fonds très important concernant leur père. Maître de conférences à la faculté des sciences de Lille dès sa démobilisation en 1919, il est élu doyen avant d'être nommé recteur de l'académie de Lille entre 1924 et 1936. Il est ensuite directeur de l'enseignement du second degré (1937-1940), puis professeur de mathématiques à la Sorbonne, tout en devenant doyen de la faculté des sciences de Paris de 1949 à 1954. Les papiers Alain Lottin,

98 Archives départementales du Pas-de-Calais, 81 J 1 à 123, Archives Châtelet.

versés aux archives départementales du Nord, sont aussi très intéressants<sup>99</sup>. Assistant, puis professeur d'histoire moderne à l'université de Lille III, il en est aussi le président de 1986 à 1991 avant d'être le fondateur et le premier président de l'université d'Artois en 1992. Il a conservé de nombreux procès-verbaux des conseils transitoires de gestion des années 1968-1969, ainsi que de l'assemblée constitutive qui fut chargée de mettre en conformité les statuts élaborés par les littéraires lillois avec ceux prescrits par la loi Faure. Certaines archives privées se trouvent encore au domicile de leurs possesseurs et sont donc difficilement accessibles. Nous avons toutefois pu consulter les archives personnelles du professeur Bernard Ménager, engagé dans les nombreuses réunions liées à la destruction-reconstruction de l'université littéraire entre 1968 et 1970. Dans cet inventaire à la Prévert, il convient de mentionner la ressource que représentent les archives des anciens étudiants, surtout lorsque ceux-ci furent élus dans les instances représentatives.

### *D'autres sources régionales pour baliser le territoire de l'historien des universités*

Dans la volonté historique de mieux saisir la vie quotidienne des universités depuis 1945, on ne négligera pas les sources précieuses provenant de certaines publications internes. Citons d'abord *Le livret de l'étudiant de l'Université de Lille*, édité à partir de 1896, et qui devient ensuite dans le second vingtième siècle le *Guide des études*. On y trouve le règlement des études et des examens, la liste précise des enseignants, mais aussi les intitulés des cours proposés. L'université de Lille publie aussi pendant longtemps un *Bulletin des facultés* de Lille qui devient, après 1896, les *Annales de l'université de Lille* jusqu'en 1968. On y trouve les rapports annuels des quatre doyens sur leur faculté, qui intègrent des données fondamentales sur le mouvement du personnel, les publications des enseignants, l'évolution des effectifs étudiants ainsi que des tableaux sur les résultats aux examens. Les années 1970 ont aussi vu apparaître des plaquettes à usage interne, destinées à faciliter la diffusion des informations alors que la massification a pour effet de déliter les contacts personnels. Pour l'université de Lille III, par exemple, se succèdent depuis 1989 : *Lille III-Informations* (1971-1977), *Inter-Lille III* (1977-1979), *Le bloc-notes de Lille III* (1979-

99 AD du Nord, 144 J, Papiers Alain Lottin.

1989) puis *Le Mercure de Lille III*. À ces sources, il faut ajouter les richesses contenues dans deux presses spécifiques, la presse régionale (*La Voix du Nord, Nord Eclair*) et la presse étudiante (*Lille université*). Les ressources de l'enquête orale sont aussi nombreuses et précieuses et exigent, de la part de l'historien, de la rigueur pour historiciser ces mémoires souvent divergentes.

### **LA PLURALITÉ DES POSSIBLES : UNE HISTOIRE RENOUVELÉE DES UNIVERSITÉS SEPTENTRIONALES**

Cet inventaire, qui ne peut être exhaustif, permet cependant de repérer quelques lignes de force qui peuvent aider au lancement de travaux sur les années postérieures à 1945.

#### *Les structures universitaires et leurs mutations : un champ de recherche accessible*

Sur cette thématique, les analyses sont possibles car les documents, certes éparpillés en de nombreux pôles, finissent par se compléter. Les universités actuelles ont conservé en priorité les procès-verbaux de leurs différents conseils, leurs budgets et des dossiers complexes sur les opérations de construction. Les archives privées d'Alain Lottin et de Bernard Ménager, croisées avec les dossiers conservés par les services centraux et les informations contenues dans la presse régionale, permettent de reconstituer le calendrier du démantèlement de l'ancien modèle universitaire issu des réformes de Louis Liard mais aussi celui, plus mal connu, des étapes locales de la reconstruction d'un nouveau schéma universitaire dans les années 1960. On est ainsi surpris, à la lecture de ces documents, par la profonde volonté de réforme qui anime les acteurs de cette contestation étudiante et enseignante, mais aussi par la dimension très constructive du mouvement lillois, qui ne se laisse pas enfermer dans des slogans utopiques et se concentre sur un travail très concret d'élaboration de nouvelles structures universitaires<sup>100</sup>. Dès lors, bien avant la loi Faure du 12 novembre 1968, les représentants élus de la faculté des lettres de Lille ont jeté les bases d'une reconstruction fondée sur la cogestion et la participa-

100 Jean-François Condette, « Autour de mai 1968 : de la faculté des lettres de Lille à l'université de Lille III : Une mutation accélérée », *Revue du Nord*, janvier-mars 2005, p. 139-176.

tion. Des débats souvent houleux se déroulent ensuite, en 1969 et 1970, lorsqu'il s'agit de rentrer dans le moule de la loi Faure. À la lecture de ces documents, on comprend aussi les intenses discussions qui sont menées pour opérer la fédération des anciennes sections au sein d'unités d'enseignement et de recherche (UER) pluridisciplinaires. L'étude des premières élections est aussi possible : elle montre très vite la faible participation des étudiants, ainsi que l'enjeu fort qu'elles représentent. On garde les urnes la nuit, on milite pour ou contre ces élections que certains dénoncent comme les « élections piège à cons<sup>101</sup> ».

### *Les acteurs universitaires et leurs caractéristiques : enseignants et étudiants*

Si les données sont abondantes sur les enseignants avant 1940, la recherche s'avère plus délicate à mener pour la seconde moitié du vingtième siècle. Les sources existent mais demeurent éclatées et lacunaires. Les dossiers de personnel des enseignants restent longtemps au rectorat ou dans les services des universités pour des raisons de gestion, puis sont transférés dans les espaces de stockage de ces institutions où ils sont inaccessibles et difficilement consultables<sup>102</sup>, avant d'être versés aux archives départementales. Toutefois, les *Annales de l'université de Lille* permettent de disposer régulièrement de notices sur les nouveaux arrivants ou les retraités et décédés de l'année, et l'on peut suivre l'évolution des nominations au moyen des registres des conseils de la faculté jusqu'en 1968. En lettres, le conseil de la faculté se positionne toujours sur les vacances, suppressions ou transformations de chaires. Il n'est pas rare non plus de retrouver les comptes rendus sur les candidatures aux postes vacants, qui donnent accès au *curriculum vitae* simplifié du candidat<sup>103</sup>. En revanche, les étudiants forment un bataillon encore très mal connu et documenté<sup>104</sup>, même si l'on s'intéresse

101 AD du Nord, 493 W 146 176 et 146 177, mise en œuvre de la loi Faure (élections, Lille III, 1968 à 1973).

102 Le délai rogatoire concernant cette typologie documentaire est, depuis la loi du 15 juillet 2008, de 50 ans à compter la clôture du dossier pour les documents portant atteinte à la protection de la vie privée.

103 AD du Nord, 493 W 146 171 et 146 172, PV du conseil de la faculté des lettres de Lille, 1886-mars 1968.

104 Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000.

à leur engagement ou à leurs syndicats. Divers versements récents permettent d'envisager de nouvelles recherches sur leurs caractéristiques sociales. La faculté des lettres de l'université de Lille a ainsi versé en 2010 aux archives départementales de très nombreuses fiches individuelles d'étudiants inscrits entre 1887 et 1971 (de ABIG à ZWOL<sup>105</sup>), qui contiennent les informations suivantes : État civil, adresse étudiante et familiale, cursus secondaire, examens et notes à la faculté, profession des parents etc.. On perçoit les usages multiples que l'historien peut faire de ces données pour une meilleure connaissance du public étudiant d'une faculté de province sur la longue durée, et en particulier dans la mesure des phénomènes de démocratisation et de féminisation. On dispose également, depuis peu, de dossiers comparables pour la faculté de droit, autour de fiches pédagogiques des étudiants entre 1930 et 1953, un échantillonnage ayant été fait pour conserver les lettres B, D et T.

### *Les pratiques pédagogiques et les examens*

S'il est toujours possible d'accéder aux informations relatives à l'organisation des examens par le recours aux textes officiels qui les norment, si la presse étudiante n'est pas avare de commentaires sur les réformes des études et des examens, les données sont souvent plus lacunaires sur les pratiques pédagogiques au quotidien. À ce niveau, les versements du second vingtième siècle permettent également d'espérer des avancées scientifiques. Si l'intégralité des marées annuelles puis semestrielles de copies, au sein des universités massifiées, ne peut être conservée, des échantillonnages ont été opérés et versés aux archives départementales à la fois pour la faculté des lettres-université de Lille III et pour la faculté de droit-université Lille II. Les procès-verbaux des sessions d'examens et des concours pour la faculté des lettres de Lille entre 1866 et 1960, et pour la licence en particulier, sont riches en informations à la fois sur les effectifs engagés, sur les taux de réussite et les sujets posés. D'autres versements permettent d'opérer le suivi pour les années allant de 1967 à 1985. Les fonds versés récemment par la faculté de droit, et qui couvrent la période s'étendant de 1865 à 1950, sont essentiellement consacrés aux examens (capacité en droit, baccalauréat, licence et doctorat).

105 AD du Nord, 2640 W 1 à 803, faculté des lettres de Lille, (1887-1971), fiches individuelles des étudiants.

Associés aux papiers personnels des enseignants et aux informations contenues dans les livrets de l'étudiant, complétés par les rapports annuels des doyens, ces documents permettent de mieux connaître l'évolution des contenus enseignés ou tout du moins attendus des étudiants. Une étude des registres de licence, par exemple, permet à la fois de disposer des notes de chaque étudiant mais aussi des sujets posés. Le registre de juin 1911 indique ainsi, pour Georges Lefebvre, futur professeur à la Sorbonne et auteur d'une célèbre thèse sur *Les paysans du Nord sous la Révolution*, alors inscrit en licence d'histoire-géographie, un total de 215 points aux examens (il en faut 160)<sup>106</sup>. Outre le fait que l'on retrouve bien la version latine obligatoire à toute licence *ès lettres* (à laquelle il n'a que 16 sur 40), on peut ainsi prendre connaissance des thématiques travaillées cette année-là par l'étudiant : « La Macédoine après Alexandre » (13/20), « Les Causes des croisades » (13/20), « La formation territoriale de la France du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles » (13/20) et « L'Église et l'État sous l'Ancien Régime en France » (15/20). Si l'étude d'un cas en soi n'a pas grand sens, la mise en série des sujets posés sur la longue durée permettra la mise en évidence des principales évolutions épistémologiques de chaque discipline. L'analyse de ces registres aide également à mieux comprendre les attentes d'un tel examen, ses équilibres entre épreuves écrites et orales mais aussi la place spécifique des disciplines composant ce grade. Pour la licence de Georges Lefebvre, on voit ainsi la nette spécialisation opérée par le décret du 8 juillet 1907 qui n'a conservé de l'ancienne licence très généraliste que la version latine à l'écrit (ce verrou du latin ne devait sauter qu'en 1920). On perçoit aussi la profonde inégalité de traitement qui associe l'histoire et la géographie. Sur douze épreuves, l'étudiant n'en traite que deux en géographie. De telles recherches sont à développer pour mieux connaître la manière dont se légitiment et s'affirment, ou déclinent, les éléments constitutifs des diverses disciplines. L'approche statistique n'est pas non plus sans intérêt. Elle permet de mesurer la sélectivité des examens et des concours.

Les « catacombes manuscrites » des universités septentrionales, pour reprendre l'expression de Jules Michelet, sont nombreuses et riches et

106 AD du Nord, 438 W 138 060, PV des sessions d'examens, faculté des lettres, licence *ès lettres* (1908-1912).

offrent de multiples terrains d'analyses aux historiens. Si l'inflation des archives marque l'enseignement supérieur septentrional, en lien avec la massification des effectifs mais aussi avec la multipolarisation de l'activité universitaire en unités d'enseignement et de recherche, en instituts puis en universités, cette explosion documentaire se fait dans un cadre non maîtrisé, où ces archives d'importance sont des archives en souffrance. Soumises à de nombreuses destructions, elles suscitent un temps presque le dégoût de l'archive tant elles apparaissent encombrantes. Une prise de conscience assez nette s'opère cependant progressivement qui met tout d'abord en place une archivistique de l'urgence et permet de sauver des éléments essentiels du patrimoine écrit de l'université régionale. En liaison avec les services des archives départementales, des versements importants sont effectués qui s'accroissent dans les années 1990-2010. D'autres pôles de conservation s'affirment dans le même temps autour de bibliothèques, de laboratoires, d'associations ou de particuliers. Par ces sources nouvelles, l'analyse de l'évolution des structures universitaires septentrionales de la seconde moitié du vingtième siècle peut être menée plus avant, autant à travers les rouages administratifs et les composantes identitaires, que par les principaux acteurs que sont enseignants et étudiants, ou les activités pédagogiques et de recherche au quotidien. Dans ces « catacombes manuscrites » septentrionales où git le passé de nos institutions universitaires, « l'ogre-historien », pour reprendre la formule de Marc Bloch, doit trouver, à n'en pas douter, de quoi rassasier son féroce appétit d'archives et, après le temps nécessaire à leur digestion, pouvoir en retirer la substantifique moelle lui permettant d'écrire l'histoire...





# La mémoire de l'université de Picardie Jules-Verne : des archives du recteur fondateur aux archives administratives

*par Bruno Poucet*

*Professeur en sciences de l'éducation*

*Université de Picardie Jules-Verne - CAREF*

L'université de Picardie est récente puisqu'elle a été fondée en 1968<sup>107</sup> ; en revanche, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle existent des traces d'implantations universitaires dans la capitale picarde : faculté des lettres dont l'existence fut brève (1810-1816), école municipale de médecine (depuis 1804) devenue en 1840 école préparatoire de médecine et de pharmacie, école supérieure de droit (1941), collège scientifique universitaire (1957) et enfin une école de lettres (1958). Créée le 1<sup>er</sup> octobre 1968 sous l'ancienne législation des facultés – lettres et sciences humaines et sociales, sciences, médecine et pharmacie, puis droit et sciences économiques –, la nouvelle université est redéfinie par un arrêté du 27 mars 1969 sous le régime de la loi Faure avec la création de six unités d'enseignement et recherches (UER) : lettres et sciences humaines, sciences exactes et naturelles, médecine et pharmacie, droit et sciences économiques, IUT (à Amiens), sciences exactes et naturelles (à Saint-Quentin) ; elle prendra le nom de Jules-Verne en 1991. Avec cinq cents étudiants, toutes disciplines confondues, lors de la création, les débuts sont modestes<sup>108</sup>. Cependant, l'explosion des effectifs aura lieu là comme ailleurs : ils atteignent 8 000 étudiants en 1970, 22 000 quarante ans plus tard, répartis sur de multiples sites dans la ville d'Amiens, mais également dans plusieurs villes des trois départements de la région, où des antennes ont été ouvertes. Dans le

107 Décret du 24 octobre 1968, à effet du 1er octobre, *JO* du 26 octobre 1968.

108 Voir Bruno Poucet, Claude Lelièvre, Jean-François Condette et Yves Verneuil, (dir.), *Deux cent ans de rectorat à Amiens*, Amiens, CRDP, 2008. Par ailleurs, un ouvrage est en préparation suite à trois journées d'études consacrées d'une part à la naissance de la faculté des lettres (2010), d'autre part aux étudiants (2011), et enfin à la recherche (2012).

même temps, les laboratoires de recherche, peu nombreux au départ, se sont multipliés.

Robert Mallet, premier recteur de la nouvelle académie créée en 1964, connaissait l'histoire de la région et fut soucieux d'inscrire d'emblée l'université dans un passé lointain, celui du Moyen-Âge : il s'agissait de fonder une mémoire<sup>109</sup>. La Picardie fut en effet l'une des quatre Nations de la Sorbonne. Des collèges universitaires avaient été fondés à Paris, tels ceux de Beauvais (ou de Dormans), de Cholet, de Coqueret, de Presles, de Laon<sup>110</sup>. Il avait également existé des écoles épiscopales fort célèbres, comme à Laon (en philosophie notamment), Soissons (en musique) ou Amiens (en musique également, avec le compositeur Lesueur)<sup>111</sup>. Tradition ancienne mais ténue, la naissance d'une université de plein exercice a bien eu lieu en 1968, d'emblée pluridisciplinaire ; université de Picardie et non, après une certaine hésitation, d'Amiens : en effet, dès 1964, une implantation est créée à Saint-Quentin, ville dont on connaît la rivalité avec la capitale régionale.

La création de l'université de Picardie est le résultat de la volonté des élus locaux, sous la houlette du docteur Christian Perdu, chirurgien des hôpitaux et premier adjoint au maire, durant la Seconde Guerre mondiale, du préfet coordinateur de la circonscription régionale, Henri Larrieu<sup>112</sup>, du Président de la République et des services du Premier ministre et du ministère de l'Éducation nationale<sup>113</sup>. Mais, à partir de 1964, le recteur Mallet a joué un rôle capital dans la mise en œuvre de ces décisions politiques. Premier recteur de la nouvelle académie, il n'aura de cesse d'imaginer une université du XX<sup>e</sup> siècle sur un campus situé à la lisière

109 Centre universitaire de Picardie, *Livret de l'étudiant*, 1965-1966, préface de R. Mallet et introduction de J. Godard, ancien directeur de l'école supérieure de lettres, Amiens, imp. Moulet, 1965, p. 5-11.

110 Symboliquement le premier sceau de la jeune université dessiné par le recteur Mallet sera « *Picardorum natio per naturam scientiamque nutrita* ». Il remettra en 1966-1967 des actes de « détermination » souhaitant « bon séjour et fécondes études ».

111 On se reportera pour une bibliographie détaillée à Bruno Poucet (dir.), *Mille ans d'éducation en Picardie*, Amiens, Encrage université, 2008, p. 53-80.

112 René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets*, Paris, Archives nationales, 1994, p. 334.

113 Le fonds Debré permet de suivre la mise en œuvre de la décision au niveau national.

et non à l'extérieur de la ville. C'est la raison pour laquelle il est difficile d'imaginer faire l'histoire de cette université sans prendre en compte le rôle décisif que cet homme a pu jouer.

Les sources d'archives de l'université créée en 1969 sont donc multiples : archives du recteur Mallet, archives administratives de l'université. Des sources complémentaires sont présentes dans les fonds des archives municipales, préfectorales et régionales, mais également, centralisation oblige, nationales. Si l'histoire de cette jeune institution a commencé à être écrite, la mémoire en est, en revanche, assez bien préservée par les noms affectés aux amphithéâtres, par exemple.

### ARCHIVES DU RECTEUR MALLET

Le recteur Mallet (1915-2002), écrivain<sup>114</sup>, homme de lettres, professeur de littérature contemporaine, premier doyen de la faculté des lettres de Tananarive, a été nommé en juin 1964, recteur de l'académie d'Amiens, tout juste recrée, à partir du 1er octobre 1964<sup>115</sup>. De 1969 à 1980, il sera recteur de l'académie de Paris, en pleine réorganisation<sup>116</sup>.

Picard de par ses origines familiales, il a gardé des attaches locales puisqu'il venait régulièrement dans la région et sa mémoire est restée ancrée dans la capitale régionale : le 7 décembre 1994, un hommage public lui est rendu, alors qu'est commémoré le trentième anniversaire de l'académie d'Amiens<sup>117</sup> ; le CRDP donne son nom à son amphithéâtre de même que l'université de Picardie Jules-Verne. Des expositions ont été régulièrement organisées, de son vivant ou après sa mort, expositions qui

114 Critique littéraire, homme de radio, il est célèbre pour ses entretiens radiophoniques avec Paul Léautaud ; une grande partie de son œuvre est publiée à la NRF. En 1980, candidat à l'élection à l'Académie française, il échoue devant Michel Droit.

115 *BOEN* n° 24 du 18 juin 1964 : décret du 9 juin 1964 portant création des académies de Rouen et d'Amiens.

116 Pour le détail de sa carrière, on se reportera à Bruno Poucet, *Deux cent ans de rectorat pour l'académie d'Amiens*, Amiens, CRDP, 2008, p. 30-33 ; et « Robert Mallet : un poète aux commandes de deux rectorats » ; Jean-François Condette, *Les recteurs, Deux siècles d'engagements pour l'école*, Rennes, Presses universitaires, 2009, p. 183-200 ; *Pour le littoral et la baie de Somme*, « Robert Mallet, les racines de l'écriture », n° 18, 2005.

117 Fonds Mallet 165 : *Hommage à Robert Mallet*, Amiens, CRDP, 1995, 40 p. Une médaille commémorative a été frappée en son honneur. Elle sera rééditée en 2008, à l'occasion des deux cents ans de l'académie.

perpétuent son souvenir<sup>118</sup>. Compte-tenu de ces liens, le 14 septembre 2001, il signe une convention avec l'université par laquelle il fait don « à l'université de Picardie Jules-Verne d'une grande partie de ses archives personnelles afin de créer un fonds Robert Mallet. Le fonds a pour vocation de rassembler, de conserver et de mettre à disposition des chercheurs l'ensemble des documents lui ayant appartenu ayant trait à sa double carrière d'universitaire et d'homme de lettres »<sup>119</sup>. Il est à souligner que ce fonds est déposé non au service d'archives de l'université, inexistant à l'époque, mais à la section lettres de la bibliothèque universitaire.

Le fonds<sup>120</sup> comporte à la fois les papiers de l'écrivain, mais aussi de l'universitaire, du recteur, du président fondateur de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPLF) devenue depuis AUF, de l'ancien président du Mouvement universel de la responsabilité scientifique (MURS), du défenseur du patrimoine et de l'environnement. On trouve ainsi, outre son journal et sa correspondance personnelle, les manuscrits du poète et du romancier dont quelques inédits, les dossiers relatifs aux émissions littéraires, notamment les entretiens radiophoniques avec Paul Léautaud, les dossiers préparatoires à l'établissement des correspondances littéraires Claudel/Gide, Claudel/Suarès, ses activités en tant que membre de sociétés savantes, juré du prix Renaudot. Professeur à Madagascar, on peut lire ses cours et des traces de son activité en tant que doyen de la faculté des lettres ou comme participant aux réu-

118 « Robert Mallet, Un regard sur l'art Malgache » (exposition au musée Boucher de Perthes, Abbeville, 1999) ; Service des Affaires culturelles, « Instants malgaches », Amiens, université de Picardie, 2002, 28 p. [catalogue de l'exposition à la bibliothèque de lettres de l'université de Picardie Jules-Verne, 2002] ; Service des Affaires culturelles, « Robert Mallet, bâtisseur de l'université de Picardie Jules-Verne », Amiens, université de Picardie, 2009, 34 p. [catalogue de l'exposition à la bibliothèque de lettres de l'université de Picardie Jules-Verne, 2009].

119 Université de Picardie Jules-Verne, conseil d'administration du 14 décembre 2001 : « Convention relative au fonds Robert Mallet », article 1. Voir *Télex* du 18 septembre 2001, n°2491 présentant le fonds et *Télex* du 9 décembre 2002 n° 2741 annonçant la mort du recteur. Ce fonds est consultable à la section « lettres » de la bibliothèque universitaire, à l'exception du journal placé en dépôt à la bibliothèque municipale d'Abbeville. Si l'ensemble du fonds est ouvert aux chercheurs, le journal qui comporte 10 000 feuillets ne sera consultable qu'en 2032. Par ailleurs, une collection d'objets d'art (statuettes et photographies) est conservée au musée Boucher de Perthes d'Abbeville.

120 Il comporte 160 cartons soit un peu moins de 20 mètres linéaires.

nions de la francophonie.

On y retrouve bien entendu les dossiers du recteur d'Amiens, puis de Paris : correspondances, revues de presse, dossiers préparatoires à la construction du campus universitaire, visites dans les établissements de l'académie, colloque d'Amiens de mars 1968, réforme de l'enseignement supérieur, commissions de la vie étudiante, réforme de l'enseignement du français, discours et allocutions lors des nombreuses inaugurations d'établissements auxquelles il a procédé. En revanche, on ne trouve pas dans ce fonds d'archives strictement administratives : ce sont en effet les archives de son secrétariat particulier où l'on découvre le recteur de proximité, qui répond au courrier qu'étudiants ou élèves lui adressent. Elles permettent de comprendre son activité personnelle : ce sont aussi des archives politiques où l'on peut lire le rôle qu'il a pu jouer dans telle prise de décision, les résistances, les obstacles rencontrés, les succès obtenus et les échecs essuyés. En revanche, les archives des services sont conservées au rectorat... ou devraient l'être. Elles sont, faute de classement, inaccessibles, voire même en partie disparues, suite aux deux déménagements de l'institution. C'est dire ainsi si le fonds Mallet est important pour tenter de retracer l'histoire de l'université de Picardie.

### **LES ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ DE PICARDIE**

Depuis septembre 2003, un service d'archives existe à l'université<sup>121</sup>. Sa création a une origine toute conjoncturelle : les départs à la retraite devenant plus nombreux, il fallait reconstituer les carrières de certains personnels. Or, les services administratifs, faute d'organisation, retrouvaient difficilement les informations nécessaires. La création de ce service s'est imposée qui, d'emblée, n'a pas négligé les intérêts de la recherche en préservant certains documents sans utilité administrative. Ce service a recueilli essentiellement les archives centrales de l'établissement, et quelques épaves des anciens établissements d'enseignement supérieur. Les archives des UFR sont conservées, en principe, dans les différentes composantes, de même que celles de l'IUFM et des IUT. Un tableau de gestion et une charte d'archivage ont été élaborés afin d'aider les différentes compo-

121 Il a été inauguré officiellement, le 12 février 2004 par Gilles Demailly, alors président de l'université de Picardie Jules-Verne, et Michel Daumin, secrétaire général. Il comprend un chef de service, Stéphane Coutant, et son adjoint.

santes dans la gestion de leurs documents. Le service d'archives est dirigé par un fonctionnaire qui a fait des études d'histoire, puis de sciences de l'éducation.

Il est aidé, dans l'exercice de ses fonctions, d'un adjoint. Leur tâche principale est d'être au service du secrétariat général de l'université, auquel ils sont rattachés, mais ils accueillent les chercheurs lorsque ceux-ci se présentent.

Quels types de documents trouvons-nous dans les archives centrales de l'université ? Il s'agit essentiellement de documents imprimés et dactylographiés, de coupures de presse et de publications internes à l'université, d'enregistrements sonores et de photographies. Une réflexion est en cours sur la conservation des archives électroniques. Il y a peu d'objets, si ce n'est notamment le livre d'or de l'université, découpé dans un antiphonaire, où l'on retrouve, par exemple, les signatures des principaux participants au colloque d'Amiens de mars 1968. En revanche, aucun document issu des anciennes structures de l'enseignement supérieur du XIX<sup>e</sup> siècle n'a été retrouvé : les papiers de l'ancienne école supérieure de médecine ont, semble-t-il, été détruits pendant la guerre ou sont conservés dans les archives municipales ou départementales, au sein, pour ces dernières, du très beau fonds de l'ancien rectorat. Les archives les plus anciennes peuvent remonter à 1940, mais elles sont peu nombreuses : l'essentiel date des années 1970, avec des séries à peu près complètes et bien conservées dans de bonnes conditions (magasin, protection contre le vol et l'incendie, salle de tri, bureau de travail des archivistes, etc). Un gros travail de classement a été fait par les deux archivistes en fonction. Un inventaire électronique des archives contemporaines est accessible. À dire vrai, il y en a plusieurs, témoins de l'histoire même du service : un état général des versements et un état par service<sup>122</sup>, un état des archives anciennes (avant l'ouverture du service), un état des archives du personnel. Des archives en ligne sont également accessibles sur le site de l'université, notamment certains comptes rendus des anciens établissements universitaires. Ces archives sont ouvertes aux services concernées et aux chercheurs qui en feraient la demande, les règles de consultation des archives publiques étant respectées. Ces archives sont donc des archives intermédiaires, qui, à

122 Services rattachés au président, directions, services communs, UFR, coordination, divers.

terme, après tri et élimination, deviendront des archives historiques, versées aux archives départementales de la Somme. Pour le moment, aucun versement n'a été effectué.

On trouve dans ces archives différentes ressources : les archives politiques de la présidence (secrétariat du président) et du fonctionnement des instances statutaires (conseils et commissions, élections, pilotage de l'établissement, habilitation des diplômés et des équipes de recherche) ; les archives administratives habituelles d'une telle institution : dossiers de gestion financière (paie, budget), dossiers du patrimoine immobilier (construction et équipement), dossiers de recrutement et de carrière du personnel administratif, de service et d'enseignement, des étudiants (scolarité, notamment thèses de doctorat), communication et presse, affaires culturelles et relations internationales. On peut souligner que des travaux d'étudiants en quantité importante (échantillonnage de copies d'examen, rapports de stage, mémoires de recherche de maîtrise, de DEA, de master) ont été conservés – les thèses étant déposées à la bibliothèque universitaire. En revanche, à quelques exceptions près, les archives des laboratoires de recherche ne sont pas encore versées. Il n'y a pas non plus de fonds déposé par des enseignants. De même sont absentes, en tant que telles (sauf dans les dossiers sur tel ou tel sujet), les archives des organisations syndicales, du personnel ou des étudiants ou des mouvements qui affectent périodiquement la vie universitaire. Le fonds est donc très riche, bien organisé et accessible grâce à un classement rigoureux. Il a d'abord pour objet de faciliter le fonctionnement administratif de l'établissement. Il est également conçu pour faciliter les activités de recherche, comme en témoigne la politique d'échantillonnage des travaux d'étudiants adoptée.

Des sources complémentaires se trouvent aux archives municipales construction des bâtiments et soutien au développement de l'université, associations étudiantes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>123</sup>, presse étudiante

123 Archives municipales d'Amiens métropole, 2R1/3 et 1R34/4 : la première association reconnue – Association générale des étudiants d'Amiens - a été fondée en 1883 sous l'appellation de Cercle des étudiants de l'école de médecine et de pharmacie : elle regroupait essentiellement des étudiants de l'école de médecine. Elle deviendra, en 1898, l'AGEA et rejoindra l'UNEF en 1906. Elle publie un bulletin *Le Monôme* (1923-1937), puis après la Seconde Guerre mondiale, *AGEA-Informations*. En 1964, sera créée la Fédération des étudiants d'Amiens (FEA), adhérente à la FNEF et qui publie *Flash*.



notamment), ainsi qu'aux archives départementales des trois départements (archives administratives, mais aussi à Amiens avec les fonds d'un syndicaliste, d'un ancien professeur de l'école de droit, et de la presse syndicale), et aux archives régionales. Bien entendu, pour accéder aux décisions politiques, il faut consulter les fonds ministériels aux Archives nationales, ainsi que les fonds de Gaulle, Debré, Foucher ou Edgard Faure.

## DE LA MÉMOIRE À L'HISTOIRE

On a souvent tendance à penser que la conservation des archives ne présente, en dehors des nécessités administratives, qu'un intérêt patrimonial pour célébrer des anniversaires, comme ce fut le cas en Picardie en 2009, lors des 40 ans de l'institution, et entretenir ou raviver ainsi une mémoire<sup>124</sup>. Or, les archives peuvent aussi avoir un usage scientifique : c'est déjà le cas, malgré la jeunesse de l'institution. Des recherches universitaires ont commencé à être menées, recherches qui permettent de retracer l'histoire de l'institution ou du recteur fondateur, et de passer de la mémoire à l'histoire. Certaines sont consacrées à l'université dans son ensemble, d'autres à ses composantes. On trouvera décrites les principales sources documentaires disponibles à l'université, mais également dans les services d'archives régionales, départementales et municipales, et notamment à Amiens, dans *Mille ans d'éducation en Picardie*<sup>125</sup>.

Pour ce qui est de l'histoire générale de l'institution, le responsable du service des archives, Stéphane Coutant a, pour sa part, publié *L'Université de Picardie, naissance d'un destin régional*<sup>126</sup> qui permet de comprendre comment une université de plein exercice a pu voir le

124 Logo des 40 ans et différentes manifestations musicales, cérémonies de docteur *honoris causa*, repas, etc. Plaque commémorative des 40 ans, inauguration d'une fresque avec le portrait des neuf présidents. Une exposition de documents d'archives de l'université avait été prévue qui n'a pu avoir lieu. En revanche, une exposition consacrée au recteur Mallet a été organisée par la section lettres de la bibliothèque universitaire. On soulignera que l'université a choisi comme date anniversaire celle qui correspond à l'organisation des nouvelles UER issues de la loi Faure et non à la fondation de l'université sous le régime ancien.

125 Cf. note 111.

126 Encrages éditions, 2008.

jour en 1968, par son inscription dans un terreau régional et grâce à une demande forte et conjointe de l'élite locale et des autorités administratives. Des articles ou des chapitres d'ouvrages ont été consacrés au recteur Mallet dans le cadre du bicentenaire de l'institution rectoriale, sous la plume de Bruno Poucet.

Des travaux universitaires en histoire<sup>127</sup> ont, par ailleurs, été rédigés sur certaines composantes de l'université, médecine, pharmacie, documentation<sup>128</sup>. Enfin, trois journées d'étude, qui devraient donner matière à la publication d'un ouvrage, ont été ou vont être organisées sur l'histoire de l'université de Picardie à Amiens, par le laboratoire de sciences de l'éducation<sup>129</sup>, depuis les premiers linéaments de la faculté des lettres jusqu'à la fondation des années 1968-1970<sup>130</sup>. Elles ont été consacrées aussi bien à la mise en place des structures, qu'aux professeurs, étudiants et chercheurs : ces journées se déroulent en présence de témoins (anciens professeurs et responsables, chercheurs, étudiants et militants).

En dépit de sa jeunesse, les sources d'archives permettent de mieux comprendre l'histoire de l'enseignement supérieur en Picardie, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'université actuelle représentant l'aboutissement d'efforts nombreux pour créer un enseignement supérieur de plein exercice.

Des travaux complémentaires pourraient être réalisés sur le rôle des

- 127 D'autres travaux existent en sociologie : gestion des établissements universitaires, débouchés professionnels, étudiants salariés, politique culturelle de l'université. Pour le détail, cf. Bruno Poucet (dir.), *Mille ans d'éducation en Picardie*, op. cit. p. 78.
- 128 E. Grange, *Histoire de la faculté de pharmacie d'Amiens*, thèse pour le doctorat en pharmacie, université de Picardie Jules-Verne, 1996 ; F. Lefèvre, *Le service commun de documentation de l'université de Picardie*, ENSIT, Villeurbanne, 2004 ; F. Leroy, *Histoire de l'hôpital d'Amiens et de l'école de santé*, thèse de doctorat en médecine, 1986 ; E. Nemitz, *Histoire de l'école de santé d'Amiens : de l'école pratique aux facultés de médecine et de pharmacie*, thèse de doctorat en médecine, 2004 ; F. Pancier, *L'enseignement de la pharmacie en province et plus particulièrement à Amiens au XIX<sup>e</sup> siècle*, s.l.n.d.
- 129 D'abord dans le cadre du laboratoire pluridisciplinaire Habiter PIPS dirigé par le géographe O. Lazzarotti (2008-2011), puis dans le cadre du laboratoire CAREF (à partir de 2012), dirigé par l'historien de l'éducation B. Poucet.
- 130 « Naissance et renaissance de la faculté des lettres à Amiens » (décembre 2010), « Être étudiant à Amiens » (décembre 2011), « Enseigner et chercher à l'Université de Picardie » (décembre 2012).

municipalités dans l'émergence de l'université, sur les rivalités entre ville, sur le fonctionnement interne des conseils, sur le fonctionnement de l'enseignement et de la recherche, sur le rôle des syndicats dans la gouvernance de l'institution, sur l'architecture universitaire et l'urbanisation, sur le MURS ; des travaux d'étudiants peuvent faire l'objet d'investigation en histoire, lettres, langue, sciences de l'éducation, en droit, mathématiques, sciences, de même que les stages des étudiants dans le cadre de la préprofessionnalisation au métier d'enseignant. Une campagne d'archives orales<sup>131</sup> pourrait enfin être menée auprès des anciens directeurs de laboratoire, des administrateurs ou des responsables de filière et de diplômés : la mémoire pourrait ainsi contribuer à la fabrication de l'histoire.

131 Voir le projet CORAL de l'université d'Angers, *La Lettre des Archivistes*, n° 99, avril-novembre 2011, p. 7 : il s'agit de recueillir le témoignage des usagers de l'université depuis les années 1960.

# Les archives de l'université de Paris-Est-Créteil (UPEC) : le pari d'une université du grand sud-est parisien

par Nicolas Bertrand

Archiviste

UPEC

et Florence Bourillon

Professeure d'histoire contemporaine

UPEC

L'université de Paris-Est-Créteil, souvent présentée comme une université proche de la moyenne nationale ou comme un établissement « multidisciplinaire avec secteur santé », compte aujourd'hui 32 653 étudiants, 1 598 enseignants et enseignants-chercheurs et 979 membres du personnel, administratifs, techniques ou des bibliothèques ; elle est implantée sur plusieurs sites du sud-est parisien<sup>132</sup>. Elle célèbre actuellement ses quarante années d'existence ce qui l'a conduite, comme la plupart des établissements de la périphérie parisienne, à mettre en place un certain nombre d'initiatives permettant de conduire réflexions et recherches sur son histoire.

La première a consisté à créer une mission d'archives au sein de l'université, confiée depuis trois ans à Nicolas Bertrand et à opérer des versements réguliers aux archives départementales du Val-de-Marne ; la seconde, à entamer un programme de collecte d'archives orales auprès des anciens présidents, secrétaires généraux et intervenants, qui ont joué un rôle de premier plan dans la création, puis le développement de l'établissement<sup>133</sup> ; la troisième, enfin, à lancer un programme de re-

132 Les chiffres indiqués ici sont extraits du document intitulé *Activités et chiffres de l'UPEC*, Université Paris-Est-Créteil, mars 2011.

133 L'enquête orale a été menée sous la direction de Claire Blandin et Florence Bourillon par Caroline Coquelet, Kevin Fassio, Anece Oubaïdourahaman, Victoria Schmitt-Cadet au cours de l'année 2011. L'analyse chronothématique

cherches replaçant l'histoire et l'évolution de l'université dans l'ensemble régional francilien et, plus largement, dans une mise en perspective nationale et internationale. Plusieurs questions se posent en effet sur les origines et l'évolution de l'université que les modifications successives des noms utilisés pour la désigner peuvent à elles seules évoquer, et qui justifient le titre de cette intervention. Elle fut officiellement créée sous le nom d'université de Paris-Val-de-Marne (UPVM)<sup>134</sup> confortant son ancrage géographique autour de trois pôles : le centre universitaire de Saint-Maur qui accueille les facultés<sup>135</sup> de droit et de sciences économiques, construit en 1969 ; la faculté de médecine, installée depuis 1970 (hors PCEM 1) dans un bâtiment attenant à l'hôpital Henri-Mondor ; et le centre multidisciplinaire de Créteil (CMC) au sein de la ZUP du nouveau Créteil, devenu pôle « restructurateur » de la banlieue sud-est, au terme du schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP), prévu par Paul Delouvrier et son équipe. Elle s'est ensuite appelée université de Paris XII Val-de-Marne vers 1988<sup>136</sup>, à la suite de la loi de 1984, destinée à donner une plus grande autonomie aux universités, dotées alors de nouveaux conseils centraux et de nouvelles procédures de représentation des personnels et des étudiants. Ce changement d'appellation s'est aussi inscrit dans le cadre d'une vaste politique de développement et de communication défendue par le président Daniel Laurent et son équipe, autour des deux mots figurant dans le logo : « Connaissance et action ». Sont alors confirmés la double vocation scientifique et professionnelle voire professionnalisante de l'offre de formation, ainsi que l'ancrage géographique dans le département du Val-de-Marne, l'est et le sud-est parisien, tout en affirmant le rattachement à l'université parisienne par l'usage de la formule « Paris XII ». Enfin, depuis janvier 2010, elle porte le nom d'université de Paris-Est Créteil (UPEC), pour signifier son intégration au pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Paris-Est.

des entretiens a été faite par Claire Delignou.

134 C'est en fait la dénomination qu'elle conserve, les noms portés ultérieurement sont des noms d'usage.

135 Même si le terme de faculté n'existe plus sur le plan légal depuis la loi Faure de novembre 1968, la dénomination continue d'être fréquemment utilisée pour désigner les ensembles d'UER dont le périmètre recoupe celui des facultés traditionnelles.

136 Archives de la présidence, nc, Comité national d'évaluation, réponse de l'équipe de direction, 27 juin 1988, document conservé au cabinet de la présidence.

Une analyse plus attentive conduit cependant à revenir sur la logique d'implantation régionale évoquée plus haut ou, plus exactement, à l'intégrer dans un ensemble de principes dont elle n'est qu'un élément. La constitution des fonds d'archives en représente la première étape.

### **DES FONDS D'ARCHIVES POUR L'HISTOIRE DE L'UPEC**

Célébrer les quarante années d'un établissement comme l'UPEC nécessite de se référer aux sources primaires, dépositaires de sa mémoire. La première de ces sources, accessible tant aux chercheurs, aux historiens mais aussi aux étudiants, qu'au personnel et plus globalement au citoyen, est constituée par les archives<sup>137</sup>. Leur collecte représente donc un enjeu majeur indispensable au travail de l'historien.

Depuis la création en 2008 d'un service d'archives, une des priorités de ce dernier a été de mettre en place des procédures de collecte et de conservation et de procéder à des versements réguliers aux archives départementales du Val-de-Marne, dans la série W réservée aux archives contemporaines.

Les fonds d'archives historiques de l'UPEC recouvrent trois grandes catégories de documents : les archives relatives à l'administration, à la scolarité et à la pédagogie et les archives à caractère scientifique.

Après tri et classement des archives administratives, le service s'est efforcé de (re)constituer les éléments d'une histoire des présidences successives et des instances de direction. Si une partie des archives des présidents a été retrouvée, ce sont surtout les procès-verbaux des conseils centraux, des commissions, mais aussi des plans quadriennaux, qui ont pu être versés sous la forme de collections complètes<sup>138</sup>, depuis les origines de l'université. Concernant les composantes, un corpus relativement exhaustif des procès-verbaux de leurs conseils a été rassemblé<sup>139</sup>. Ces différents versements permettent de retracer

137 La concrétisation de cette ouverture, en premier lieu au personnel et aux chercheurs, est la mise à disposition sur l'intranet des outils de recherche (bordereaux descriptifs) des fonds versés aux archives départementales du Val-de-Marne.

138 Voir versements n° 1981 W, 2977 W, 3458 W, 3460 W, 3378 W, 3384 W, 3395 W.

139 Versements n° 3443 W (UFR lettres), 3454 W (UFR médecine), 3471 W et 3504 W (IUT créteil), 3696 W (UFR sciences économiques et gestion), 3502 W (UFR

l'histoire institutionnelle aux différents échelons, depuis leur création jusqu'en 2005. En ce qui concerne les documents relatifs à la scolarité et à la pédagogie, la moisson est plus hétérogène. Outre les versements de documents sériels qui ont été échantillonnés comme les sujets et copies d'examens et les dossiers d'inscription, l'accent a été mis sur le classement d'autres catégories de documents permettant de fournir des informations sur l'historique des offres de formation par le biais des dossiers décrivant les différents cursus proposés de 1991 à 2007, des dossiers d'habilitation des diplômes, ainsi que des livrets remis aux étudiants pour leurs stages de formation<sup>140</sup>.

Au sein des fonds d'archives à caractère scientifique déjà collectés sont accessibles, entre autres, les positions et procès-verbaux de soutenance de thèses pour toutes les composantes depuis leurs premières délivrances jusqu'à celle du PRES Paris-Est<sup>141</sup>, mais également les protocoles thérapeutiques et les essais cliniques réalisés en médecine de 1983 à 1991<sup>142</sup>. Le prochain chantier auquel le service des archives fera participer les chercheurs sera celui de la collecte des archives des laboratoires et celles des directeurs de recherche, qui produisent des documents rendant en partie compte de l'importance de la recherche et de l'innovation au sein de l'UPEC. Leur mise à disposition devrait favoriser le développement de l'histoire des sciences et des savoirs dans la communauté universitaire.

Enfin, ce panorama serait incomplet s'il omettait de mentionner l'existence d'un fonds iconographique, chose rare dans l'enseignement supérieur, qui regroupe quatre cents reportages, sur supports argentiques et numériques, retraçant la mémoire visuelle de l'UPEC de 1971 à 2005<sup>143</sup>.

Les archives actuellement mises à disposition sont exploitées dans le cadre de la rédaction d'un ouvrage sur l'histoire de l'UPEC qui aborde les débuts de l'université<sup>144</sup>. Ce travail s'inscrit dans un mou-

sciences), 3ETP 22-26 (IUP). Les fonds concernant l'UFR de droit, SESS-STAPS et AEI ont été versés courant 2011-2012.

140 Versement 3522 W.

141 Versement 3486 W.

142 Versement 3454 W.

143 Versement 63 fi.

144 Florence Bourillon, Laurent Coudroy de Lille, Nicolas Bertrand, Claire

vement plus vaste de collaboration entre le service des archives et la communauté scientifique universitaire au sein de programmes de recherche sur l'histoire universitaire francilienne.

### **RETOUR SUR LES PREMIERS TEMPS : LA NAISSANCE D'UNE UNIVERSITÉ PLURIDISCIPLINAIRE**

Évoquant l'origine de l'université, en réponse au Comité national d'évaluation en 1988, « la direction de l'université » insiste sur son caractère imprévu : « La naissance de l'université de Paris XII (secondairement appelée Paris XII Val-de-Marne) s'est faite d'une manière aléatoire et quelque peu artificielle, en tout cas non programmée. Elle a été créée le 21 mars 1970 par association d'une faculté de droit et de sciences économiques construite à Saint-Maur-des-Fossés en 1967 et d'un centre multidisciplinaire associant à Créteil un IUT, une section préparatoire aux études médicales et un embryon de faculté des lettres et sciences humaines. Le CHU Henri-Mondor à Créteil s'est constitué dès 1969 et a accueilli les étudiants de PCEM 2 dès la rentrée 1970-1971 »<sup>145</sup>.

Cette création, venue de nulle part, est pourtant le résultat de la politique de décentralisation issue de la loi de 1968 sur l'enseignement supérieur<sup>146</sup>. Un vaste programme de construction d'établissements d'enseignement supérieur, lié à la saturation des universités *intra-muros* et à la pression exercée par l'augmentation des effectifs étudiants – les « baby-boomers » arrivent à l'âge de l'enseignement supérieur<sup>147</sup> – et la demande croissante de formation, est engagé. Il est conçu dans une optique régionale, à l'échelle d'un Paris élargi à l'ensemble de la région parisienne, dans une logique de réorganisation de la répartition des hommes, des em-

Blandin, Anece Oubaidourahaman, *Aux origines de l'UPEC*, décembre 2011, UPEC, Créteil, 66 p.

145 Archives de la présidence, nc, Comité national d'évaluation, réponse de l'équipe de direction, *op. cit.*, Question 1 Naissance, histoire et développement.

146 Voir Patrick Fridenson, « La Politique universitaire depuis 1968 », *Le Mouvement social*, n° 233, octobre-novembre 2010, p. 47-67.

147 Voir sur l'évolution de la population étudiante, Antoine Prost, Jean-Richard Cytermann, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *ibidem*, p. 34 ; voir à propos de l'université de Paris XII Val-de-Marne, Jodelle Zetlaoui, *L'Universitaire et ses métiers*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 33.



plois et des formations<sup>148</sup>. Cette double perspective, décentralisation et implantation régionale dans le sud-est parisien, instaure une série de tensions que l'expression « d'université de banlieue » n'épuise en rien.

Revenons aux réponses données au Comité national d'évaluation : « Successivement ont été regroupés sur le site de Créteil, l'institut d'urbanisme de Paris, l'UER de lettres et sciences humaines, l'UER de sciences. Celle-ci était programmée comme d'écologie humaine, elle a été en réalité d'emblée à forte dominante biologique. Parallèlement, à Saint-Maur, l'UER de sciences économiques et de gestion s'est individualisée à côté de la faculté de droit et de science politique (1973). Le département AES s'est isolé comme entité autonome en 1977 à partir de l'UER de lettres et sciences humaines et s'est transformé en une UER en 1980. La composante communication et insertion dans la société (CIS), de création plus récente (1986) s'est établie à partir des secteurs d'ergothérapie et de sciences sociales appliquées (formation continue). [...] Ainsi l'université de Paris XII Val-de-Marne est devenue par étapes successives une des quelques universités réellement multidisciplinaires de la région parisienne »<sup>149</sup>.

C'est peu prendre en compte le « programme pédagogique » qui avait présidé à l'élaboration du centre multidisciplinaire de Créteil en 1969, dont on retrouve la trace dans le procès-verbal d'une réunion qui s'est tenue au cabinet du recteur Antoine, le 11 mars 1969 : « [Le centre multidisciplinaire] groupera en plus du CHU, déjà implanté, des établissements qui, à différents niveaux, auront pour objet l'étude de l'homme et des problèmes que pose son environnement en milieu urbain, sur le plan biologique, social et urbanistique, les liaisons entre les unités devant se faire aussi bien au niveau des étudiants de par les enseignements dispensés qu'au niveau de la recherche à la suite de la collaboration étroite entre les

148 Sur les enjeux de la politique d'aménagement de la région parisienne, voir parmi les publications récentes Loïc Vadelorge, *Éléments pour une histoire des villes nouvelles, actes du séminaire Temporalités et représentations des villes nouvelles*, Paris, Éditions du Manuscrit, 2005 ; Loïc Vadelorge (dir.), *Habiter les villes nouvelles*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2006 ; voir également Annie Fourcaut, Loïc Vadelorge (dir.), « Introduction », *Histoire urbaine*, n° 17, « Villes nouvelles et grands ensembles, I. », décembre 2006 ; à propos du Grand Paris dans une perspective élargie au XIX<sup>e</sup> siècle ; voir Florence Bourillon, Annie Fourcaut (dir.), *Agrandir Paris : 1860-1970*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2012.

149 Archives de la présidence, nc, Comité national d'évaluation, réponse.

enseignements »<sup>150</sup>.

La vocation originelle de l'université est bien pensée en terme de pluridisciplinarité comme l'exige la loi de 1968, destinée entre autres à marquer la fin des facultés et de leur autonomie, sans doute relative, mais souvent jalousement conservée jusque là<sup>151</sup>. À Paris XII, comme ailleurs dans la périphérie parisienne des années 1970, il s'agit aussi d'initier quelque chose de totalement nouveau vis-à-vis de la Sorbonne. Dans cette perspective, profiter de la présence du CHU semble donc cohérent et s'inscrit dans un projet de complémentarité. Si la médecine apparaît bien comme « l'élément moteur de l'université »<sup>152</sup> – le CHU forme les médecins, le CMC forme le personnel médical dans toute sa diversité – l'ampleur du projet se mesure à son ambition à traiter en sus des questions de la ville et de son environnement. Sont donc prévus les deux années de PCEM et un IUT composé de cinq départements, dont une partie est en lien direct avec la médecine : le génie électrique comporte une option électronique et électromédicale, les carrières sociales prévoient une option « formation d'animateurs » ou « formation d'assistantes sociales », ou enfin « relations information » qui comprend les options « secrétariat bilingue orienté vers les problèmes médicaux » et « documentation orientée vers les problèmes médicaux ». Par ailleurs, l'institut d'urbanisme, destiné à recevoir 500 étudiants de troisième cycle dans des « salles d'enseignement banalisées, des ateliers, des salles d'essai et des salles de maquettes », et une « unité d'enseignement et de recherche orientée vers l'écologie humaine dont le but sera l'étude de tous les problèmes des conditions de vie en milieu urbain, les diverses nuisances (bruit, pollution) [...], les problèmes de l'eau superficielle [...], les problèmes de l'hygiène des produits alimentaires [...], la psycho-sociologie et la psychophysiologie [...], etc. » complètent le dispositif. Au total donc, à la charge du ministère de l'Éducation

150 Archives de la présidence, nc, Mission de coordination de l'équipement universitaire et scolaire, Élaboration du programme pédagogique du Centre multidisciplinaire de Créteil, 24 mars 1969.

151 Voir Christine Musselin, *La Longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001.

152 « Au milieu de la plaine, des bulldozers et des grues, le CHU élément moteur de l'université de Paris Val-de-Marne », *Le Figaro*, 12 janvier 1971.

nationale, 67 000 m<sup>2</sup> de plancher auxquels il faut ajouter l'école d'architecture, prévue pour 400 étudiants, et dépendant du ministère des Affaires culturelles.

Or, il apparaît clairement que le projet initial consacré à « l'homme et son environnement », entendu dans un sens particulièrement fédérateur, allant des études médicales aux sciences sociales, n'apparaît plus comme un élément structurant de l'ensemble, une quinzaine d'années plus tard. Aucune école d'architecture, issue de la disparition de l'ancienne École des beaux-arts de Paris, après 1968, n'est venue s'installer à Créteil. Du projet initial sur l'homme et son environnement n'a survécu qu'un seul établissement, l'institut d'urbanisme, plus ancien lieu d'enseignement de l'urbanisme en France<sup>153</sup>. Les différentes composantes ont connu leur évolution propre dans une logique de différenciation des filières, rompant ainsi avec le projet initial, et menant à la démultiplication des formations. Quant à la faculté des lettres et sciences humaines, après avoir été la première ouverte de façon temporaire au CMC, en attendant la création d'un établissement à Boissy-Saint-Léger, elle est finalement restée sur place. Aussi la pluridisciplinarité semble-t-elle davantage issue d'un processus d'accumulation que d'un programme délibérément mis en œuvre. Les premières années d'existence de l'université ont en effet profondément changé la donne. Paradoxalement, aucune des composantes prévues initialement ne voit le jour lors des premières rentrées et le projet de construction et d'aménagement est, si ce n'est suspendu, du moins fortement ralenti. Ainsi, alors que l'établissement fonctionne depuis novembre 1970, l'inachèvement du programme initial va profondément modifier les orientations pédagogiques de l'université.

### **UNE UNIVERSITÉ « INTÉGRÉE » À LA VILLE**

Signalons un autre élément important : la définition d'une université « intégrée » dans la ville. Le choix de Créteil comme siège de l'université n'est sans doute pas seulement dû à la présence du CHU Henri-Mondor. La faculté de droit, de sciences économiques et de gestion est installée à Saint-Maur-des-Fossés depuis 1969, et un projet

153 Voir Grégory Busquet, Claire Carriou, Laurent Coudroy de Lille, *Un ancien institut... Une histoire de l'institut d'urbanisme de Paris*, Créteil, Le printemps de l'IUP, 2005.

existe toujours de créer un « centre universitaire ou grande école » du côté de Bonneuil et de Boissy-Saint-Léger<sup>154</sup>. La réalisation du CMC à Créteil a sans doute à voir avec le vaste projet d'aménagement urbain de la plaine entre Marne et Seine au sein de l'opération que l'on a appelé le « nouveau Créteil »<sup>155</sup>. La dispersion des infrastructures universitaires résulte d'une nouvelle conception des établissements tournant délibérément le dos au format de campus situés en dehors des villes<sup>156</sup>. Désormais, l'insertion d'établissements universitaires de taille réduite dans un environnement urbain est recherchée. Il s'agit bien de faire de l'anti-Nanterre... Le recteur de l'académie de Paris, Robert Mallet, le rappelle lors de la présentation à la presse des nouveaux centres universitaires de Créteil et de Villetaneuse : « Nous avons voulu intégrer les universités aux villes nouvelles, réaliser une symbiose entre l'université et la cité. Le tissu urbain qui entoure l'université de Nanterre est en train de s'améliorer. Cependant, nous ne voulons pas recommencer les mêmes erreurs commises à Nanterre, le campus ne doit pas être un vaste espace clos d'une sorte de muraille de Chine »<sup>157</sup>. Cette idée d'insérer l'université dans la ville et de promouvoir des sites de taille réduite est en conformité avec les modèles généraux d'un urbanisme qui s'attaque alors aux principes

154 André Bussinger, *Le Val-de-Marne, un million de citoyens, Centre d'études économiques et sociales du Val-de-Marne*, Charenton, Sodep Editions, 1968.

155 L'expression de « nouvelle ville » est inventée par Pierre Billotte pour Créteil : « Un nouveau programme est alors proposé par mes soins et accepté par le gouvernement. Il substitue à la conception de "grands ensembles" celle de "nouvelle ville" » ; Pierre Billotte, « Créteil un exemple à suivre » dans L. Faure (dir.), *Paris et sa région : l'avenir de 10 millions de Français*, Paris, NEF, 1975, p. 82. Voir également Laurent Coudroy de Lille, *Une nouvelle ville... Une histoire de l'urbanisme du nouveau Créteil*, Créteil, Le Printemps de l'IUP, 2005.

156 Sur les débats ayant trait aux rapports ville/universités, voir Philippe Pinchemel et Michel Renaudie, « Université, centre-ville, campus », *Urbanisme*, n° 120-121, p. 44-48. Les réalisations des grands « campus » universitaires comme La Source à Orléans, Pessac à Bordeaux etc. répondaient peut-être moins à des logiques d'extra-urbanité qu'à celles d'une croissance prévisible. Pour une analyse plus actuelle, voir Lise Fournier, « Universités et métropoles », dans Simone Bonnafous, Pierre Chiron (dir.), *L'Université en banlieue (UPEC, 1970-2010). Après les commémorations*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2012, p. 46-61.

157 « Les nouveaux centres de Créteil et Villetaneuse, il faut intégrer l'université à la ville, déclare le recteur Mallet », *Le Monde*, 3 octobre 1970, p. 11.

fonctionnalistes, de même qu'elle correspond à la volonté de défendre une véritable proximité avec le public étudiant potentiel : il s'agit de disperser les établissements pour mieux répondre à la demande. Cette ambition originelle explique la multilocalisation d'une université définie paradoxalement, en 1988, comme « éclatée » dans la région sud-est de l'Île-de-France, « sur cinq sites distincts : trois dans le Val-de-Marne (deux à Créteil, un à Saint-Maur), un dans l'Essonne, un en Seine-et-Marne »<sup>158</sup>. Ainsi, l'ambition initiale de l'université intégrée dans la ville, où il est prévu que « dans les années [19]80, la ménagère de la future agglomération pour acheter son épicerie devra longer les salles de travail et la bibliothèque »<sup>159</sup>, rencontre les objectifs de la décentralisation issue de la disparition du monopole de l'ancienne université de Paris : rappeler la dispersion des établissements dans le Quartier latin.

Pour autant l'intégration urbaine est-elle véritablement réussie ? S'il est permis d'en douter et de noter que les équipements, passerelle, escalier, ouverts sur la ville ne datent que des années... 2000, et que le site du CMC se trouve particulièrement introverti avec une dalle « suspendue » au dessus de parkings, il convient de rappeler que la ville elle-même fut encore longtemps en devenir<sup>160</sup>. Insérer une université dans une ville elle-même en construction pose forcément en termes particuliers les questions de sutures urbaines<sup>161</sup>.

158 Archives de la présidence, nc, Comité national d'évaluation, réponse, *op. cit.*

159 Jodelle Zetlaoui, *L'Universitaire et ses métiers*, *op. cit.*, p. 92 ; voir également Jean-François Dufeu, Denis Sloan, Simone Bonnafous, « Conférence-débat sur l'histoire de l'université et de son environnement », animée par Laurent Coudroy de Lille, dans Simone Bonnafous, Pierre Chiron, *L'Université en banlieue*, *op. cit.*, p. 65-79.

160 Cette hypothèse particulièrement stimulante est reprise du travail de master 1 d'Anece Oubaïdourahaman, *Insertion d'une université dans une nouvelle ville, 1967-1975*, UPEC, 2010, préparé sous la direction de Florence Bourillon. Voir également Laurent Coudroy de Lille, Anece Oubaïdourahaman, « La Place d'une université multidisciplinaire dans un projet d'urbanisme », célébration du quarantenaire de l'UPEC, 8 juin 2011.

161 Le cas de l'université n'est cependant pas le seul à Créteil. La localisation de la cathédrale, puis sa construction ont également donné lieu à des choix qui peuvent surprendre aujourd'hui ; voir Florence Bourillon, « le CMC et la cathédrale de Créteil, une concurrence monumentale ? » dans Simone Bonnafous, Pierre Chiron, *L'Université en banlieue*, *op. cit.*, p. 80-88.

L'argument économique a souvent été évoqué par la suite pour expliquer les choix qui ont été opérés et l'arrêt des aménagements, après la réalisation extrêmement rapide de la première tranche (entre le 20 janvier 1970 et la rentrée d'octobre<sup>162</sup>). Le projet du nouveau Créteil a failli, lui-même, être compromis du fait de la crise économique. Reste que les débuts dans la précipitation, puis les difficultés des premières années ont pesé sur le sort futur de l'université. Pour autant, les questions des niveaux d'intervention, de gouvernance, de contextualisation doivent être posées et la consultation plus approfondie des archives devrait permettre de mieux comprendre les processus à l'œuvre.

162 Témoignage de Denis Sloan, architecte du CMC, repris par Jodelle Zetlaoui, *L'Universitaire et ses métiers*, op. cit., p. 93.



**Une voie d'accès irremplaçable  
à l'histoire des personnels  
et des étudiants**





# Archives de présidence, papiers de présidents : l'exemple de l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense

*par Frédéric Douat  
Adjoint au directeur  
Archives départementales des Hauts-de-Seine*

*et Anne Rohfritsch  
Responsable du service des archives  
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense*

La faculté des lettres et sciences humaines de Nanterre, annexe de la faculté des lettres de la Sorbonne, qui s'inscrit dans le contexte de la réorganisation de la région parisienne initiée par la loi du 10 juillet 1964, est créée en octobre 1964<sup>163</sup>. À partir d'octobre 1966, celle-ci est rejointe, sur le domaine universitaire, par une annexe de la faculté de droit et de sciences économiques du Panthéon. Cette dernière est érigée, par décret du 24 octobre 1968<sup>164</sup>, en faculté de droit et sciences économiques de Nanterre. À la suite des événements de mai 1968, le conseil de la faculté des lettres de Nanterre demande, lors de sa réunion du 14 mai 1968, « l'autonomie de la faculté de Nanterre par rapport aux autres facultés et l'autonomie des départements entre eux »<sup>165</sup>, anticipant ainsi la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968. L'assemblée constitutive provisoire de l'université, mise en place en application de la loi d'orientation et désignée alors sous le nom de Paris-Ouest, acte la création de l'université de Paris X<sup>166</sup>, dont les statuts sont approuvés par l'arrêté ministériel

163 Décret n° 64-1073 du 20 octobre 1964.

164 Décret n° 68-924 du 24 octobre 1968.

165 Archives départementales des Hauts-de-Seine (AD 92), 1208 W 1.

166 Par décret n° 70-1290 du 23 décembre 1970, l'université de Paris X-Nanterre est érigée en établissement public à caractère scientifique et culturel

du 24 décembre 1970<sup>167</sup>. En 2008, l'université devient Paris Ouest Nanterre La Défense. De ce bref aperçu historique, on retiendra le caractère originel bicéphale de la nouvelle université, qui ne sera pas sans conséquences durant la première décennie de son fonctionnement, notamment au moment où elle devra lutter sans répit contre les forces centrifuges exercées par les unités d'enseignement et de recherche (UER). René Rémond, premier président de la nouvelle université, s'en est fait l'écho dans *La Règle et le consentement* publié moins de trois ans après la fin de son mandat (1971-1976)<sup>168</sup>.

Ce sont donc les documents témoignant de l'histoire des institutions universitaires qui sitôt établies connaissent de nouvelles mutations que les centres d'archives, tels les archives départementales des Hauts-de-Seine, doivent recueillir. Si nous nous replaçons dans le contexte des années soixante-dix, la collecte d'archives produites par les facultés des lettres et de droit, puis par l'université Paris X, ne peut s'appuyer que sur des textes très généraux et anciens, à savoir les articles 1 et 3 du décret du 21 juillet 1936 qui prescrivait le versement aux archives départementales de tous les documents des administrations, services et établissements de l'État, à l'exception de ceux relevant du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères. C'est en application de ce texte que la circulaire du 28 avril 1970 consacrée aux archives de l'enseignement est publiée au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*<sup>169</sup>. La portée de cette dernière est cependant limitée, car elle n'envisage que le versement des documents antérieurs à 1940 et préconise des tris pour les documents postérieurs sans plus de précisions. Il faut donc attendre la loi sur les archives du 3 janvier 1979, prolongée par la loi du 15 juillet 2008, codifiée au livre II du code du patrimoine, pour que le cadre légal

(*Journal officiel* du 31 décembre 1970, p. 12 300).

167 AD 92, 1208 W 5.

168 René Rémond, *La Règle et le consentement : gouverner une société*, Paris, Fayard, 1979.

169 Circulaire du ministre de l'Éducation nationale du 28 avril 1970 aux recteurs relative aux archives de l'enseignement, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 20 du 14 mai 1970, p. 1617-1626 ; le texte de cette circulaire est reproduit dans Thérèse Charmasson, *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005, p. 272-284.

de la sélection, de la collecte et du traitement des archives publiques contemporaines soit précisé, notamment à travers les décrets d'application du 3 décembre 1979 et, pour ce qui concerne les critères de tri dans les archives de l'enseignement, l'instruction du 22 février 2005 parue au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*<sup>170</sup>.

## **LA PRÉSIDENTE D'UNE UNIVERSITÉ : UN EXERCICE ACROBATIQUE, DES FONDS ÉCLATÉS**

### *La spécificité de la collecte*

Sans retracer l'histoire de la mise en place de l'université de Paris X, ni celle de sa gouvernance, nous allons nous attacher à montrer combien la collecte des archives des doyens, puis des présidents, est un exercice difficile. Nous nous appuyerons sur les versements déjà reçus aux archives départementales des Hauts-de-Seine et sur les fonds dispersés dans différentes institutions publiques. Si l'on transpose à l'archivistique les règles du théâtre classique, on constate que les fondements de la collecte correspondent aux trois unités que sont le temps, le lieu et l'action.

S'agissant des archives des doyens puis des présidents d'université pour la période des débuts de l'université, il faut signaler que nous n'avons localisé que peu de sources provenant des anciennes facultés des lettres ou de droit et sciences économiques établies sur le site de Nanterre. En ce qui concerne les premiers présidents de l'université, on peut constater, à la consultation des documents qui nous sont parvenus, que ceux-ci jonglent entre leurs trois principales fonctions : président d'université, enseignant et chercheur. Un président, tel René Rémond<sup>171</sup>, exerce bien d'autres activités plus ou moins étroitement en rapport avec sa fonction principale. Citons, à titre d'exemple, en ce qui concerne René Rémond, sa fonction de président au Centre catholique des intellectuels français (1965-1975), sa participation au Comité national de la recherche scientifique (1967-1975) ou encore au conseil d'administration de l'Office de

170 Instruction n° 2005-003 du 22 février 2005, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 24 du 16 juin 2005.

171 Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université. Les enfants de 68 (1968-1976)*, doctorat, histoire, sous la dir. de Philippe Boutry, Paris 1, 2011, 2 vol.

radiodiffusion-télévision française (ORTF) (1968-1972). Bien entendu, les activités d'enseignant et de chercheur des présidents ne sont pas en sommeil pendant leur mandat : aussi leur correspondance ne fait pas mystère de leur état de fatigue ni de leur difficulté à gérer leur emplois du temps. La diversité de leurs activités entraîne bien évidemment l'éclatement de leur production documentaire, que l'on retrouve tant dans les archives administratives de l'université, que dans leurs unités d'enseignement et de recherche (UER) de rattachement et dans les laboratoires auxquels ils participent, ainsi qu'à leur domicile.

### *Les sources*

Dans le cadre d'une approche chronologique, limitée à la faculté des lettres et sciences humaines puis à l'université de Paris X, signalons que se succèdent à la présidence Pierre Grappin, doyen entre janvier 1965 et septembre 1968 ; Jean Beaujeu, doyen entre septembre 1968 et avril 1969 ; Paul Ricœur, doyen entre avril 1969 et mars 1970 ; et René Rémond, doyen d'avril 1970 à février 1971, puis président de février 1971 à février 1976 ; Jean-Maurice Verdier, président de février 1976 à février 1981.

Des deux premiers doyens, ne nous sont parvenues que des archives lacunaires déposées par leurs auteurs auprès d'institutions de leur choix. Le fonds Pierre Grappin<sup>172</sup>, remis à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), est composé de 656 [473] pièces relatives à la création de la faculté et à son fonctionnement. Il éclaire également les événements de mai-juin 1968 et l'évolution ultérieure de l'enseignement supérieur et comprend la lettre autographe de démission de P. Grappin, ainsi que les messages de soutien reçus. Les papiers de Paul Ricœur, conservés à la bibliothèque de la faculté libre de théologie protestante de Paris, ne concernent que ses activités d'enseignement, de recherche et sa correspondance<sup>173</sup>. Les archives couvrant la période du décanat puis de la présidence de René Rémond sont conservées dans deux institutions :

172 BDIC, F delta 1056 (1) (9).

173 <http://www.fondsriceur.fr/index.php?lang=fr>, page consultée le 2 janvier 2012.

les archives départementales des Hauts-de-Seine<sup>174</sup> et la Bibliothèque nationale de France (BnF), au département des manuscrits<sup>175</sup>. C'est un premier paradoxe qui ne s'explique que par ce que nous indiquions précédemment, c'est-à-dire l'enchevêtrement des activités d'un président, et par la limite ténue entre le travail mené à l'université ou, en dehors, à son domicile.

Le fonds conservé aux archives départementales est constitué notamment du versement 1208 W, effectué en 1992. Ce versement, qui couvre la période 1964-1985, est l'aboutissement des travaux de classement et de pré-inventaire menés par les archives départementales dans les locaux qui tiennent lieu de magasins de pré-archivage dans les sous-sols de l'université. D'un commun accord avec la présidence de l'université, le versement s'est limité aux présidences de René Rémond, Jean-Maurice Verdier et Carol Heitz pour les années 1971 à 1983. Au total, ce sont 80 mètres linéaires qui ont été traités, dont 31 ont fait l'objet d'un transfert aux archives départementales. Le tri a été limité à des documents conservés en de multiples exemplaires et n'a pas affecté l'organisation interne du fonds. Si l'on s'en tient aux archives propres à la présidence, la première difficulté est d'identifier leur origine. En effet, elles se décomposent en deux ensembles distincts au sein de l'administration universitaire : les dossiers de principe ou dossiers thématiques et les chronos de courrier.

### 1. Les dossiers de principe

Pour la présidence de René Rémond, ces dossiers thématiques sont peu nombreux (ils sont conservés dans trois boîtes) et, pour certains d'entre eux, ont été alimentés par les présidents qui l'ont suivi. On retrouvera cette catégorie de dossiers dans les archives des différents présidents. Ces dossiers, qui sont plus riches à partir de la présidence de Michel Imberty (mai 1983-mai 1988), ont été versés aux archives départementales en 2012<sup>176</sup>.

Pour ceux qui figurent sous les cotes 1208 W 160 aux archives départementales des Hauts-de-Seine, il s'agit de documents reçus par le service

174 AD 92, 1208 W.

175 BnF, Nouvelles acquisitions françaises, 20 390.

176 Ils sont conservés aux AD 92 sous la cote 2202 W.

des affaires générales de l'université qui devient, en 1979, le bureau des instances et de la documentation universitaire. Ces dossiers rassemblent les arrêtés de délégation et de retrait de signature, qui sont le plus souvent des originaux. Nous conservons ainsi une lettre autographe de René Rémond transmettant ses pouvoirs à Jean-Maurice Verdier. Des motions du conseil d'université, des dossiers de presse, des comptes rendus des réunions de l'équipe de direction y figurent également. Plus surprenante est la présence épisodique de correspondance avec des étudiants ou doctorants et de documents faisant allusion à des activités scientifiques et de recherche.

## 2. Les chronos

Le fonds comporte également des chronos, copie des courriers départ de René Rémond, établis par son secrétariat et destinés au service des affaires générales. Certains documents qui y sont joints de façon épisodique peuvent parfois laisser penser qu'il s'agit des archives du secrétariat de la présidence. Des échanges de correspondances assez fournis éclairent différents aspects des activités d'enseignement et de recherche de René Rémond. Ce chrono permet de se rendre compte de la multiplicité des domaines dans lesquels intervient un président d'université, tant sur le plan administratif que sur le plan scientifique. Ces chronos permettent de faire le lien avec le fonds Rémond conservé à la BnF. En effet, c'est à cette institution que René Rémond a finalement décidé de donner ses archives qui se révèlent être, pour une partie d'entre elles, des archives publiques produites dans le cadre de ses fonctions à Nanterre<sup>177</sup>. Composés, pour partie, de correspondances « reçues », ces dossiers doivent être exploités en parallèle avec ceux conservés aux archives départementales. Ils sont essentiels pour comprendre la mise en place de la nouvelle université, en particulier parce que l'on y retrouve la totalité des procès-verbaux de réunion de l'équipe de direction. Il faut noter, en outre, que René Rémond conservait la quasi-totalité des documents qu'il recevait, ainsi que ses brouillons de lettres ou d'articles parus dans la presse. Nous pouvons légitimement assimiler ces archives à des archives de cabinet.

Il convient cependant de souligner que les archives proprement insti-

<sup>177</sup> Marie-Odile Germain (dir.), *René Rémond, un historien dans le siècle : hommages*, Paris, Fayard / Bibliothèque nationale de France, 2009.

tutionnelles sont bien conservées à Nanterre aux archives départementales ou au service des archives de l'université. La période chronologique couverte court de 1965 à 1988, qu'il s'agisse des procès-verbaux de l'assemblée et du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines, des procès-verbaux de l'assemblée des professeurs (1969), des procès-verbaux des conseils transitoires de gestion (1969-1970) ou de ceux de l'assemblée constitutive provisoire (1970-1971). Les documents produits par les instances mises en place par la réforme de l'université de 1968 sont également conservés, mais de manière plus lacunaire : ainsi en est-il des procès-verbaux du conseil d'université, de ses groupes de travail et commissions, du conseil scientifique et des conseils des UER.

Les lacunes constatées dans les fonds en ce qui concerne les archives des doyens, et plus particulièrement celles des doyens de la faculté de droit et de sciences économiques, nous conduisent à rappeler l'obligation faite aux présidents et vice-présidents d'université, comme aux enseignants-chercheurs et à l'ensemble des agents de l'université, de conserver leurs archives et de les verser aux services de pré-archivage de leur université, puis aux archives départementales territorialement compétentes qui, en application du livre II du code du patrimoine et de l'instruction du 22 février 2005<sup>178</sup>, sont à même de procéder à la sélection, au classement et à la communication de ces documents dont l'intérêt pour la recherche est indéniable.

### **DES FONDS RICHES, MAIS PEU EXPLOITÉS : QUELQUES PISTES DE RECHERCHE**

L'exploitation des archives de présidence et des papiers dits « personnels<sup>179</sup> » des doyens et des présidents<sup>180</sup> est récente, mais constante. La période 1964-1976, allant de la création de la faculté à la fin du mandat de René Rémond, a notamment fait l'objet de deux thèses de doctorat, dont celle de Charles Mercier<sup>181</sup>. Il conviendrait toutefois de poursuivre les recherches sur un certain nombre d'autres points, tels que la vie ins-

178 Voir note 170.

179 AD 92, 1208 W, 1282 W et 2202 W.

180 BDIC, F delta 1056 (1) (9) et BnF, Nouvelles acquisitions françaises, 20 390.

181 Marie-Chantal Combecave-Gavet, *De Nanterre la Folie à Nanterre université (1964-1972). Histoire d'une institution universitaire*, doctorat, histoire, sous la dir. de Philippe Levillain, Paris X, 1999 ; Charles Mercier, *René Rémond, Nanterre et l'université...*, *op. cit.*



titutionnelle et administrative de l'établissement, la vie « politique » – entendue au sens large : élections, syndicats, mouvements étudiants, etc. –, l'enseignement et la recherche à Nanterre ou encore le « domaine » universitaire (constructions, aménagement du territoire, liens avec les collectivités locales, etc.), pour n'en citer que quelques-uns.

### *Les évolutions institutionnelles et administratives de l'université*

Ces différents fonds d'archives portent témoignage en premier lieu des mutations institutionnelles et des changements administratifs intervenus à Nanterre depuis 1964.

Les dossiers de principe<sup>182</sup> – dossiers thématiques tenus par les présidents et leur secrétariat – rendent compte de tous les aspects de la vie de l'université : relations internationales, sport universitaire, fonctionnement de la bibliothèque universitaire et de la bibliothèque de documentation et d'information contemporaine (BDIC), gestion des personnels enseignants et administratifs, relations avec les tutelles et les collectivités territoriales, etc. Ces dossiers apportent également un éclairage sur le fonctionnement des unités d'enseignement et de recherche (UER), devenues en 1984 unités de formation et de recherche (UFR), et plus particulièrement sur les relations entre les départements issus des anciennes facultés rivales, lettres et droit (la désectorisation étant intervenue en 1976). On y lit la marche et les activités des services administratifs, tels que le centre audiovisuel créé en 1975 par l'historien Jean-Jacques Becker.

Les procès-verbaux du conseil d'université (1971-1984), puis du conseil d'administration (1985-2010), respectivement conservés aux archives départementales et à l'université<sup>183</sup>, ainsi que les fonds Grappin et Rémond, nous informent par ailleurs sur l'exercice des fonctions de doyens et d'assesseurs et, après 1971, sur celui des présidents et des vice-présidents, ainsi que sur le rôle des équipes présidentielles. Ces archives peuvent être consultées en regard des récits et analyses que Pierre Grappin<sup>184</sup> et René

182 AD 92, 1208 W et 2202 W.

183 AD 92, 1208 W et service des archives de l'université de Nanterre, versements internes n° 2008002, 2010047 et 2011037.

184 Pierre Grappin, *L'île aux peupliers. De la résistance à Mai 68 : souvenirs du doyen de Nanterre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993 ; Pierre Grappin

Rémond<sup>185</sup> ont faits *a posteriori* de leurs décanats et de leur présidence. Pour le décanat de Paul Ricœur, il convient de consulter les archives de René Rémond, qui a été son premier assesseur. Les comptes rendus de réunions d'équipe permettent de saisir le passage d'une « administration directe », en contact permanent avec les étudiants et l'ensemble des personnels, à une direction plus collégiale.

Ces archives apportent nombre de renseignements sur les fortes personnalités qui ont dirigé la faculté puis l'université. À cet égard, les correspondances échangées avec le ministère de tutelle, notamment sur la question des moyens alloués à l'université, sont très intéressantes : René Rémond fait montre, dans ses négociations, d'une grande habileté et n'hésite pas à user de chantage<sup>186</sup>.

À partir de l'élection de René Rémond (février 1971) dans les conditions difficiles qu'il évoque dans *La Règle et le consentement*<sup>187</sup> et que l'on peut suivre dans ses archives déposées à la BnF, le rôle des vice-présidents et des équipes est mieux connu. Les statuts de décembre 1970 indiquent que « le président choisit ses collaborateurs directs ». L'équipe a une triple fonction : conseil, imagination, critique. Elle ne se pose pas en concurrente du conseil d'université : son rôle tend au contraire à assurer une meilleure coordination entre le conseil, le bureau du conseil, les commissions et les services de l'administration. Les assesseurs, dont la charge est jugée trop lourde pour deux personnes, sont par ailleurs secondés à cette date par des chargés de mission pour la pédagogie, la recherche, l'éducation permanente, le domaine universitaire, l'information et l'animation culturelle. En décembre 1972, les deux assesseurs sont remplacés par quatre vice-présidents. L'équipe se structure et René Rémond l'anime d'une main de maître, comme il dirige l'université. De

et Geneviève Dreyfus-Armand, « La Faculté de Nanterre de 1964 à 1968. Entretien avec Pierre Grappin », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, année 1988, volume 11, n° 1, p. 100-104 ; Aimé Savard, *Aimé Savard interroge René Rémond : vivre notre histoire*, Paris, Le Centurion, 1976 ; René Rémond, *La règle et le consentement...*, *op. cit.*

185 Voir également Paul Ricœur, *Lectures I. Autour du politique*, Paris, Le Seuil, 1991, et *La critique et la conviction. Entretien avec François Azouvi et Marc de Launay*, Paris, Calmann-Lévy, 1995 ; Myriam Revault d'Allonnes et François Azouvi, *Cahier de L'Herne : Ricœur*, tome 1, Paris, Points Essais, 2007.

186 BnF, Nouvelles acquisitions françaises, 20 390, boîtes 4 à 8.

187 René Rémond, *La Règle et le consentement...*, *op. cit.*, p. 101-135.

nombreux pense-bêtes, des listes récapitulatives de réunions ou de visites de service à organiser, mais aussi l'usage des crayons de couleur, donnent un aperçu de ses méthodes de travail. On trouve également, de la main d'un proche collaborateur, de très intéressants comptes rendus quotidiens des faits et conversations de chacun. Le président, même s'il est tenu au courant de tout, n'hésite pas, en son absence, à déléguer les affaires.

L'élection du successeur de René Rémond donne lieu à un intéressant débat sur le rôle – doit-il être collégial ou exécutif ? – de la présidence d'une université. Jean-Maurice Verdier, qui a fait partie de l'équipe sortante, est élu en 1976 : il maintient le principe de l'équipe qu'il souhaite constituée d'« individualités », capables de travailler ensemble et en confiance. Lors de la campagne électorale de 1981, les deux conceptions s'opposent à nouveau à travers les candidatures de Michel Imberty et de Carol Heitz, ce dernier étant finalement élu le 25 février. Jusqu'en 1986, date de la mise en œuvre effective de la loi Savary à Nanterre – le nombre de vice-présidents passe alors à trois –, les fonctions des vice-présidents ont été fluctuantes (recherche, budget, objectifs et problèmes d'organisation, structures et sports, vie sur le campus, etc.). Après cette date, le contenu des dossiers tenus par le président et son secrétariat semble se vider – momentanément – de sa substance, en même temps que le rôle du secrétariat général et des vice-présidents se développe. S'ils ont réfléchi au mode de gouvernement de leur établissement, les doyens et présidents de Nanterre ont également participé aux réformes et aux réflexions sur les structures de l'enseignement supérieur.

Les archives conservées à la BDIC font état des actions que Pierre Grappin mène à ce sujet : il a été actif dans des associations de défense de l'enseignement supérieur, dont par exemple l'association pour la défense de l'université créée à Nanterre en juin 1968, et a fait partie des signataires de la pétition du 6 mai 1969, dite « Manifeste des 24 », appelant à la réintégration d'André Sénik, professeur de philosophie au lycée Bergson.

René Rémond s'est également penché sur la question : en 1975, il a notamment lancé, dans le cadre de son enseignement à l'Institut d'études politiques, un séminaire de troisième cycle sur la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968, ce qui explique la présence des statuts des autres universités françaises dans les archives versées aux

archives départementales<sup>188</sup>.

### *La vie « politique » à l'université*

Les fonds d'archives de la présidence et les papiers dits « personnels » reflètent, en deuxième lieu, le bouillonnement politique qui n'a jamais cessé à la faculté puis à l'université et témoignent des événements qui ont, en partie, fait la réputation de Nanterre « la Rouge » dans l'imaginaire collectif et dans la presse, réputation parfois usurpée comme le rappelle René Rémond<sup>189</sup>.

L'histoire des mouvements étudiants à Nanterre est, au moins pour 1968, une histoire connue, documentée par de nombreux témoignages<sup>190</sup> et bien étudiée<sup>191</sup>. Quelques documents particulièrement intéressants méritent cependant d'être signalés à l'attention des chercheurs, tels les revues et les coupures de presse collationnées par Pierre Grappin et René Rémond, les diverses notes de Pierre Grappin et de ses collaborateurs, le sociologue Michel Crozier en tête, sur les événements de 1968, le journal intime tenu par une étudiante en 1968, ou encore la collection de tracts conservée aux archives départementales des Hauts-de-Seine<sup>192</sup>. Pour la période postérieure, on trouvera aussi la trace,

188 AD 92 1208 W 81.

189 René Rémond, *La Règle et le consentement...*, *op. cit.*, p. 339-361.

190 Notamment Liaison des étudiants anarchistes, *Anarchistes en 1968 à Nanterre : textes et tracts*, Vauchrétien, La Bussière : Acratie, 1998 ; Julien Besançon, *Les Murs ont la parole: journal mural mai 68, Sorbonne, Odéon, Nanterre, etc.* Citations recueillies par Julien Besançon, Paris, Tchou, 2e éd., 2007 ; Claude Dejacques, *À toi l'angoisse, à moi la rage. Mai 68. Les fresques de Nanterre*, Paris, éd. Edmond Nalis, 1968 ; Epistémon [Didier Anzieu], *Ces idées qui ont ébranlé la France : Nanterre (novembre 1967-juin 1968), comprendre les étudiants*, Paris, Fayard, 1968 ; Alain Schnapp et Pierre Vidal-Naquet, *Journal de la commune étudiante: textes et documents. Novembre 1967-juin 1968*, Paris, Seuil, 1969.

191 Notamment : Geneviève Dreyfus-Armand et Laurent Gervereau (dir.), *Mai 68 : les mouvements étudiants en France et dans le Monde, Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 11-13, Nanterre, BDIC, 1988 : [[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/mat\\_0769-3206\\_1988\\_num\\_11\\_1](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/mat_0769-3206_1988_num_11_1)], page consultée le 2 janvier 2012] ; Jean-Pierre Duteuil, *Nanterre 1965-66-67-68 : vers le mouvement du 22 mars*, photos de Gérard-Aimé, Mauléon, Acratie, 1988 ; Charles Mercier, « René Rémond à Nanterre en 1968 », *Vingtième siècle*, 2009/04, n° 104, p. 141-152.

192 AD 92, 1208 W 256-264.

dans le fonds de la présidence, en particulier dans la correspondance des présidents et dans les tracts, des mobilisations nationales, de la contestation des réformes et des conflits locaux sur les questions sécuritaires, les affrontements entre militants de la « Section carrément anti-Le Pen » et de l'Union nationale universitaire par exemple, qui ont favorisé la consolidation d'une tradition militante et politique à Nanterre.

### *Innovations pédagogiques et recherche*

L'enseignement et la recherche, deux des missions fondamentales de l'Université française, sont assez peu représentés dans les archives de la présidence. Pourtant, l'innovation pédagogique est devenue très tôt la marque de fabrique de Nanterre. Avant 1968, la faculté des lettres s'est ainsi distinguée par des pratiques différentes dans les relations entre enseignants et étudiants surtout et par l'accueil de disciplines nouvelles, comme la « psycho », la « socio », les sciences de l'éducation en 1970 ou encore l'éducation physique et sportive. Elle a constamment été pionnière dans le domaine de l'interdisciplinarité : les langues étrangères appliquées ont été « inventées » à Nanterre en 1972, l'administration économique et sociale en 1978. Dès la création de l'université, l'offre pédagogique s'est tournée vers d'autres publics, avec l'enseignement à distance, de « Radio Nanterre » au centre optimisé de médiatisation et de technologies éducatives, ou la formation continue, de l'institut d'éducation permanente, créé en mars 1971, à l'actuel centre des relations avec les entreprises et de la formation permanente<sup>193</sup>. On trouve cependant, aux archives départementales et aux archives de l'université, un intéressant ensemble de documents relatifs aux questions de scolarité, à l'organisation des études et de la recherche, qui permettent de pallier les lacunes des archives de la présidence. On verra ainsi les livrets des enseignements<sup>194</sup> dispensés dans chaque département qui peuvent donner un aperçu de l'évolution des enseignements et des unités de formation et de recherche (UFR) au sein de l'université, les procès-verbaux des trois conseils et des conseils d'UFR<sup>195</sup>, ainsi que les rapports d'activité des la-

193 AD 92, 1208 W 150-159.

194 Service des archives de l'université de Nanterre, versements internes n° 2012069 et 2012070.

195 AD 92, 1208W et service des archives de l'université de Nanterre, versements

boratoires et centres de recherche<sup>196</sup>. La consultation de ces archives doit être complétée par celle des fonds des UFR, les dossiers d'habilitation de diplômes et les archives administratives du service en charge de la recherche<sup>197</sup>. Depuis 2011, le service des archives de l'université a également collecté des archives de laboratoires et d'enseignants-chercheurs pour l'histoire, la démographie et le russe notamment<sup>198</sup>.

### *Les constructions universitaires*

Enfin, l'histoire des constructions universitaires et l'évolution du campus – ou « complexe » selon le terme de René Rémond – de 1964 à nos jours n'a fait l'objet, avant 2011, d'aucune recherche universitaire importante. Outre les archives des premiers architectes – les frères Chauliat – et du service en charge du patrimoine de l'université, très riches mais peu exploitées, conservées au service des archives de l'université (1964-2011)<sup>199</sup>, celles des doyens et de la présidence apportent un éclairage intéressant sur ces questions. Le fonds Pierre Grappin contient notamment le programme des nouvelles constructions, des coupures de presse, ainsi que des photographies de la faculté en 1966<sup>200</sup>. On trouve par ailleurs, dans les archives versées aux archives départementales en 2012, les réflexions menées par la présidence dès le début des années 1980 autour de la construction d'un « bâtiment dédié à la recherche » (la future Maison de l'archéologie et de l'ethnologie, inaugurée en 1998) et des documents relatifs à l'aménagement du campus et à son insertion dans le tissu urbain : les comptes rendus du comité « Paris X-Nanterre : du campus incomplet au quartier universitaire urbain », piloté au début

internes n° 2008002, 2008013, 2009034, 2010040, 2010041, 2010047, 2011037 et 2011038.

196 AD 92, 1334 W.

197 Service des archives de l'université de Nanterre, versements internes n° 2008003, 2008013, 2009003, 2009034, 2009067, 2010009, 2011039 et 2012071.

198 Service des archives de l'université de Nanterre, fonds du Centre de recherche populations et sociétés (2011002), André Karnycheff (2011005), Éric Duhamel (2011015), Gilles Le Béguec (2011016), Philippe Levillain (2011017) et du Centre de recherche linguistique (2012048).

199 Service des archives de l'université de Nanterre, fonds des architectes Jean-Paul et Jacques Chauliat (2012011) et de la division du patrimoine de l'université (2012022).

200 BDIC, F delta 1056 (1) (9).

des années 1990 par le géographe Guy Burgel, les réflexions de l'architecte Paul Chemetov sur le schéma directeur du campus en 1993 ou encore, pour une période plus récente, les relations avec l'établissement public d'aménagement de La Défense-Seine-Arche (EPADESA)<sup>201</sup>.

L'une des principales difficultés d'exploitation des archives de présidence et des papiers dits « personnels » des doyens et des présidents d'université réside dans leur éclatement entre plusieurs structures de conservation, dans des bibliothèques notamment. Reflétant à la fois les activités d'enseignement et de recherche, ces documents peuvent également contenir des archives produites par les doyens et les présidents dans l'exercice de leurs fonctions administratives, tels que des correspondances ou des comptes rendus de réunions. Cet éclatement, ainsi que les lacunes importantes constatées – qu'en est-il des archives des doyens de la faculté de droit de Nanterre<sup>202</sup> ou des archives de fonction de Paul Ricœur ? –, plaident en faveur de l'élaboration d'instruments de recherche transversaux, de guides des sources et de la mise en place d'une politique d'archivage systématique et pérenne des archives produites par les présidents d'université.

201 AD 92, 2202 W.

202 Philippe Malaurie (novembre 1968-septembre 1969), Jean-Maurice Verdier (septembre 1969-décembre 1970).

# Les archives de l'administration et du personnel administratif des universités

par Loïc Vadelorge

Professeur d'histoire contemporaine

Université de Paris-Est-Marne-la-Vallée - laboratoire Analyse comparée des pouvoirs

**A**u sein du front pionnier que constitue la recherche sur l'histoire récente des universités, le champ de l'histoire des personnels administratifs (les BIATOSS<sup>203</sup>) constitue une friche quasi-totale. La récente et excellente livraison du *Mouvement social* sur l'histoire des établissements d'enseignement supérieur<sup>204</sup> est quasiment muette sur le sujet, de même que la mise en perspective historiographique d'Emmanuelle Picard<sup>205</sup> sur l'histoire de l'enseignement supérieur ou encore le non moins excellent essai du journaliste Michel Leroy sur l'évolution du système universitaire français<sup>206</sup> pourtant centré sur la question de la gouvernance des universités françaises depuis la réforme de 2007. Il faut en fait aller voir du côté des productions anglo-saxonnes pour trouver une première synthèse sur le sujet, sous la plume d'un chercheur de la *London School of Economics*, Geoff Lockwood, auteur d'un chapitre intitulé « Management and Ressources » dans le dernier volume de l'*Histoire des universités en Europe* publié par Walter Rüegg<sup>207</sup>. Si les sciences de gestion s'intéressent depuis longtemps

203 Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service, et personnels sanitaires et sociaux.

204 Jean-Michel Chapoulie, Patrick Fridenson, Antoine Prost (dir), « Jalons pour une histoire sociale de la science et des établissements d'enseignement supérieur en France depuis 1945 », *Le Mouvement social*, n° 233, 2010, p. 3-12.

205 Emmanuelle Picard, « L'histoire de l'enseignement supérieur en France. Pour une approche globale », *Histoire de l'Education*, n° 122, 2009, p. 11-34.

206 Michel Leroy, *Universités. Enquête sur le grand chambardement*, Paris, Autrement, 2011.

207 Geoffrey Lockwood, "Management and Ressources" dans Walter Rüegg (dir), *A history of the university in Europe*, vol. IV : *Universities since 1945*, Cambridge,



aux principes d'administration des universités et à leurs logiques de modernisation<sup>208</sup>, la profondeur historique du sujet reste à définir. On partira ici d'une enquête de terrain, conduite en 2010 dans le cadre de la préparation du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'université Paris XIII (Paris-Nord). Il s'agit donc de réflexions dégagées à partir d'une entrée par établissement universitaire et non d'une entrée globale à l'échelon national. La présente contribution ne reviendra pas sur les résultats de l'enquête, qui ont fait l'objet d'une publication séparée<sup>209</sup>, mais sur les réflexions archivistiques que celle-ci a induit. L'objectif est d'attirer l'attention des archivistes sur les documents dont la conservation peut présenter un intérêt pour l'histoire des personnels administratifs des universités. L'entrée privilégiée ici n'est donc pas celle des fonds mais celle du questionnement historique.

### **UN GROUPE SOCIAL COMPLEXE : DIVERSITÉ DE L'ADMINISTRATION UNIVERSITAIRE**

À l'envers d'une approche économique ou gestionnaire de l'administration des universités qui mettra l'accent sur les différents statuts juridiques du personnel administratif<sup>210</sup>, la place de l'administration dans l'organigramme des universités (services centraux, communs), les conditions de gestion des ressources humaines (recrutement, formation continue) ou les enjeux de création d'une administration spécifique à l'université<sup>211</sup>, on plaidera ici pour une histoire sociale de l'administration universitaire, ce qui dilate considérablement le champ archivistique potentiel. De la même manière qu'on peut entreprendre une histoire sociale des personnels de santé<sup>212</sup>, une histoire sociale de l'administration

Cambridge University Press, 2011, p. 124-161.

208 Georges Felouzis, (dir), *Les mutations actuelles de l'université*, Paris, PUF, 2003 ; et G. Lockwood, J. Davies, *Universities : The management challenge*, Windsor and Philadelphia, Penn., 1985 ; Daniel Fixari, Jean-Claude Moisdon et Frédérique Pallez, *L'évaluation des chercheurs en question, 1992-2009*, Paris, Presses de l'École des Mines, 2009.

209 Loïc Vadelorge, « L'administration et le personnel administratif de Paris XIII (1970-1995) » dans Jacques Girault, Jean-Claude Lescure et Loïc Vadelorge (dir), *Paris XIII. Histoire d'une université en banlieue (1970-2010)*, Paris, Berg International, 2011, p. 245-258.

210 Daniel Mallet, Pierre Balme et Pierre Richard, *Réglementation et management des universités françaises*, Paris, Berger-Levrault, 2002.

211 Eric Espéret, « La place du personnel non enseignant des universités » dans Charles Fortier (dir), *Université, universités*, Paris, Dalloz, 2010, p. 357-366.

212 Maurizio Gribaudo, « Le savoir des relations : liens et racines sociales d'une

des universités est envisageable et constitue l'horizon légitime de la recherche historique. Le premier point à aborder est celui de la définition du groupe administratif.

### *Identification managériale et définition historique*

Dans les manuels de management universitaire, les personnels administratifs sont présentés logiquement au chapitre des « ressources humaines » et d'abord caractérisés par leur statut de « non-enseignant » et « non-chercheur ». L'administration universitaire est ainsi définie par défaut, ce qui n'est pas sans poser la question du plafond de verre entre condition enseignante et condition des personnels BIATOSS<sup>213</sup>. Ces personnels « à part » suscitent la production d'archives spécifiques, celles des services dédiés à la gestion de leurs carrières : services du personnel et/ou direction des ressources humaines qui vont produire des dossiers individuels et les services comptables qui vont gérer les traitements, les dossiers de retraite et plus encore les primes dont le mode d'attribution relève en soi d'une histoire. Ces archives premières de l'histoire des personnels administratifs ne sont pas, en l'état actuel de la recherche, les plus intéressantes pour l'historien pour deux raisons. Il s'agit d'une part d'archives sérielles (bulletins de paye) dont le traitement suppose l'établissement d'une grille d'analyse et une connaissance fine des évolutions statutaires qui nous fait actuellement défaut. Il s'agit d'autre part de dossiers individuels, souvent conservés très longtemps dans les services et peu accessibles pour des raisons évidentes de confidentialité. Ces archives ont un intérêt direct pour la gestion des universités, ce qui garantit sans doute leur bonne conservation à moyen terme, mais elles ne représentent pas un enjeu immédiat pour l'histoire du temps présent des universités. Sur ce point comme sur d'autres, la logique de l'historien diffère de celle de l'archiviste<sup>214</sup>.

administration dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *Le Mouvement social*, n° 228, 2009.

213 Voir à ce sujet le témoignage cinglant de Michel Denis, responsable du SCIUO-IP de Paris XIII dans J. Girault *et al.* (dir), *Paris XIII. Histoire d'une université en banlieue...*, *op. cit.*, p. 259-262.

214 Nous remercions Guillaume Nahon, directeur des archives départementales de Seine-Saint-Denis d'avoir attiré notre attention sur ce point lors de la réunion du groupe de travail espace universitaire francilien du 8 novembre 2011. Les archives les plus volumineuses des établissements (archives intermédiaires à trier) ont davantage de conséquences sur le travail des archivistes que sur celui des historiens.

L'enquête conduite à Paris XIII a cependant démontré que les personnels administratifs de l'université ne pouvaient pas uniquement être définis par opposition aux personnels d'enseignement et de recherche, sauf à considérer que le monde de la recherche et de l'enseignement forment des sphères étanches réservées aux enseignants et aux chercheurs. Dès les années 1970, le développement de formations professionnelles – les fameuses maîtrises des sciences et techniques (MST) – a conduit à faire sauter la barrière entre administration et enseignement. Certains personnels BIATOSS se retrouvent en position d'enseignants et plus encore certains enseignements (en informatique, bibliométrie, comptabilité-gestion, ressources humaines, etc.) dépendent, dans un premier temps du moins, des compétences professionnelles des personnels administratifs. Même constat du côté de la recherche, pour au moins trois raisons. D'une part, il n'a jamais existé de recherche universitaire sans administration de la recherche, même si, pour beaucoup de chercheurs, cette dimension constitue une découverte récente ; ensuite, de nombreux ingénieurs de recherche sont des chercheurs en cours de formation ou des étudiants contraints pour des raisons personnelles d'arrêter leur formation ; enfin, les techniciens de recherche qui « bricolent » les dispositifs expérimentaux (en biologie ou en physique par exemple) doivent être, aux yeux de l'historien des savoirs, associés à l'histoire de la recherche dont on oublie trop souvent qu'elle a conservé un caractère artisanal jusqu'aux années 1980. Depuis une dizaine d'années, le Musée national des arts et métiers, en liaison avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) a lancé une campagne d'inventaire du patrimoine scientifique et technique contemporain qui s'adresse notamment aux universités. Les dispositifs scientifiques identifiés et documentés qui sont désormais mis en ligne sont, pour certains, dignes des cabinets de curiosité du XVII<sup>e</sup> siècle alors qu'ils remontent aux années 1950-1960. Ils suggèrent l'importance du bricolage qui a présidé à la mise en œuvre des expériences scientifiques universitaires, tant en biologie qu'en physique-chimie ou en mathématique. La mécanique des instruments d'expérience a de toute évidence reposé sur les capacités manuelles des préparateurs, personnels administratifs oubliés de l'histoire des sciences<sup>215</sup>.

215 <http://www.patstec.fr>

La conséquence de ces réflexions en termes de constitution de corpus semble évidente. Il n'y a pas de fonds d'archives qui soit spécifique aux personnels BIATOSS et si l'on veut restituer l'histoire sociale de l'administration des universités – entendue ici comme histoire des rôles sociaux – il faut accepter d'en chercher le sens dans la totalité des archives produites par une université, que ce soient les archives de l'administration générale, celles de l'enseignement ou celles de la recherche.

### *Que faire des statuts ?*

Qui dit histoire sociale dit aussi histoire des différences sociales. Avec le personnel administratif, cette différenciation est poussée à son paroxysme, tant la mosaïque des fonctions et des statuts apparaît complexe, surtout si on la compare aux statuts des enseignants et des chercheurs, qui sont relativement limités (assistants, maîtres de conférences, professeurs, enseignants détachés du secondaire, vacataires). Là encore, la piste des ressources humaines n'est pas totalement satisfaisante pour la recherche historique. Cette piste distingue traditionnellement le corps de la recherche et de la formation (ingénieurs et personnels techniques, administratifs, de recherche et de formation : ITARF) du corps de l'administration scolaire et universitaire (ASU), qui comme son nom l'indique n'est pas spécifique à l'administration universitaire. En 2000 par exemple, sur les 40 980 personnels BIATOSS en activité dans les 82 universités françaises, le corps des ASU représentait 16 267 postes (40 % du total) tandis que celui des ITARF constituaient 20 477 postes (50 % du total), le reste étant constitué des cadres dont certains, comme l'agent-comptable, sont rattachés au ministère de l'Économie et des Finances. Il faut y ajouter les infirmières, assistantes sociales et les médecins des services de santé universitaire, les personnels des bibliothèques universitaires et les personnels des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Au total, une trentaine de statuts de catégories A, B ou C dans la nomenclature de 2000. Un simple sondage dans les archives du personnel de Paris XIII pour les années 1980 suffit à démontrer que ces nomenclatures changent en permanence, rendant improbable une histoire sociale qui s'appuierait uniquement sur des archives statutaires. On n'a pas pu cependant retrouver à Paris XIII les archives des comités techniques paritaires – créés à la Libération – et l'on ignore donc si cette piste est intéressante. Au risque

de s'épuiser à restituer des grilles d'analyse comparables sur la moyenne durée, il nous paraît nécessaire d'attirer l'attention des archivistes et des historiens sur deux pistes d'investigation différentes. La première tient à la question de la titularisation. À l'envers du discours convenu sur la lourdeur de l'administration des universités, on signalera que celles-ci ont été relativement réactives et ont su s'approprier les dispositifs juridiques ou les failles du système pour recruter les personnels administratifs dont elles avaient besoin.

Les enquêtes diligentées par l'inspection du ministère des Finances ou l'inspection de l'Éducation nationale dans les années 1970 à Paris XIII – elles doivent exister pour Orsay et Nanterre dans les années 1960 – dénoncent le nombre trop important de contractuels. Ces derniers forment un groupe social d'autant plus intéressant à étudier qu'ils relèvent, pour certains assez tôt, des budgets d'établissement. En d'autres termes, il y a fort à parier qu'on retrouvera dans les archives des établissements des dossiers les concernant, bien avant que les universités n'aient acquis de compétences financières. À Paris XIII par exemple, on trouve des dossiers de candidature spontanée dans les archives du courrier de la présidence de l'université des années 1970, à une époque où le président Marcel Josefowicz concentrait tous les pouvoirs, se jouant des règles de la comptabilité publique au risque d'être traduit en justice pour « gestion de fait ». Ce type de pièce est extrêmement précieux pour une histoire sociale et territoriale de l'administration des universités. Le cas extrême de Paris VIII Vincennes, où la question de la titularisation des personnels ouvriers issus du secteur privé (entreprises de nettoyage) débouche aux débuts des années 1970 sur le blocage de l'institution, suggère de creuser cette piste de manière systématique, à travers par exemple l'examen des procès-verbaux des conseils d'université. La seconde tient à la question des dimensions de l'administration universitaire. Les métiers identifiés dans les nomenclatures semblent insuffisants pour en couvrir le champ d'intervention. On prendra simplement deux exemples : celui de la sécurité et celui de la culture. Le thème de la sécurité, suggéré dans l'une des discussions préparatoires à cette journée d'étude par Jean-Noël Luc, est une question centrale pour les établissements, en particulier à Nanterre et à Vincennes au début des années 1970. Cette fonction relève à l'évidence d'une mise en perspective historique, les problématiques de sécurité étant perçues dif-

féremment dans les années 1960, après 1968, dans les années 1990 et au début des années 2000. Cette fonction relève à la fois des ATOSS (services de sécurité) et de la sous-traitance avec des entreprises du secteur privé. Une histoire de la sécurité des universités devra être à la fois une histoire administrative – la formalisation institutionnelle d'un problème et ses conséquences organisationnelles – et une histoire sociale de l'administration – quelles perceptions, revendications, appropriations des personnels par rapport au thème de la sécurité et à l'idéal de « zone franche » que transmet dans la durée le corps enseignant ?

Second exemple, celui de la culture. Toutes les universités ont développé à partir des années 1970 des services culturels. Loin de constituer des suppléments d'âme ou des cautions territoriales, ces services forment des enjeux internes et externes aux universités. Là se croisent étudiants, enseignants référents, BIATOSS et personnels extérieurs à l'université (ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, administrations locales, secteur des industries culturelles, secteur associatif). Les archives de ces services culturels, riches en documents iconographiques constituent une source de premier plan pour qui veut étudier les sociabilités universitaires, les clichés en disant souvent plus long que les archives.

Quelle conclusion tirer de ces questions en termes d'archives ? À l'évidence, les fonds d'une histoire des personnels et de l'administration universitaire sont dispersés. Dispersés au sein de l'établissement dans des services n'ayant pas nécessairement conscience de l'intérêt de la conservation – les services culturels dont le travail est fondé sur l'événement conservent par exemple les visuels des manifestations (photos, vidéos) mais détruisent les documents préparatoires ou les programmes. Dispersés aussi à l'extérieur de l'établissement : archives du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère des Finances (archives du Trésor), du ministère de la Culture, du ministère des Affaires étrangères (qui cofinance le CROUS, *etc.*). Ici comme ailleurs, l'objectif d'un repérage des fonds les plus fragiles et la mise en place d'une identification des documents sonores et/ou visuels s'imposent comme une priorité.

## *Un enjeu pour une histoire du gouvernement des universités*

Au sein du vaste chantier pluridisciplinaire que constitue l'évolution récente du paysage universitaire, la question de l'autonomie des universités s'impose comme un angle d'approche particulièrement pertinent<sup>216</sup>. La recherche a très tôt pointé l'insuffisance d'une histoire strictement juridique de l'autonomie (loi Faure, loi Savary, loi Pécresse) et signalé la nécessité de creuser les différentes dimensions du sujet : réglementaire, territoriale, politique<sup>217</sup>. Paradoxalement, alors que l'autonomie suppose la constitution d'une véritable politique administrative d'établissement, l'administration demeure le parent pauvre de la recherche. Les chercheurs semblent avoir intégré *a priori* partagé par de nombreux enseignants-chercheurs à l'encontre des personnels BIATOSS, simples rouages de la machine universitaire, mal formés, mal payés, interchangeables et peu désireux de s'investir à l'exception des rares cadres du système. Il suffit pourtant de se plonger dans les procès-verbaux des conseils d'université des jeunes établissements comme Paris VIII, Paris XII et Paris XIII au début des années 1970 pour constater que la question de l'administration pèse sur les débats à de multiples niveaux : recrutement de personnel qualifié, locaux, matériels, formation permanente, place des BIATOSS dans les instances, etc.

### **LE RISQUE D'UNE HISTOIRE PAR LE HAUT**

Une histoire du gouvernement des universités qui se contenterait d'étudier la part que tiennent les enseignants-chercheurs laisserait de côté une partie essentielle du sujet. Certes les statuts des universités réservent les fonctions de direction (présidents, doyens, directeurs de départements, directeurs de certains services centraux et communs) aux enseignants-chercheurs. La lecture des procès-verbaux des conseils ne laisse d'ailleurs aucun doute sur le rapport de légitimité qui s'installe dans les établissements. Ce sont bien les enseignants-chercheurs qui prennent la parole, dirigent les débats et rédigent les motions. Certains dossiers comme les

216 On signalera sur ce sujet la thèse en cours d'Arnaud Desvignes, *Vers l'autonomie des universités en France : les acteurs universitaires, politiques et syndicaux face à la réforme (1968-1984)*, sous la codirection de Jean-Noël Luc et d'Emmanuelle Picard, université Paris IV-Sorbonne.

217 Christine Musselin, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001.

recrutements d'enseignants se déroulent en vase clos.

Pour autant, le fonctionnement concret de l'institution ne repose pas uniquement sur les enseignants. À Paris XIII par exemple, entre 1973 et 2010 le nombre de BIATOSS est multiplié par cinq (de 111 en 1973 à 554 en 2010), tandis que le nombre d'enseignants n'est multiplié que par 2,35 sur la même période (de 377 en 1973 à 887 en 2010) et que le nombre d'étudiants triple (de 7 750 en 1973 à 24 651 en 2010)<sup>218</sup>. On peine aujourd'hui à comprendre le comment et le pourquoi de cette croissance, d'autant qu'elle n'est pas linéaire. Au début des années 1970, les BIATOSS ne représentent que 22,7 % du personnel total de l'université, dans les années 1980 ils forment presque 40 % des effectifs pour retomber à 32 % en 2001.

La première question à poser est sans doute celle de l'ancrage territorial de ce personnel qui diffère, on le pressent, de celui des enseignants-chercheurs. La recherche géographique « cartographie » depuis plusieurs années le territoire étudiant<sup>219</sup> mais semble laisser de côté la géographie des personnels. Les archives de la direction des ressources humaines permettraient d'établir cette cartographie de manière rapide et une mise en perspective géographique ne serait pas inintéressante. Les personnels de Paris XIII habitent-ils majoritairement en Seine-Saint-Denis, dans l'Oise ou dans le Val d'Oise ? Ceux de Paris XI habitent-ils le plateau de Saclay ou plutôt Paris comme la plupart des enseignants et des chercheurs d'Orsay<sup>220</sup> ? Quels rapports de voisinage entretiennent-ils avec les étudiants ? Comment évolue ce rapport ? Les entretiens conduits lors de la préparation du 40<sup>e</sup> anniversaire de Paris XIII avec une dizaine de secrétaires ayant 35 ou 40 ans de carrière dans l'université témoignent de l'évolution du rapport du personnel administratif au territoire et suggèrent un tropisme périphérique qui est exactement inverse de celui des personnels enseignants qui, pour la plupart, ne vivent

218 Loïc Vadelorge, « L'administration et le personnel administratif de Paris XIII (1970-1995) », *art. cit.*

219 Myriam Baron, « Les migrations étudiantes dans le système universitaire français au début des années 1990 », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 2, 2005, p. 281-300 ; Frédéric Alexandre, « Cartographie du recrutement de l'université Paris XIII », dans J. Girault et al. (dir), *Paris XIII. Histoire d'une université en banlieue...*, *op. cit.*, p. 131-139.

220 Marcel Lemaistre, « Influence de la faculté des Sciences d'Orsay sur le milieu urbain environnant », *Les Cahiers de l'IAURP*, vol. 1, 1964.



pas au nord de Paris.

La seconde question à poser est celle des conditions de constitution de l'administration universitaire sur la durée. Les rapports d'évaluation des établissements (Comité national d'évaluation, rapports de l'AERES) forment, pour la période la plus récente, une première source permettant, *a minima*, d'approcher la représentation que l'équipe dirigeante interrogée a de sa propre administration à une date donnée. Pour les périodes plus anciennes, il faut chercher ailleurs. Plusieurs types d'archives peuvent être ici mobilisés. En premier lieu, les archives des conseils des universités, notamment celles des conseils des études et de la vie universitaire (CEVU) et des conseils d'administration (CA). Généralement bien conservées, aussi bien sur place que dans les rectorats, elles s'avèrent parfois pauvres, à l'image des archives des conseils municipaux qui, à certaines époques, font office de simples chambres d'enregistrement. L'essentiel du travail est réalisé en amont (commissions, groupes de travail, bureaux du CEVU ou du CA) et laisse rarement des traces archivistiques. Il faut ici souligner que du point de vue de l'histoire, la conservation des seuls conseils ne suffit pas et inciter les archivistes à conserver d'autres pièces. On pense en particulier aux rapports d'évaluation qui existent en réalité bien avant les visites du CNE des années 1990. Il y a là un travail de repérage à construire à l'échelle régionale ou nationale, à partir des archives de l'inspection générale de l'Éducation nationale mais aussi de l'inspection des Finances. La question de l'administration est systématiquement abordée dans ces rapports qui résultent de visites courtes dans les établissements. Ce qui s'y lit, c'est donc d'abord l'image que se font les élites administratives (les inspecteurs et leurs interlocuteurs des services centraux) de l'administration universitaire. À cet égard, il y aurait aussi un intérêt à conserver les professions de foi des candidats à la présidence de l'université qui contiennent toujours des passages relatifs à ces électeurs déterminants que sont les BIATOSS.

On soulignera l'intérêt essentiel de la conservation des annuaires. L'annuaire est en soi une source plurielle et fondamentale. Sa forme évolue dans le temps (du classeur au fichier informatique), de même que sa présentation (manuscrite ou dactylographiée, traitement par ordre alphabétique, par fonctions, par services, etc.). Les annuaires regorgent d'informations. Par exemple, sur un annuaire de l'université Paris XII

en 1988, sont indiqués les diplômes obtenus par les personnels administratifs. Mis en série, les annuaires permettent de restituer l'évolution de l'organisation interne de l'établissement et les parcours professionnels des agents, qui sont parfois surprenants et qu'occultent complètement des termes génériques comme celui de « secrétaire » ; leur conservation devient alors prioritaire. De nouveaux problèmes se posent cependant avec leur dématérialisation (annuaires numériques ou en ligne, le plus souvent sur un réseau intranet) qui induisent de mettre en œuvre des dispositifs d'archivage spécifiques. Reste que conserver les annuaires ne suffit pas à les rendre lisibles. L'histoire dont nous parlons est contemporaine de l'expansion des sigles dans l'administration française. Dès les années 1960, on retrouve pour le monde universitaire ce que l'on peut observer dans d'autres champs de l'administration publique, à la Culture ou à l'Équipement par exemple : une floraison de sigles pour désigner aussi bien les services que les fonctions occupées par les agents. Ces sigles se périment très rapidement et nous avons pu constater à Paris XIII que la mémoire de la signification même des initiales d'un service pouvait disparaître au bout de 15 ou 20 ans. Le recours à l'enquête orale apparaît alors comme un biais possible pour palier l'hermétisme de la source.

De la lecture de l'archive administrative à l'histoire de l'administration universitaire, il y a encore évidemment quelques étapes à franchir. L'exemple de Paris XIII ne pourra prendre son sens scientifique que dans le cadre d'une comparaison avec d'autres universités : les services se structurent-ils partout de la même manière au même moment ? Comment chaque université invente-t-elle son administration au-delà des injonctions ministérielles ? Autant de questions qui pourraient facilement être traitées dans le cadre d'une thèse d'histoire sociale de l'administration universitaire qui semble être à la portée d'un étudiant d'histoire ou d'un socio-historien. Reste que cette histoire ne peut procéder uniquement du recours à l'archive papier et qu'elle devra être complétée par l'histoire orale. C'est de cette manière que nous avons procédé à Paris XIII, l'histoire orale nous permettant de toucher du doigt un dernier problème d'accès aux sources, celui concernant les formes de sociabilité des BIATOSS.

## LES SOCIABILITÉS DES PERSONNELS BIATOSS

Pour la plupart des enseignants-chercheurs, le monde des personnels BIATOSS constitue un monde à part, géré de manière distincte de celui des enseignants. Chacun sait qu'un doyen ou plus exactement un directeur d'unité de formation et de recherche n'est pas le patron de l'administration de l'UFR et que la réussite de sa politique dépend pour partie de ses relations avec le ou la responsable administrative de l'UFR. Ces cloisons, plus ou moins ressenties par les acteurs, mais clairement exprimées lors des entretiens avec les personnels de toutes les catégories, posent la question des modalités d'un « entre-soi BIATOSS » qui doit interroger l'archiviste autant que l'historien.

La première forme d'entre-soi est la représentation séparée des personnels BIATOSS, des enseignants-chercheurs et des étudiants au sein des conseils de l'université dans des collèges électoraux distincts. En ce sens, la question des archives syndicales est centrale, alors même que ces archives n'ont pas pour vocation d'aboutir dans les archives des universités. Dans le cas de Paris XIII, on n'a eu aucune difficulté pour obtenir des entretiens auprès d'anciens et d'actuels responsables de la CGT du personnel administratif, mais on n'a pas pu obtenir l'accès aux archives, que les actuels membres du syndicat souhaitaient classer avant de les communiquer. En revanche, un responsable administratif en fin de carrière a réuni un ensemble de bulletins d'une association syndicale non affiliée à la CGT, et qui a joué un rôle important dans les années 1990 à Paris XIII, en particulier au niveau du développement d'activités culturelles. Ces bulletins, *Paroles d'ATOSS*, conservés dans leur intégralité mais non déposés, forment des pièces de premier intérêt pour l'histoire de l'établissement. Leur contenu est très riche, que ce soit en termes de revendications, de rapports aux mondes étudiants et enseignants, de représentations de l'université et des modalités de son fonctionnement, mais aussi sur d'autres plans comme celui de la place de l'ironie et de l'humour qui favorisent la mise à distance de la souffrance sociale vécue par certains administratifs dans leurs rapports quotidiens au monde des « sachants » pour reprendre la formule de Michel Denis<sup>221</sup>.

221 Témoignage de Michel Denis dans J. Girault *et al.* (dir), *Paris XIII. Histoire d'une université en banlieue...*, *op. cit.*, p. 259-262.

On sait par ailleurs l'importance que revêt, pour les personnels BIATOSS, le quotidien à l'université (propreté et sécurité des locaux, horaires de travail, pauses café ou cigarette, restauration du midi, pots liés aux naissances, mariages, départ en retraite, remise de décorations, repas de Noël, galette des rois, etc.). Cette dimension sociale, qu'ignorent certains « turbo-profs », si elle n'apparaît pas dans les archives conservées, est essentielle au fonctionnement de l'université. On peut la saisir par défaut en étudiant les moments de crise (débrayages, grèves) qui laissent des traces dans les archives centrales de l'université, mais ce n'est sans doute pas suffisant. On plaidera ici pour une attention particulière au patrimoine photographique des universités. Il existe dans toutes les universités des archives photographiques qui ont généralement été produites autour de deux types d'occasions : les travaux (constructions, extensions, rénovations) et les événements (visites de personnalités politiques ou scientifiques, événements culturels ou sportifs, etc.). Les personnels BIATOSS sont peu présents sur ce type de documents mais on les y trouve parfois (concerts, arbres de Noël, etc.). Nous avons tenté de susciter à Paris XIII le lancement d'une campagne photographique spécifiquement dédiée au travail administratif, pour photographier non seulement les personnes mais aussi leurs lieux de travail, moins banals et stéréotypés qu'on ne l'imagine généralement : services du courrier, de la reprographie, du planning, du standard téléphonique, etc. Ce type de projet est difficile à mettre en œuvre et ne peut être réalisé que s'il est porté par plusieurs personnes et relayé par les services administratifs. Les archivistes ou bibliothécaires peuvent jouer ici un rôle décisif, comme les services de communication des universités.

Sur un sujet comme celui de l'administration des universités, le point de vue de l'archiviste et celui de l'historien peuvent être radicalement différents. Les archives de l'administration de l'université, et en particulier celles des conseils, sont généralement bien conservées, y compris quand il n'y a pas d'archiviste. Il est plus facile de retrouver les délibérations d'un conseil d'administration que de retrouver le contenu d'un cours d'histoire professé dans les années 1960 ou la correspondance entre un président d'université et un élu local.

Pour autant, une histoire sociale de l'administration des universités ne pourra advenir que si l'on porte une attention réelle à d'autres types de sources : documents ayant trait au fonctionnement comme les annuaires,

les organigrammes ou les correspondances, archives d'un intérêt moindre comme celles émanant des commissions, archives provenant des syndicats que l'on doit inciter à déposer ou à verser, archives photographiques.

Dans le mouvement en cours de rapprochement des universités par le biais des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), certains services administratifs (insertion et orientation, médecine du travail, services culturels, etc.) seront sans doute les premiers à fusionner ; le mouvement s'esquisse déjà dans certaines universités, par exemple pour les services d'orientation au sein du PRES Sorbonne-Paris-Cité. Il ne semble pas inutile d'accompagner cette restructuration d'une campagne systématique de collecte des archives.

## **Les archives du département d'éducation permanente de l'université Paris-Diderot : pour une politique d'accès et de diffusion du savoir auprès des populations étudiantes non conventionnelles**

*par Charlotte Maday*

*Responsable du bureau des archives et de la gestion documentaire  
Université Paris-Diderot*

L'université Paris-Diderot Paris VII a été fondée à la fin de l'année 1970<sup>222</sup> autour d'une équipe d'enseignants chercheurs et de scientifiques partageant un même idéal d'ouverture culturelle et de décloisonnement des savoirs et une volonté de faire « inter-agir » toutes les disciplines. Ouverture et interaction sont effectivement les principes fondateurs de l'université Paris VII qui apparaissent à la fois dans l'offre de formation, dans les perspectives de recherche fondamentale et appliquée, et dans la participation à la vie de la Cité, toutes choses qui sont totalement originales dans le paysage universitaire francilien des années 1970. C'est à partir de ces principes que sont créées plusieurs structures administratives venant conforter des actions d'enseignement et de recherche, qui apparaissent tout d'abord comme des « électrons libres » puis se développent dans le cadre de la formation continue.

Le département d'éducation permanente et d'accès à l'enseignement supérieur (DEPAES) est ainsi constitué comme service commun de l'université en 1979. Son rôle est d'abord « d'assurer la liaison avec les unités d'enseignement et de recherche (UER), départements et services communs de l'université ou autres établissements d'enseignement et avec les interlocuteurs sociaux concernés [pour] l'élaboration, la mise en place, l'information, la programmation et la responsabilité des stages

222 Pour les statuts de l'université, consulter le site Internet : [http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=gene\\_univ&nnp=StatutsRI](http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=gene_univ&nnp=StatutsRI)

d'enseignement en faveur des personnels d'organismes publics ou privés, et des personnels de l'État, et des personnes non solvables et l'accueil des non bacheliers dans l'université. En outre, le département d'Éducation permanente effectuée, sur proposition du conseil scientifique, l'étude des besoins en formation, des possibilités pour l'université de répondre à ces besoins ; il organise la recherche sur les méthodes et les contenus des formations, leurs relations avec la formation initiale [et] leurs incidences socio-économiques »<sup>223</sup>. Nous nous attacherons plus particulièrement à l'étude de deux des structures qui composent ce département : la section des étudiants empêchés (SEE) et l'université ouverte.

### **LA SECTION DES ÉTUDIANTS EMPÊCHÉS**

La section des étudiants empêchés est créée en 1974 sous l'impulsion d'un groupe d'enseignants-chercheurs de l'ancienne unité d'enseignement et de recherche en sciences et techniques du document (UER STD) devenue unité de formation et de recherche lettres, arts et cinéma (UFR LAC). Depuis sa création, cette section remplit une triple mission. Elle pilote la formation des détenus, aussi bien en formation initiale que pour une remise à niveau, par la préparation au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) et en formation continue par des stages. Elle assure le suivi des étudiants, depuis la procédure d'inscription jusqu'à la gestion des examens, et assure également une aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle en fin de détention. Enfin, elle propose un accompagnement pour les chercheurs travaillant sur le milieu carcéral.

En interaction avec les structures officielles de l'État et certaines des associations d'aide à l'insertion professionnelle, la section des étudiants empêchés est l'unique structure universitaire en France qui propose un enseignement « en présentiel » dans les maisons d'arrêt de la région parisienne (prison de la Santé, prison centrale de Poissy, prison des femmes de Fresnes), conduisant jusqu'à la licence de lettres modernes. Depuis sa création, la section coordonne le travail d'une trentaine d'enseignants, dont certains assurent également un suivi des étudiants par correspondance. Elle suit également la scolarité de 80 à 100 détenus, ce qui représente une partie importante des détenus susceptibles de s'inscrire

223 Voir le compte rendu de la réunion de la section d'éducation permanente (SEP) du 31 décembre 1975 et les statuts de cette section, cote P7-PRG 362-273.

dans l'enseignement supérieur. Nous rappellerons ici que 15 % de la population carcérale est illettrée<sup>224</sup>, 70 % environ ont un niveau primaire, et près de 15 % sont de niveau secondaire (brevet des collèges ou terminale).

## L'UNIVERSITÉ OUVERTE

L'université ouverte trouve son origine dans la mise en place par la ville de Paris, au début des années soixante-dix, d'une politique culturelle en direction des personnes âgées. D'abord animé par deux associations, l'Union française des universités du troisième âge (UFUTA) et l'Association internationale des universités du troisième âge (AIUTA), ce mouvement pour le développement d'une offre de formation pour le troisième âge ne trouve guère d'écho auprès des universités parisiennes. Seules les universités Paris III, Paris V et Paris VII acceptent de participer à ce projet. Comme le souligne un des responsables de la mise en œuvre de ces formations à Paris VII : « Je vois une raison très importante qui milite en faveur de cette ouverture, c'est qu'elle répond à un besoin « gratuit ». Il ne s'agit plus d'aider, comme l'a toujours fait la formation continue, la main d'œuvre à s'adapter au marché du travail, certains à y améliorer leur position, il s'agit de mettre l'université au service de ceux qui ont définitivement quitté la formation professionnelle, et on doit y voir la reconnaissance d'un droit à l'instruction d'un type nouveau »<sup>225</sup>.

En 1979, le programme d'enseignement soutenu par les instances de l'université Paris VII obtient un financement des caisses de retraite et prend alors le nom de programme universitaire pour un certain âge (PUPCA). À l'origine, seuls des cycles de conférences estivales étaient envisagés pour ne pas empiéter sur le temps de la recherche. À compter de 1981, des cycles de formation sont mis en place tout au long de l'année par le PUPCA qui se désolidarise ainsi des programmes de la mairie de Paris. Le contexte ne se prête cependant pas à la continuité de tels programmes au sein de l'université. Celle-ci doit en effet faire face, dès 1982, à des restrictions budgétaires telles, qu'elle se voit

224 <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/la-formation-et-lenseignement-12000.html>

225 Note rédigée par une des spécialistes consultées dans le cadre du projet, 26 octobre 1978, p. 2. Ce document est conservé dans le fonds DEPAES-Université ouverte en cours de classement.



dans l'obligation de se recentrer sur les « missions directes de l'université ». La formation permanente ne fait pas partie de ces missions, le PUPCA n'est toutefois pas directement menacé, le financement de ces cycles de conférences étant assuré par les caisses de retraite. En 1983, les responsables du PUPCA, souhaitant faire évoluer l'offre de formation en direction des publics non allocataires des caisses de retraite, tels que les chômeurs, les étudiants en échec et, plus largement, les classes sociales défavorisées, élaborent de nouveaux programmes, en collaboration étroite avec certains des enseignants-chercheurs pour qui la formation continue s'inscrit dans la continuité des missions de l'université. Le PUPCA, d'école d'été pour les personnes âgées, devient ainsi une « université ouverte », qui met en place, avec l'aide des enseignants fortement impliqués dans son action, des programmes originaux et innovants, s'adressant à un public de plus en plus large, comme en témoignent les différents bilans statistiques établis tout au long des dix premières années d'existence du service<sup>226</sup>.

### **COLLECTE ET CLASSEMENT**

Les documents issus des activités du DPAES représentent environ 80 mètres linéaires et couvrent une période s'étendant du début des années 1970 à 2006. Ces dossiers sont parvenus au service des archives en 2008, lors du déménagement de l'université, du site de Jussieu vers celui des Grands Moulins de Paris. Certains de ces dossiers sont entrés par la procédure régulière de versement, d'autres sont arrivés en désordre et sans bordereau, lors des opérations de déménagement. L'ensemble de ces dossiers a été regroupé de façon à constituer deux fonds dont le classement est en cours.

Le fonds de la section des étudiants empêchés comporte ainsi les versements provenant du DEPAES pour ce qui concerne les archives administratives de gestion depuis la création du service (budget, gestion des enseignants, suivi des cursus, correspondance du service) ; les versements de la structure SEE qui comprennent les dossiers d'étudiants et ceux ayant trait à la pédagogie et aux enseignements dispensés ; et en dernier lieu, les versements de l'UERSTD et les fonds d'enseignants-

<sup>226</sup> Projet pour une contractualisation, 1992, cote du service des archives P7-PRG 362-273.

chercheurs qui ont dispensé ces cours.

Le fonds de l'université ouverte est composé de documents de différentes provenances. Les archives de la fondatrice de l'université ouverte regroupent ainsi des documents provenant de l'association PUPCA, de l'Association internationale des universités du troisième âge, de l'UFUTA et de l'AIEA, et notamment les procès-verbaux des conseils de ces associations. On y trouvera également les dossiers propres de la fondatrice, des années 1980 aux années 1990, relatifs à l'organisation des cursus et des enseignements et au suivi des affaires, ainsi que des dossiers portant sur les relations entre les différents partenaires de ces formations, tels que le Comité inter-universitaire parisien pour l'éducation permanente (CIUPEP), la mairie de Paris, les universités franciliennes et les différents responsables des programmes d'éducation permanente au niveau international. Le fonds comprend également les archives de la structure administrative. Il peut s'agir de listes des stagiaires ou de documents à caractère pédagogique donnant par exemple le détail des programmes des universités d'été, des voyages organisés ou des cycles de conférences et faisant intervenir des personnalités de tous horizons<sup>227</sup>. On y trouvera également les différents statuts de l'université ouverte et les différents organigrammes du service, les dossiers individuels des enseignants, ainsi que des projets, des notes, des rapports et des comptes rendus rédigés pour les instances de tutelle. Figurent également dans ce fonds les bilans statistiques portant sur l'activité du service (nombre de stagiaires par cursus, nombre de diplômés). Enfin, signalons la présence d'un ensemble de documents relatifs aux manifestations organisées dans le cadre du vingtième anniversaire de l'université ouverte et, en particulier, un dossier retraçant l'histoire de cette structure.

## **DES PERSPECTIVES D'ÉTUDES**

Ces fonds constituent une source précieuse pour une étude de la mise en place et du développement d'une politique d'éducation permanente au sein de l'université Paris VII. L'étude de ces documents devrait permettre l'analyse de l'évolution des structures administratives et péda-

227 On peut citer pour exemple le ou les cycles de conférences avec F. Dolto « Psychanalyse et psychothérapie », Hubert Reeves « L'univers et le cosmos » et Théodore Monod « La vie dans les déserts ».

gogiques créées dans ce but. Ces dossiers pourront également être utilisés pour une meilleure connaissance des contenus des enseignements ainsi dispensés et des moyens mis en œuvre. Au-delà de l'université, on verra également les liens qui unissent ces services avec d'autres structures du même type et, notamment, avec celles mises en place par la ville de Paris. Enfin, on pourra examiner le rôle qu'ont pu jouer ces structures dans la politique culturelle de l'université et dans son rayonnement. Ces archives, qui font état, en particulier, de l'utilisation de différentes techniques d'enseignement en faveur de personnes n'ayant pas accès à une culture à caractère universitaire, peuvent conduire à reconsidérer le lien enseignant-enseigné, jusqu'à définir ou redéfinir la notion d'éduqué, apportant ainsi des éléments de réponse à la question fondamentale du rôle social que doit jouer l'université.

# **Quelques chantiers récents**



# La reconfiguration institutionnelle après 1968 de l'ancien Institut d'anglais de la Sorbonne

par *Christophe Gaubert et Marie-Pierre Pouly*  
*Maîtres de conférence en sociologie*  
*Université de Limoges*

Une reconfiguration majeure de l'anglais, une discipline universitaire dont l'agrégation fut mise en place en 1848, de ses lieux de pouvoir et de ses curiosités s'opère à la faveur des événements de mai-juin 1968. Cette transformation a fait l'objet d'un doctorat<sup>228</sup>, dont la dernière partie étudie successivement le haut lieu de la discipline depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, l'Institut d'anglais de la Sorbonne, les évolutions de son corps enseignant et de son public, son éclatement après 1968 et la reconfiguration de la discipline autour de plusieurs unités d'enseignement et de recherche (UER) parisiennes, complétée par l'approche monographique de deux des départements d'anglais issus du « Mouvement », ceux de Vincennes et de Charles V.

Cette recherche n'était pas centrée autour d'un fonds d'archives ; il s'agissait plutôt de fabriquer des archives et de combiner des matériaux divers en fonction de l'objet d'étude : les transformations de l'anglais universitaire. De ce fait, l'enquête utilise des fonds divers et localisés dans des lieux parfois inattendus. Par exemple, pour comprendre les transformations de la curiosité angliciste, on a exploité, d'un côté, les sujets de thèse d'anglais déposés pour la France entière entre 1965 et 1967<sup>229</sup> et, de l'autre, les diplômes de maîtrise d'anglais (1970-1981), comportant le sujet du mémoire, conservés par la scolarité à Paris VIII et consultés grâce à l'intervention de Charles Soulié, maître de conférences, ainsi

228 Marie-Pierre Pouly, *L'« esprit » du capitalisme et le corps des lettrés. L'inscription scolaire de l'anglais et sa différenciation. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, doctorat de sociologie, sous la dir. de Stéphane Beaud, EHESS, 2009. Christophe Gaubert a participé à l'élaboration des données et des hypothèses dans le chapitre consacré à l'éclatement de l'Institut d'anglais de la Sorbonne.

229 *Répertoire raisonné des doctorats d'État en cours, lettres et sciences humaines, 1965-1970*, Nanterre, Paris X, 1971, 3 volumes.

que les sujets de maîtrise enregistrés, en 1971, à l'Institut Charles V (Paris V). Michel Oriano, co-fondateur avec Antoine Culioli de cet institut, nous avait révélé l'existence de ces derniers documents, alors conservés dans la cave de l'établissement, situé dans le Marais, et répertoriés et archivés, depuis, par le service des archives de Paris VII, avant de nous aider à obtenir une autorisation d'accès et de nous conduire sur les lieux<sup>230</sup>. D'autres sources, très riches, ont été retrouvées à partir de pistes suggérées lors d'entretiens avec des enseignants ayant occupé une position importante dans ce moment charnière. Michel Oriano s'est ainsi souvenu d'un assistant « qui prenait tout le temps des notes et assistait à toutes les réunions », et qui nous a livré trois gros cartons d'archives pour la seule période 1966-1970, avec des comptes rendus quasi hebdomadaires, notamment au deuxième semestre de 1968, des réunions et des décisions<sup>231</sup>. En complément, des comptes rendus d'AG, des tracts et un document ronéoté daté de janvier 1968 sur les difficultés de la recherche en anglais ont été trouvés dans le dossier « Anglais » (carton 5) du Fonds 1968 conservé au Centre d'histoire sociale de Paris I. Les archives contemporaines de Fontainebleau (CAC 19870207), qui regroupent de façon quasi exhaustive les guides des étudiants (ou équivalents) que le ministère avait réclamés après la loi Faure, sont également d'un grand intérêt pour comprendre les transformations de toutes les disciplines après la loi Faure et saisir les orientations des différentes UER. On a exploité ces guides pour les facultés de lettres de la France entière, entre 1969 et 1971 (articles 16 à 24)<sup>232</sup>.

230 On a exploité par ailleurs le minutier (début des années 1970), les dossiers d'étudiants (dont les dossiers transférés de la Sorbonne) et les brochures (Institut Charles V, Paris VII).

231 Archives privées de Georges Groussier (assistant d'anglais de l'Institut d'anglais de la Sorbonne en 1968). Avant 1968 : tracts, fonctionnement du premier cycle, courriers administratifs, coupures de presse (sur les problèmes liés à l'augmentation des effectifs), motions des maîtres-assistants. Après 1968 : réunion du conseil exécutif transitoire (CE), AG, relevé de décisions ; conseil constituant de Charles V du 9 mai 1969 ; conseils exécutifs de Charles V ; protocole d'accord entre les unités (UER) d'anglais, 30 mai 1969. Entre 1969 et 1970 : dossiers de création des UER, liste des UER, brochure « Comprendre le fonctionnement de la faculté ». Projets d'UER d'anglais (griffonnés sur des bouts de papier). Dossiers de commissions de réforme et de refonte des cursus d'anglais ; dossiers pour un mode unique de recrutement (contre l'agrégation).

232 Pour les départements d'anglais de Vincennes, nous avons utilisé le Fonds Assia Melamed (BDIC de Nanterre : F DELTA RES/696) sur l'université de Vincennes, les archives de Paris VIII (sous la bibliothèque de cette université),

Dans les brefs développements qui suivent, on analysera la logique de la mobilisation et des transformations de l'Institut d'anglais de la Sorbonne, en s'appuyant notamment sur la reconstitution d'une chronologie, puis les logiques de constitution, dans le cadre universitaire parisien, d'UER différenciées, dans le sillage de la loi Faure de novembre 1968<sup>233</sup>.

### COMPRENDRE LA LOGIQUE DE LA MOBILISATION ANGLICISTE EN 1968

L'analyse des événements universitaires de 1968 chez les anglicistes révèle en particulier la forte interdépendance entre les luttes étudiantes et les luttes des enseignants de statut subalterne. En croisant une série de sources, on peut reconstituer la morphologie du corps enseignant et du groupe des étudiants et établir l'existence d'une série de ruptures des équilibres morphologiques qui ont favorisé l'humeur contestataire au sein de l'Institut d'anglais de la Sorbonne.

L'exploitation des annuaires des facultés des lettres et de celui, très exhaustif, du Syndicat autonome révèle qu'il y avait, à l'Institut d'anglais de la Sorbonne, 7 assistants pour 8 professeurs en 1954-55. En 1967-1968, suite à l'augmentation continue des étudiants dans les années 1960, on recense 77 assistants et maîtres-assistants pour 17 professeurs, soit un professeur pour plus de 4 enseignants de rang subalterne. Cet accroissement global du nombre d'enseignants s'accompagne d'une féminisation au milieu des années 1960, très inégale selon les grades : à peine perceptible chez les professeurs (une enseignante recrutée en 1966 pour 16 professeurs hommes), elle progresse fortement chez les maîtres-assistants (multipliée par 1,5 en 4 ans, elle atteint 37 %) et, surtout,

dont les archives Merlin, non classées et conservées à la bibliothèque (brochures 1969-1980 et listes d'enseignants), ainsi que les archives du département de littérature anglaise de Vincennes (DELA), 1969 (Carton 0).

- 233 L'analyse qui suit vise surtout à illustrer l'usage qui peut être fait des archives pour produire des connaissances sur les transformations des disciplines au tournant des années 1960-70. Voir aussi Christophe Gaubert et Marie-Pierre Pouly, « Transformations morphologiques et mobilisations disciplinaires : les enseignants et étudiants de l'Institut d'anglais de la Sorbonne en 1968 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 194, septembre 2012, p. 78-97, et Marie-Pierre Pouly, « L'anglais de la Sorbonne à Vincennes », dans Charles Soulié (dir.), *Un mythe à détruire ? Origine et destin du centre expérimental de Vincennes*, Paris, PUV, 2012, p. 281-313.



chez les assistants (elle est multipliée par deux en 13 ans, pour atteindre 69% en 1967 contre 33% en 1954)<sup>234</sup>. Sauf accident, seul le temps sépare les assistants des professeurs en 1954 (il suffisait d'attendre la succession), tandis qu'en 1968, les assistant(e)s et maîtres-assistant(e)s sont beaucoup plus nombreux que les postes de professeurs disponibles à terme. Cette structure des grades à l'Institut d'anglais est décrite comme un « goulet d'étranglement » par les enseignants concernés. En janvier 1968, Paul Rozenberg, un maître-assistant, distribue à ses collègues de « rang B » un document de 20 pages ronéotées, « Les problèmes de la recherche en lettres : un cas, l'anglais », qui finit par la prédiction prophétique d'une révolte prochaine de ce qu'il appelle « l'armée de réserve » (celle du « rang B »)<sup>235</sup>.

La reconstitution de la chronologie de la mobilisation interne à l'Institut d'anglais suggère que la crise académique et sa résolution excèdent largement les bornes habituellement retenues de la « crise » (ou du « moment ») 1968 – soit seulement les mobilisations de mai-juin. D'autre part, elle souligne que préoccupations de carrière (perception de la crise du recrutement par les assistants et maîtres-assistants), préoccupations pédagogiques et préoccupations politiques sont difficilement dissociables. En outre, la division du travail historiographique, qui disjoint les contestations enseignantes, très rarement étudiées, et les mobilisations étudiantes, est fortement remise en cause par l'étude des mobilisations de l'avant et de l'après-mai 1968 (ici, de 1966 à 1969), au sein desquelles prennent sens les mobilisations de l'Institut d'anglais en mai-juin 1968. La chronologie reconstruite à partir des archives existantes, qui documentent de manière très serrée les réunions, commissions et AG tenues pendant trois ans, montre que les revendications des enseignants de « rang B » et des étudiants sont fortement imbriquées. Par exemple, lors d'une réunion des maîtres-assistants et assistants d'anglais, le 27 octobre 1966, « salle des Maîtres-assistants et Assistants d'anglais » (au rez-de-chaussée de l'Institut d'anglais ; les professeurs

234 Au niveau national, le corps des assistants d'anglais était déjà fortement féminisé (43 %) en 1954. En province, le processus de féminisation des années 1960 est moins prononcé, y compris parmi les assistants (annuaires du Syndicat autonome des facultés de lettres, 1954 et 1967). Le statut des maîtres-assistants n'existait pas encore en 1954.

235 Fonds 1968 du Centre d'histoire sociale, Fonds 1, carton 5, dossier anglais.

trônant à l'étage), mobilisant 42 sur 67 assistants et maîtres-assistants recensés par les organisateurs, les discussions portent sur l'organisation des enseignements (et, notamment, sur les TD et les conditions de la réussite en première année), les « glissements de fonction », la mainmise des professeurs sur l'élaboration des contenus pédagogiques, le manque de postes de chargés d'enseignement et la revendication d'un accès à des postes de chargés d'enseignement non docteurs avant la fin de la thèse.

La mobilisation des assistants et des maîtres-assistants en 1968 est également suivie par une fraction des professeurs. L'un des déterminants les plus puissants de l'engagement politique et réformateur des professeurs de l'Institut d'anglais, sans doute invisible aux protagonistes, est la précocité universitaire, mesurée par l'âge à la soutenance de la thèse d'État et l'âge à l'élection à un poste de professeur à l'Institut d'anglais de la Sorbonne, qui pousse les plus jeunes, institutionnellement parlant et quel que soit leur âge légal en 1968, à contester la « vieille Sorbonne ». L'exploitation de divers matériaux (nécrologies, entretiens, fichiers de thèse en cours, base SUDOC, annuaires, comptes rendus de réunions à l'Institut d'anglais) révèle que les enseignants les plus précoces sont les plus mobilisés dans la réforme en cours, même si c'est à partir de positions « politiques », « pédagogiques » ou de « spécialités » différentes (ce qui se traduira, ultérieurement, par des trajectoires académiques elles aussi divergentes, par exemple, l'investissement dans la création de telle ou telle UER). Enseignants les mieux dotés en thésards, ils seront les protagonistes les plus en vue du mouvement, qu'ils le mènent (Culioli et, dans une optique réformiste, Bacquet), l'inspirent (Mayoux, père spirituel) ou occupent des positions temporelles les portant à une forme de réalisme pragmatique face à la situation (Las Vergnas, qui devient doyen de la Sorbonne en mai 1968 ; Monod, directeur de l'Institut d'anglais de la Sorbonne au moment du mouvement puis caution de la « droite réformiste » à Vincennes, où il fait un passage éphémère), à moins que, très jeunes universitaires recrutés dans des spécialités encore marginales (études américaines), ils ne s'investissent pour la réforme des cursus en faveur de ces spécialités (Poli, Forge).

Les effectifs étudiants de lettres et sciences humaines connaissent une croissance soutenue à partir de la fin des années 1950 : ils sont multipliés par trois entre 1960 et 1968 pour atteindre quelques 250 000 étudiants.

Pour l'anglais, le nombre de licences d'enseignement délivrées est multiplié par quatre entre 1957 et 1973 (la croissance du nombre d'étudiants est plus malaisée à établir)<sup>236</sup> : il passe de 710 en 1957, soit plus du quart du total des licences d'enseignement en lettres, à 2 336 en 1968. La croissance des inscriptions en anglais dans les années 1950-1960 est plus forte que celle des postes d'enseignants sur lesquels peuvent déboucher les études de langues : la rentabilité du passage dans l'enseignement supérieur risque de diminuer. À l'augmentation du nombre d'étudiants et de licences décernées correspond une augmentation, plus tardive, du nombre de postes mis au concours mais, également, des candidats à l'agrégation et au CAPES. Directement lié au nombre de licences décernées récemment, le nombre de candidats augmente beaucoup plus vite que celui des postes, et le taux de réussite s'effondre à partir de 1962 : de 72% en 1962, il passe à 40% en 1967. De ce fait, les chances d'obtenir le CAPES d'anglais après une licence d'anglais diminuent fortement. De plus, l'augmentation des postes d'enseignement dans le secondaire correspond surtout à l'ouverture de l'enseignement de l'anglais à de nouveaux publics plus populaires (par exemple au sein des CES et CEG) et à une augmentation des postes peu prestigieux (maîtres-auxiliaires et PEGC), ce qui tend à dévaluer l'accès à la condition de professeur du secondaire, pourtant rendu plus concurrentiel avec l'augmentation des effectifs étudiants.

### **LA REDISTRIBUTION DE L'INSTITUT D'ANGLAIS SUR DE NOUVELLES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (1969-1970)**

La description de l'espace des départements d'anglais (ou des UER) après 1968 peut-être envisagée du point de vue de l'Institut d'anglais, qui éclate et dont les membres ne se redistribuent pas au hasard. Au moment où le gouvernement « propose » la création de différents départements pour désengorger la Sorbonne (particulièrement pour les anglicistes, dont les effectifs étudiants sont les plus importants de toutes les disciplines jusqu'en 1967, et dont l'amphithéâtre – « la coupole » de l'Institut d'anglais<sup>237</sup> – n'est plus assez grand depuis longtemps pour

236 Les données ont été extraites et les calculs ont été faits à partir de la *Base ADOC/IS 9 : Statistiques des examens et diplômes de l'enseignement supérieur, universités de métropole et d'Alger*.

237 Ce qui, par exemple, oblige à déplacer certains cours dans les locaux principaux de la Sorbonne et à mobiliser deux amphithéâtres pour un seul cours.

contenir tous les présents), les reclassements s'opèrent en suivant les lignes de fracture des groupes d'affinité du corps, en crise, de l'Institut d'anglais.

De ce point de vue, les différents départements universitaires, essentiellement parisiens, vers lesquels se reportent les anglicistes de la Sorbonne, objectivent et cristallisent des différences antérieures, parfois tacites, qui trouvent progressivement leur formulation publique dans un langage mixte, qui mêle interpellations politiques et préoccupations pédagogiques ou scientifiques, dans le cadre des commissions de l'Institut d'anglais en 1968. À l'occasion de la crise universitaire du printemps 1968, différentes ressources peuvent désormais servir à contester la définition antérieure, lettrée, de la discipline s'imposant jusqu'ici à l'Institut d'anglais de la Sorbonne et, de ce fait, à la France universitaire angliciste entière. À l'issue de la mobilisation, avec la création du centre universitaire expérimental de Vincennes et la loi d'Edgar Faure sur les universités, l'espace des possibles universitaires se trouve reconfiguré. Il offre des opportunités de reclassement aux enseignants de l'Institut d'anglais. La proposition de Vincennes est la première, formulée dès septembre-octobre 1968 (ce qui, outre le contenu du projet, a une importance symbolique), mais elle représente seulement une possibilité parmi d'autres, débattues dans le conseil exécutif transitoire de l'Institut d'anglais, dont Antoine Culioli a été élu président le 22 juin 1968<sup>238</sup>.

Les forces en présence se réorientent par affinité vers les structures mises en place, ce qui entraîne dans chacune des nouvelles universités (de Paris IV à Vincennes en passant par Paris III et Paris VII) la constitution de groupes aux propriétés scolaires et aux positions pédagogiques et politiques relativement homogènes (excepté à Vincennes, ce qui provoquera très rapidement de nouveaux éclatements). La fraction la plus « conservatrice », d'un point de vue disciplinaire, et la plus âgée de l'Institut d'anglais, du moins pour les professeurs, reste à la « vieille Sorbonne », qui devient Paris IV, tandis que la frange la plus installée des jeunes professeurs et des maîtres-assistants d'anglais, rattachée à Paris III Sorbonne Nouvelle, conserve les locaux de la rue de l'école de médecine et hérite donc, d'une certaine manière, de l'Institut d'an-

238 Archives privées de Georges Groussier, Réunion du conseil exécutif de l'Institut d'anglais du 22 juin 1968.

glais et de sa coupole. La plupart des contestataires réunis en mai-juin 1968 (assistants et une partie des maîtres-assistants, en particulier linguistes et américanistes) se dirigent vers l'Institut d'anglais Charles V (rue Charles V, dans le Marais), créé autour d'Antoine Culioli (dont le propre projet de centre de recherche à Antony tombe à l'eau<sup>239</sup>), bien qu'un tiers d'entre eux optent pour le choix, jugé plus sûr, de Paris III, où restent les patrons de thèse les plus jeunes. Les femmes, en particulier, restent presque deux fois plus souvent que les hommes à Paris III, tandis que les hommes font des choix plus tranchés, mais aussi plus risqués, pour Paris IV (« réaction ») ou pour Vincennes ou Charles V (« subversion »), si l'on désigne par ces termes le rapport à la forme disciplinaire antérieure, rapport qui peut trouver, selon les cas, une retraduction politique, mise en avant à Vincennes. On peut d'autant mieux affirmer que les regroupements s'opèrent par logique d'affinité que l'analyse des débats des commissions de l'Institut d'anglais et du conseil exécutif révèle que des projets concurrents de regroupement ont été écartés. Avec la loi d'orientation d'Edgar Faure, les anciennes facultés disparaissent, remplacées par les unités d'enseignement et de recherche (UER), nouvelles unités de base, regroupant en général des enseignants, chercheurs et étudiants d'une même discipline et parfois (notamment pour les petites structures) de plusieurs disciplines. Le ministère réclame les projets pour le 30 mai 1969, avec le nombre d'UER, leur vocation, leur statut et leur cursus. Une commission *ad hoc* « UER » se met en place au conseil exécutif de l'Institut d'anglais et débat du sujet en mai 1969.

Il fut par exemple question, pour l'anglais, discipline très importante numériquement, de créer, notamment à Paris, des UER distinctes par spécialité : une UER de civilisation anglaise, une UER de littérature, *etc.*, ce qui aurait sans doute eu pour effet de modifier très profondément la

239 En 1968, Antoine Culioli avait conçu, en collaboration avec Alain Touraine (sociologue) et François Bresson (psychologue), le projet d'une université expérimentale de recherche en linguistique, psychologie et sociologie, avec une spécialisation mathématique forte, qui aurait dû être localisée à Antony et qui visait à « abolir les barrières vermouluées mais encore fermes qui divisent mathématiques, lettres et sciences humaines » (*L'Express*, 6 janvier 1969). L'analyse de cet échec, sans doute précipité par la présence dans le trio initial d'un membre d'une discipline (la sociologie) et d'une faculté (Nanterre) sentant désormais le souffre, mériterait une étude à part entière. C'est à Paris VII, aux côtés des informaticiens et des scientifiques, que Culioli recycle son projet avorté.

discipline en autonomisant les sous-spécialités. Les enseignants les plus conservateurs auraient aimé une distinction horizontale par cycle, le premier cycle (plus populaire, moins sélectionné scolairement, plus important numériquement) se voyant relégué dans une UER de langue, tandis que la recherche et les troisièmes cycles se concentreraient dans une UER spécifique.

En définitive, par le décret du 19 juin 1969, le ministère valide trois UER « multifonction » (rassemblant, chacune, tous les cycles, toutes les spécialités et toutes les fonctions, de l'enseignement à la recherche) et sur lesquelles peuvent se reporter, selon leur vœu, les anglicistes de l'Institut d'anglais. Les enseignants sont donc invités à choisir leur « camp ». Ces UER, initialement qualifiées par leur localisation – l'UER Danton (Paris IV), l'UER École de médecine (Paris III) et l'UER Charles V (Paris VII) – délaissent très rapidement le projet initialement débattu d'organiser une division du travail entre elles (« travailler ensemble », « centraliser la bibliothèque », *etc.*). C'est l'UER Charles V qui attire le plus d'enseignants (quatre-vingt enseignants nommés), puis l'UER École de médecine (soixante-dix enseignants), qui dit s'inspirer des travaux réformistes des commissions de l'Institut d'anglais en mai-juin 1968, et enfin l'UER Danton (vingt-sept enseignants), vers laquelle se porte une coalition d'enseignants de la droite universitaire (souvent des membres du Syndicat autonome) ou du parti communiste. Au nom de la nécessaire promotion sociale des étudiants d'origine populaire, ces enseignants communistes défendent, notamment, l'agrégation contre les « gauchistes » de Charles V, qui encouragent les étudiants à la boycotter. La logique affinitaire, qui révèle bien le rapport de force au sein de l'Institut d'anglais, produit une désorganisation des flux. Alors que 800 étudiants sont pré-inscrits à Charles V en septembre 1969, quatre-vingt-dix enseignants sont nommés ; à l'inverse, 2 000 étudiants sont inscrits à l'UER Danton pour vingt-sept enseignants nommés. Contrairement aux craintes de Guy Fougère, jeune professeur américaniste « réformiste », il semble bien que la majorité des étudiants, dans une période d'incertitude, qualifiée par certains de « révolutionnaire », aient privilégié le connu (la discipline telle qu'elle était avant la crise) et le plus sûr (la préparation des concours)<sup>240</sup>.

240 On ne dispose pas d'enquête sur l'orientation des étudiants vers chacune des

Certaines caractéristiques de la démarche restituée ici méritent d'être soulignées. Le traitement intensif d'une période de transition fondatrice, et caractérisée par une croissance très forte du nombre d'étudiants, d'enseignants et de lieux d'enseignement, opère un certain nombre de déplacements par rapport à une histoire des universités qui prendrait directement ces institutions pour seul objet. Ces déplacements renseignent néanmoins sur l'histoire des universités. C'est dans la perspective de l'histoire sociale d'une discipline (l'anglais) que des sources universitaires ont été rassemblées, mais, en retour, les matériaux exploités contribuent à l'histoire de certaines universités parisiennes et éclairent la logique de transformation de leurs anciennes composantes après 1968. Concentrée sur une brève période, celle des événements universitaires de 1968, l'analyse est conduite ici à l'échelle d'une seule discipline universitaire, l'anglais, regroupant un cinquième des étudiants de lettres dans les années 1960, mais rarement prise pour objet d'étude, car elle n'occupait pas une position prééminente dans la hiérarchie des savoirs et dans la mobilisation étudiante visible. Étudier une institution centrale de cette discipline (l'Institut d'anglais de la Sorbonne) et la logique de son éclatement s'est révélé fructueux pour mettre en perspective, au-delà du destin d'une seule matière d'enseignement, la création des différentes UER parisiennes après la Loi Faure de novembre 1968.

nouvelles universités parisiennes. L'exploitation des dossiers étudiants de ces universités, lorsqu'ils n'ont pas été égarés, devrait permettre cette étude. En exploitant partiellement les archives de Charles V, on pouvait ainsi repérer des trajectoires d'étudiants issus de l'Institut d'anglais, et dont les dossiers respectifs les avaient suivis.

# Usage des archives universitaires pour une sociohistoire des pratiques d'enseignement en premier cycle de gestion et économie appliquée à Dauphine (1968-1978)

par Laurène Le Cozanet  
Doctorante en sciences politiques  
Université Paris-Dauphine

Cette contribution est issue d'une recherche menée en 2009-2010 sur les pratiques d'enseignement en premier cycle de gestion et d'économie appliquée à l'université de Dauphine entre 1968 et 1978<sup>241</sup>. Il s'agissait alors d'étudier les pratiques d'enseignement à l'université et de déterminer, d'une part, leurs conditions et leurs mécanismes de production et de diffusion dans le système universitaire, d'autre part, les procédés de légitimation par lesquels elles se consolidaient, ainsi que les facteurs susceptibles de les transformer<sup>242</sup>. Le centre universitaire Dauphine (CUD), créé par le décret 68-926 du 24 octobre 1968 et devenu en 1970 l'université Paris-Dauphine, constituait à cet égard le terrain idéal : une institution dont l'identité s'est construite sur une image d'innovation pédagogique. Dès les premiers rapports le concernant, publiés en août 1968, l'établissement est présenté comme voué à l'expérimentation, généralement associée à un double profil académique et professionnalisant – un discours repris jusqu'à aujourd'hui.

Faisant débiter l'enquête dans les mois précédant immédiatement la création du CUD, le choix a été fait de la borner à la fin des an-

241 L. Le Cozanet, *Dauphine, gestion d'une « innovation pédagogique ». Enquête sur les logiques de production des pratiques d'enseignement en premier cycle (1968-1978)*, mémoire de Master, Université Paris IX-Dauphine, 2010.

242 Nous entendons par « pratiques d'enseignement » l'ensemble des dispositifs produits par le système universitaire et se donnant pour finalité la transmission de savoir.



nées 1970, période évoquée par les enquêtés comme un « tournant », un « virage », la « fin d'une époque » ou une « stabilisation ». Dans une perspective plus générale, un lien peut être établi avec « la fin des années 68 »<sup>243</sup>, marquée par la grève de 1976 contre la réforme voulue par le ministre des Universités, Alice Saunier-Seité. Au sein de l'université Paris-Dauphine, après le retour des examens finaux vers 1976-1977 sonnait le glas d'une décennie de contrôle continu, sont mises en place les premières procédures de sélection en 1979, initiant un mouvement de rapprochement avec les grandes écoles<sup>244</sup> qui se poursuivra avec la demande de droits d'inscription complémentaires à partir du début des années 1980. Faire l'histoire de cette fondation et de son évolution dans les années 1970 impose de recourir à des sources variées, dans lesquelles les archives de l'institution tiennent une grande place, complétées par le recours aux entretiens avec des acteurs de l'époque. L'approche en termes de « pratiques d'enseignement » pose à ces matériaux de redoutables questions méthodologiques que nous souhaiterions exposer ici.

### **SAISIR LE PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION D'UNE « INNOVATION PÉDAGOGIQUE »**

#### *Naissance du centre universitaire Dauphine dans un contexte de crise : penser en termes relationnels*

Les formations dauphinoises sont mises en place au sein d'une institution universitaire déstabilisée par la contestation soixante-huitarde. En ce sens, l'analyse des crises politiques proposée par Michel Dobry<sup>245</sup> est ici utile : fondée sur une sociologie de l'action tout aussi structurelle que stratégique, elle encourage à penser en termes relationnels.

Le CUD est créé dans la précipitation, rassemblant des individus aux aspirations extrêmement diverses. Le système universitaire se trouve alors en situation d'instabilité : la légitimité des pratiques traditionnelles étant

243 Expression des chercheurs de l'IHTP désignant la période d'agitation sociale qui a suivi l'été 68.

244 Fabienne Pavis, *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990*, thèse de sociologie, Université de Paris I, 2003, p. 158.

245 Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986.

contestée, la compétition dans l'élaboration de solutions novatrices s'intensifie. Ce processus d'institutionnalisation se construit à plusieurs niveaux et peut se penser comme une configuration spécifique, rassemblant les individus impliqués dans la création de Dauphine, réunis par des liens d'interrelations et inscrits dans un environnement plus large.

Il s'agit donc de penser les interdépendances, la position relative des acteurs ou groupes d'acteurs impliqués dans le processus. Si l'on fait bien sûr référence aux ressources relationnelles de certains acteurs, au sens de réseau social, c'est plus largement que se construit cette approche en termes relationnels. En effet, la création du CUD est un lieu de mobilisations, qui nécessitent des ressources spécifiques et ne prennent sens que de façon relationnelle en fonction des rapports sociaux dans lesquels elles s'insèrent. Selon le contexte et l'enjeu de l'interaction, certaines seront mobilisées plutôt que d'autres, créditant l'interlocuteur d'une légitimité plus forte. Plus particulièrement, la situation de crise démultiplie les modes de reconnaissance légitimes, ceux-ci prenant toute leur valeur dans la relation entre acteurs.

### *Les apports du croisement des sources dans le recueil et l'analyse des données*

Depuis le contexte historique jusqu'aux interactions entre les acteurs impliqués dans l'enseignement, la démarche exposée précédemment se traduit dans une stratégie d'enquête, combinant travail d'archives et réalisation d'entretiens « semi-directifs » individuels ou en groupe auprès d'enseignants de l'époque. Le croisement des sources s'est imposé, dans le recueil de données comme dans l'analyse. L'analyse d'archives fournit de quoi élaborer une chronologie fiable. Plus encore, elle sert de substitut à l'observation. Ainsi, des échanges de courriers évoquant des demandes d'attribution d'heures complémentaires peuvent dessiner les logiques de la compétition entre disciplines, sous le vernis de « pluridisciplinarité ». Cependant, ce travail met le sociologue face à des sélections dont il n'est pas responsable : celles de l'archiviste bien sûr, mais surtout celles de l'histoire, écartant certains aspects ou certains individus... ce qui renforce l'utilité des entretiens. Là où les archives n'offrent souvent qu'un rapport univoque et une représentation unifiée, les entretiens permettent de saisir les nuances d'intensité, de revenir sur des points

de tension et d'aller à la rencontre de ceux que les archives ignorent. Mais les deux outils doivent être associés : utiliser les archives dans la conduite des entretiens, à la façon de Sylvain Laurens, constitue un excellent moyen d'objectivation, permettant de rafraîchir la mémoire en la confrontant avec les traces écrites, « mais surtout de réinscrire assez sûrement l'entretien dans un questionnaire sur les pratiques ». Une telle utilisation peut également faire émerger « les écarts entre le rapport au rôle tel qu'il peut transparaître des souvenirs de l'enquêté (...) et la réalité des discours tenus »<sup>246</sup>, notamment en ce qui concerne la conception que se font les enquêtés de leur profession. La combinaison des outils permet de vérifier ou entrevoir des convergences, mettre en lumière des dissonances et « discipliner l'interprétation »<sup>247</sup>. Le dessin des interdépendances entre individus n'en est que plus solide. Ainsi, divers courriers montrent la teneur des échanges entre niveaux hiérarchiques. Or, les enquêtés ont tendance à décrire les « conversations de couloir » comme déterminantes dans les premières années du CUD. Le recoupement des sources est ainsi le prix minimum à payer pour faire émerger une configuration et pour qu'une interprétation puisse être risquée<sup>248</sup>.

## **FAIRE DIALOGUER UNE GRANDE DIVERSITÉ DE MATÉRIAUX EMPIRIQUES**

### *Des archives à rassembler*

Des lieux de conservation nationaux aux fonds de tiroir des enseignants, les archives universitaires sont assez dispersées, en particulier les documents pédagogiques. Les versements des différentes UFR conservés à Dauphine dans le service des archives et le versement de 2005 de la présidence de l'université aux Archives nationales ont pu être consultés dans le cadre de la recherche en cours sur cette université. Dans le dernier versement, seuls les cartons datant de la période entre 1968 et 1973 ont été exploités. Cet ensemble comporte une grande diversité de supports, des plaquettes de présentation de formation aux revendi-

246 Sylvain Laurens, « Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent ? », *Genèses*, n° 69, 2007, p. 119.

247 Olivier Schwartz, « L'empirisme irréductible », postface à Niels Anderson, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993, p. 285.

248 Jean-Pierre Olivier de Sardan, « La violence faite aux données. De quelques figures de la surinterprétation en anthropologie », *Enquête*, n° 3, 1996, p. 31-59.

cations adressées par les enseignants aux directeurs d'UER, en passant par les listes du personnel enseignant par année scolaire. Un enseignant dauphinois m'a également confié les archives d'un service pédagogique ayant fonctionné entre 1974 et 1976. Des archives de presse ont également été mobilisées, constituant une mine d'informations pour établir une chronologie, mais aussi d'éléments rendant compte de la légitimité de Dauphine parmi les formations de l'enseignement supérieur, ou encore sur l'évolution de la présentation du projet – plusieurs enseignants dauphinois ayant publié des articles, notamment dans le journal *Le Monde*. Enfin, les archives orales sont fréquemment réutilisées chez les historiens, alors que l'idée d'une revisite des entretiens est vécue par les sociologues comme « une intrusion insupportable d'autrui dans une relation "intime" avec son "terrain" »<sup>249</sup>. Or, un ensemble d'entretiens ont été réalisés par d'autres chercheurs avec des acteurs de la construction dauphinoise, notamment par les membres du Service d'histoire de l'éducation de l'INRP. Sans oublier que ces témoignages sont informés par une situation d'entretiens qui m'était en grande partie inconnue, il paraissait dommage de s'en priver.

### *De l'absence de formation à l'analyse d'archives à l'attention portée aux logiques de production des documents*

La rareté, voire l'absence, de l'analyse documentaire dans la formation des sociologues (ou des politistes)<sup>250</sup> laisse le champ libre à l'établissement d'une relation intime et individualisée avec les archives – laquelle, aux dires de François Simiand, renforce le risque d'une dérive « subjective »<sup>251</sup>. Si une attention toute particulière doit être portée aux signes de l'empathie, il semble, à l'instar d'Alain Corbin démontrant que « la rumeur raconte les tensions sociales »<sup>252</sup>, qu'objectiver son ressenti

249 Bertrand Müller, « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », *Genèses*, n° 62, 2006, p. 106.

250 Absence regrettée notamment par Cédric Lomba, « Avant que les papiers ne rentrent dans les cartons : usages ethnographiques des documents d'entreprises dans l'ouvrage collectif » dans Anne-Marie Arborio *et al.*, *Observer le travail*, Paris, La Découverte, 2008.

251 François Simiand, « Méthode historique et science sociale », *Revue de synthèse historique*, n° 17, 1903, p. 129-157.

252 Alain Corbin, *Le Village des cannibales*, Paris, Aubier, 1990, p. 16.

peut aider l'enquêteur à rendre visibles les lignes de force de la configuration analysée. Ainsi, plusieurs enquêtés ont évoqué des pressions de la part de la faculté de droit et des sciences économiques de Paris. Cette dernière aurait bloqué les voies académiques en économie pour les assistants employés à Dauphine, les encourageant à s'orienter plutôt vers la gestion, alors moins légitime. Il est possible que ce témoignage soit simplement l'expression d'une rumeur. Il n'en reste pas moins que plusieurs enseignants ont perçu ces obstacles et ont modifié leur comportement, venant grossir les rangs des gestionnaires.

Dès lors, l'attitude de prévention réflexive minimale à adopter est celle consistant à s'interroger sur les logiques de production des documents, au moins autant que sur leur contenu. À titre d'exemple, différents rapports pédagogiques ont été rédigés, au début des années 1970, par des spécialistes de sciences de l'éducation dauphinois, notamment Bertrand Girod de l'Ain. Le fait que tous aient été commandés par la présidence de l'université en réponse à une crise ou à un événement national de type réforme est un indicateur de l'instrumentalisation de la réflexion pédagogique. Le contenu nous informe également. Certes, l'on y retrouve des prises de positions normatives caractéristiques du champ académique des sciences de l'éducation et des traces de l'implication personnelle des auteurs dans l'institution. Toutefois, ces rapports font preuve d'un « souci de décrire positivement la complexité du réel plutôt que d'édicter des normes », apportant dès lors « un témoignage précieux, direct ou plus synthétique, à travers des préconisations ou sur un mode plus descriptif »<sup>253</sup>.

### *Les enseignants de l'époque, enthousiastes conteurs*

Aux côtés des archives, les entretiens jouent un rôle non négligeable dans l'étude des pratiques pédagogiques dauphinoises. Nombreux sont les acteurs de l'histoire des universités encore accessibles et disposés à livrer leur témoignage : la réalisation d'entretiens permettrait de constituer un riche corpus d'archives orales. Dans le cas dauphinois, l'enquête a abordé séparément les étudiants et le personnel enseignant – groupe

253 Joëlle Bourgin, *Les pratiques d'enseignement des personnels universitaires dans le contexte de la massification. L'université se scolarise-t-elle ?*, thèse de sociologie, Université Lille I, 2008, p. 116.

dont l'hétérogénéité doit être rappelée, qu'elle concerne la position, la trajectoire, la stratégie. La question étudiante a été traitée d'abord à travers les traces des mobilisations, mouvements et revendications, tandis que les enseignants ont fait l'objet d'une analyse plus détaillée croisant archives et entretiens. Les listes de personnel retrouvées dans les archives ont permis de contacter des enseignants présents dès l'année 1968-1969, dont certains travaillaient encore à Dauphine en 2009-2010. Leur facilité d'accès et leur enthousiasme indiquaient autant la valorisation que représentait mon intérêt pour eux que leur attachement et leur curiosité pour l'histoire de l'université. Cette longue durée de la présence de certains enseignants dans l'université a permis de mettre en évidence l'histoire de la lutte pour la définition de ce que doit être Dauphine, de sa fondation à aujourd'hui. Mais ce n'était pas sans difficulté pour l'enquêteur, qui devait tenir compte des effets de temporalité : l'imbrication des temps dans le récit des enquêtés constitue effectivement le premier obstacle à une restitution rigoureuse de la genèse de l'institution et des pratiques qui y étaient alors en vigueur.

#### **DIFFICULTÉS MÉTHODOLOGIQUES DE LA SOCIOHISTOIRE D'UNE INSTITUTION À TRAVERS LES PRATIQUES**

##### *Des contraintes de l'investigation historique*

Le retour dans le passé requiert de circonscrire d'autant plus clairement l'objet que celui-ci est observé uniquement par des intermédiaires. Comme évoqué plus tôt, au-delà de la sélection opérée par l'histoire, et si les documents archivés ne sont jamais écrits pour le chercheur<sup>254</sup>, ils ne sont pas non plus classés à son intention. Les archivistes laissent le fonds en l'état autant que faire se peut, mais sont amenés à détruire des doublons, nivelant ainsi l'importance numérique des documents, ou à réorganiser certains dossiers, suggérant par là un lien parfois anachronique.

Mémoire institutionnelle, collective, individuelle : la mémoire constitue ainsi le nœud de la démarche. Cela implique plusieurs risques pour l'interprétation. L'« illusion téléologique », condamnée par Bourdieu et Simiand, consiste à prêter rétrospectivement aux individus des motifs

254 F. Simiand, « Méthode historique et science sociale », *art. cit.*, p. 21.

expliquant leurs actions par leur finalité. Comme Françoise de Barros et Claire Zalc en feraient certainement la remarque, l'échelle microlocale dauphinoise « présente sans doute le danger de minimiser le poids des conjonctures externes au profit d'une analyse "égocentrée" du matériel recueilli »<sup>255</sup>. En outre, la mémoire institutionnelle a tendance à se cristalliser autour de personnages fondateurs : il faut se garder d'affubler Pierre Tabatoni ou Edgar Faure d'un pouvoir excessif faisant d'eux les chefs d'orchestre omniscients de la création du CUD ; d'où la nécessité d'explorer les conditions d'émergence d'une figure de fondateur, notamment à travers les interprétations de l'œuvre de l'individu consacré<sup>256</sup>. S'imposent ici encore les bénéfices à tirer d'une articulation entre documents d'archives et histoire orale. Quant à cette dernière, on en connaît les écueils. Non seulement la mémoire n'est pas infaillible, mais les enquêtés réinvestissent l'histoire de l'université à la lumière de leur sentiment actuel, opposant – pour schématiser – les individus à moindre ascension sociale, les plus critiques à l'égard de l'orientation actuelle de l'établissement, qui insistent sur le projet pédagogique initial, et ceux à qui l'expérience dauphinoise a le plus profité, mettant l'accent sur le caractère innovant de tout temps. En racontant le passé, ils décrivent le présent.

### *Prudence et réflexivité*

Ces difficultés encouragent à s'armer de prudence dans le recueil des données comme dans leur interprétation. Prudence, donc, dans le traitement des témoignages écrits et oraux, prudence à l'égard des liens causaux, ou encore prudence à l'égard de l'échelle à laquelle se porte le regard. Sur ce dernier point, à titre d'exemple, une première approche des conditions de la naissance de Dauphine pourrait conduire à attribuer celle-ci à la combinaison de trois mouvements historiques. Cette explication ne permet pourtant pas de saisir toutes les subtilités et les mécanismes d'un processus de création se déroulant dans un contexte comparable à celui

255 Françoise de Barros, Claire Zalc, « Faire parler des archives, historiciser un terrain : les salariés d'une entreprise familiale (Lens, 1945-1975) » dans A.-M. Arborio *et al.*, *Observer le travail*, *op. cit.*, p. 59.

256 Loïc Blondiaux, Philippe Veitl, « La carrière symbolique d'un père fondateur. André Siegfried et la science politique française après 1945 », *Genèses*, n° 37, 1999, p. 4-26.

des crises politiques étudiées par M. Dobry. Comprendre la façon dont se met en place et se stabilise l'organisation de l'établissement demande de mettre en rapport transformations de l'état du monde social et stratégies des individus. Les procédés de recueil des données peuvent contribuer à neutraliser une partie des biais évoqués précédemment. Ainsi, dans l'histoire d'une institution, mémoire collective et mémoire individuelle s'articulent et se nourrissent mutuellement. Ceci a conduit à la réalisation d'entretiens collectifs visant à confronter les mémoires individuelles entre elles, faire rejaillir des souvenirs et soulever des contradictions sans m'attribuer le rôle d'intermédiaire perturbateur.

Enfin, les difficultés fournissent également des informations sur la façon dont l'expérience dauphinoise pèse sur le récit qu'en font les acteurs, ou plus largement sur le milieu étudié. Il en va ainsi de l'accès au terrain, dont Muriel Darmon montre qu'il peut constituer un « véritable matériau d'analyse du terrain lui-même et non pas seulement de la position de l'enquêteur »<sup>257</sup>. Accéder aux archives dauphinoises fut d'une facilité remarquable, or celles-ci ne contiennent quasiment aucun document pédagogique. Par ailleurs, les rares enseignants ayant conservé quelques notes de cours étaient plutôt réticents à l'idée de les partager. Cela vient renforcer le constat selon lequel la pédagogie est considérée à l'université comme étant d'ordre personnel, et non liée au destin institutionnel.

### *Une typologie pour rendre compte des pratiques d'enseignement de l'époque*

Les pratiques d'enseignement sont des pratiques professionnelles. Or, « le travail n'est pas le décalque des règlements, des normes, des directives, ni des théories gestionnaires qui l'enserrent et (...) l'on ne peut donc substituer une analyse des règles et des normes à celle du travail »<sup>258</sup>. Si les archives indiquent souvent la règle, il est moins aisé d'y saisir les pratiques effectives, à l'exception des rapports pédagogiques (à traiter avec précaution, comme on l'a vu). Dès lors, comment appréhender ces pratiques ayant eu lieu quarante ans auparavant ? Il est

257 Muriel Darmon, « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses*, n° 58, 2005, p. 99.

258 Pierre Fournier *et al.*, « Introduction » dans A.-M. Arborio, *Observer le travail*, *op. cit.*, p. 8.



périlleux de se contenter de leur description par les enquêtés, qui n'offrent qu'un discours, l'écart entre représentations et pratiques étant parfois surprenant.

Afin d'éviter de « ne saisir ce que font les enseignants universitaires qu'à travers ce qu'ils en disent »<sup>259</sup>, deux pistes se sont présentées : la confrontation de leurs propos avec les archives et la conduite d'entretiens avec des étudiants de l'époque. La perception de ces derniers aurait pu être étudiée de façon plus approfondie, notamment par des entretiens, d'autant plus que les exigences de participation étaient fortes à l'époque. Mais les brefs délais de réalisation de cette enquête ont conduit à privilégier la première option. Une typologie a ainsi pu être établie à partir du croisement entre entretiens et archives, la faible assise statistique d'une partie des résultats invitant à se concentrer sur l'élaboration d'idéaux-types insistant sur les positions relatives. Des travaux complémentaires permettront sans doute de tester et de préciser cette typologie.

La stratégie d'enquête et les choix méthodologiques apparaissent donc comme le produit d'arbitrages entre les fondements conceptuels de la démarche, les conditions de recueil et d'analyse des données, les difficultés propres au milieu étudié et/ou à l'objet. C'est dans cet ensemble que s'inscrit le travail d'analyse des archives.

À l'issue de cette première recherche, on peut retracer à grands traits la mise en place d'une formation universitaire au lendemain des « événements de mai » et mettre en évidence quelques caractéristiques. Tout d'abord, le centre universitaire de Dauphine est le produit d'inspirations multiples : nulle trace d'un projet pédagogique collectif et unifié, ni initial, ni par la suite. La création de Dauphine s'inscrit dans une configuration structurée par trois dynamiques : la crise de mai 68, un mouvement de réforme de l'enseignement supérieur et l'institutionnalisation des sciences de gestion comme discipline. Elle implique que des acteurs en situation d'interdépendance, et dont les aspirations relèvent de ces trois dynamiques, entrent en confrontation et s'hybrident. Ensuite, les pratiques sont définies sur le tas, dans une dialectique entre permanence et innovation. Rapidement isolés de leur hiérarchie du fait

259 J. Bourgin, *Les pratiques d'enseignement...*, *op. cit.*, p. 117.

de tensions internes, les nombreux jeunes enseignants du premier cycle doivent composer avec une relation de proximité avec les étudiants et ils mettent en pratique des rapports à l'enseignement fortement déterminés par leur propre parcours scolaire. Quant à la réflexion pédagogique qui aurait, selon le discours institutionnel, présidé à la création d'une formation innovante, elle est en réalité dispersée et circonstancielle. Le premier cycle acquérant peu à peu une légitimité de cursus préparatoire aux attractives filières de gestion, elle s'est ensuite concentrée sur les questions d'éducation permanente.



# L'histoire de l'enseignement supérieur technique : quelles archives ?

par Yves-Claude Lequin  
Professeur agrégé d'histoire

et Pierre Lamard  
Professeur des universités en histoire industrielle  
Université de technologie de Belfort-Montbéliard - Laboratoire RECITS

L'histoire des universités françaises de technologie (UT) est une entreprise récente, initiée en 2002, et principalement autour des trois institutions qui existent actuellement<sup>260</sup> : l'université de Compiègne, la matrice (ouverte en 1972), celle de Belfort-Montbéliard, constituée comme antenne de la précédente (1985) dans un bassin comptant déjà d'autres établissements, et celle de Troyes, créée en 1992. Ces universités de technologie (et non « technologiques » comme on l'entend souvent) se distinguent à la fois des universités classiques (84, jusqu'à une date récente) ou des écoles d'ingénieurs (plus de 220) et elles ne sont pas non plus un prolongement linéaire des IUT, créés en 1966, et dont la philosophie n'est pas comparable, même si, aujourd'hui, les titulaires de DUT représentent environ un tiers des entrants dans les trois UT. Au début de ce chantier, nous nous sentions un peu isolés, puisque, à part l'équipe nantaise, pilotée par Gérard Emptoz et Anne Déré<sup>261</sup>, les travaux de Bruno Belhoste sur Polytechnique<sup>262</sup> ou d'André Grelon<sup>263</sup>, il n'y

260 Les étapes et les résultats de ce chantier sont présentés dans Pierre Lamard (spécialiste d'histoire industrielle) et Yves-Claude Lequin (historien contemporainiste), *La technologie entre à l'université. Compiègne, Sevenans, Belfort-Montbéliard...*, Belfort, Pôle éditorial multimédia, UTBM, 2006.

261 Gérard Emptoz (dir.), *Histoire de l'université de Nantes, 1460-1993*, Rennes, PUR, 2002.

262 Bruno Belhoste, *La Formation d'une technocratie. L'École polytechnique et ses élèves de la Révolution au Second Empire*, Paris, Belin, 2003.

263 André Grelon, « La genèse d'un enseignement technique supérieur », dans *Deux cents ans d'École Normale Supérieure. Deux siècles pour forger l'enseignement technique et les sciences appliquées*, Actes de la journée du jeudi 19 octobre 1995, Cachan, ENS de Cachan, 1996, et, du même, « Formation et carrière

avait pratiquement pas de recherche sur une université ou une école d'ingénieurs au XX<sup>e</sup> siècle. En associant nos deux compétences, nous avons lancé des explorations tous azimuts pour savoir comment nous pourrions analyser ces trois universités singulières. Les temps ont changé : au cours des années 2000, spécialement depuis deux ans, les histoires d'universités ou d'écoles d'ingénieurs se multiplient, avec des approches diversifiées (monographies, sociologie, analyse des publications)<sup>264</sup>. Nous souhaitons simplement dresser ici un état des sources utilisables, à partir de celles que nous connaissons, dans les établissements d'enseignement supérieur, ou à l'extérieur, et faire quelques suggestions pour des pistes de recherche qui nous semblent importantes. Dès à présent, nous suggérons une approche doublement élargie par rapport au thème de cette journée d'étude : travailler sur l'ensemble de l'enseignement supérieur, et pas seulement sur les universités, et ne pas se contenter des seules archives universitaires. Dans le cas français, marqué par une dichotomie entre les universités et le domaine technique (écoles d'ingénieurs extérieures aux universités, contrairement à ce qui se fait dans la plus grande partie de l'Europe ; IUT occupant une place singulière, au bord des universités), la remarque vaut également pour la recherche, qui, pour une part importante, se fait hors des universités (CNRS, grands organismes de recherche technique).

### RÉCITS DE COMMENCEMENTS

Quand on entreprend l'histoire d'une université, on se trouve immédiatement en présence d'une mythologie très vivante (légendes, idées reçues, récits homériques des commencements). Comme dans toute histoire, le recours aux archives est une nécessité pour valider ces idées reçues ou en sortir rapidement. Quelles archives ? Où les chercher ? Ceci pose immédiatement la question des objectifs de la recherche. Pas plus que par les témoignages spontanés, on ne peut se laisser piloter par les archives trouvées sur le site qu'on veut étudier. Ce serait courir le risque d'une histoire auto-instruite, refermée sur elle-même. Pendant huit siècles, l'université étudiait tout (ou presque : pas la technique !), sauf elle-même,

des ingénieurs en France (1880-1939) », dans Louis Bergeron et Patrick Bourdelais (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Belin, 1998, p. 231-274.

<sup>264</sup> Voir les travaux du groupe ANR Géoscience 2010-2012, sous la direction de Michel Grossetti et André Grelon.

puisque, selon une philosophie très platonicienne, elle se considérait comme l'incarnation de l'Esprit (un organisme a-historique et au-dessus des espèces étudiables). Maintenant qu'elle consent à s'étudier, il ne faudrait pas qu'elle soit considérée comme un objet autonome, indépendant de la société, de ses mouvements et de ses contradictions. Les auteurs et les acteurs d'une université se trouvent souvent hors d'elle-même, avec des motivations qui ne sont pas exclusivement universitaires<sup>265</sup>. Il paraît donc indispensable qu'à côté des archives (classées ou non) de l'université (ou de l'école) considérée, on cherche ailleurs, et dans trois directions pour commencer, et que l'on accumule aussi d'autres matériaux, comme le montre, en annexe de cet article, l'inventaire des principales sources relatives à l'histoire des trois universités de technologie.

### *En amont de la création effective*

Les débats sur l'opportunité d'une université ont généralement commencé longtemps avant, au cours d'une ou de plusieurs décennies, et pas seulement sur le site exact de la première création. La tendance fréquente à n'étudier que les établissements d'enseignement effectivement institués, et à ne les aborder qu'à partir de leur décret de création, prive souvent l'historien de clés essentielles pour leur compréhension. L'étude des projets inaboutis après avoir été discutés, envisagés, décidés, parfois même décrétés<sup>266</sup>, est aussi une voie d'investigation très précieuse pour comprendre les attentes et les enjeux, sans oublier les établissements antérieurs, qui ont disparu ou ont été supprimés.

265 Yves-Claude Lequin et Pierre Lamard, « Créateurs et acteurs des universités de technologie en France », dans Renaud d'Enfert et Virginie Fonteneau (dir.), *L'enseignement scientifique et technique, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : acteurs individuels et collectifs*, Paris, Hermann, 2011.

266 Par exemple, pour les UT, trois ont vu le jour sur une quinzaine d'essais entre 1985 et 1999. Dans le cas des INSA, on peut citer les cas de Lille (où un décret du 8 mai 1961 établit en vain un INSA, pourtant rapidement doté d'un immense bâtiment neuf, mais sans succès, tout comme le décret de janvier 1986 prévoit une UT – jamais créée – dans la même agglomération) et de Grenoble (où le projet d'INSA n'aboutit pas). Ces avortements laissent entrevoir des résistances locales puissantes, qu'il convient d'analyser. Le cas de l'université de Villetaneuse, dépossédée en 1969 du projet pour lequel elle avait été créée, n'est pas moins instructif des rapports de forces en jeu dans la société.

### *Les archives externes*

Ce sont notamment celles des associations, des groupements professionnels, des assemblées territoriales ou socioprofessionnelles. On trouve par exemple de nombreuses interventions, dans les comités d'expansion des années 1950, sur l'opportunité de tel ou tel nouveau type d'enseignement supérieur ou sur le besoin d'un établissement nouveau. La presse locale en rend plus ou moins compte ; les archives des assemblées territoriales ou d'autres organismes comportent généralement des comptes rendus des délibérations, vœux ou décisions prises. On peut ainsi prendre la mesure des forces qui ont agi antérieurement pour créer un établissement d'enseignement supérieur, l'empêcher ou le conformer à leurs préférences. Et ces forces, le plus souvent, restent agissantes dans la période ultérieure, lorsque l'université ou l'école est établie.

### *Comprendre la singularité française et reconstituer la genèse du débat français sur la question des « universités techniques »*

La singularité française conduit à maintenir le technique hors des universités (alors qu'en Europe nordique ou germanique, les « universités techniques » sont nombreuses, à gros effectifs et souvent prestigieuses), avec le statut tout à fait particulier des IUT, plus ou moins intégrés aux universités. Il est indispensable de bien le comprendre pour saisir la rupture que constitua, en 1972, le concept d'université de technologie en France. Le débat français récurrent sur la question des « universités techniques » ou « industrielles » (années 1909-1918, 1944, 1950) peut être étudié à partir de sources publiques précieuses, faciles d'accès, mais généralement sous-utilisées dans la recherche : les débats parlementaires, les discussions des commissions et les projets présentés par des parlementaires, reproduits dans le *Journal Officiel* ou accessibles dans de nombreux dépôts et aux archives de l'Assemblée nationale.

L'année 1968 représente un tournant à beaucoup d'égards, notamment parce qu'elle voit éclater le système universitaire malthusien français : on passe de 16 universités (en 1896-1960) à 23 (en 1960-1967), puis à 60 en 1973. Au-delà du débat sociétal sous-jacent, un autre commence, immédiatement, autour de la localisation de ces nouvelles universités et de leurs territoires. Quelle ville ? Quel emplacement dans la ville ? Rien

n'est évident dans ces choix ; le débat est souvent vif, national ou régional, et il laisse des traces dans les archives. Au bout du compte, on observe une quadruple sortie : pour Paris, une sortie du Quartier latin, son foyer pluriséculaire ; une sortie de Paris (qui, pour beaucoup, devient un contre-modèle, selon un mouvement de pensée déjà amorcé après 1945 et qui se trouve réactivé après mai 1968) ; une sortie des grandes villes (pour des raisons analogues à celle de Paris<sup>267</sup>, et/ou du fait de la saturation ou des demandes pressantes de démocratisation de la part des autres collectivités locales des régions concernées) et hors des centres-villes (avec les campus extérieurs<sup>268</sup>). La géographie des universités est un processus historique, avec des choix sociaux forts, qui travaillent en longue durée. On passe d'une géopolitique européenne pour l'université médiévale (entre le souverain et la papauté) à un aménagement du territoire national républicain en 1896 (qui construit laborieusement un compromis entre des projets de type « cinq pôles universitaires » et d'autres, relatifs à une large dissémination sur le territoire national), puis, après les années 1960, à un autre aménagement, beaucoup plus marqué par l'économie, la formidable poussée démographique et la demande d'une démocratisation sociale à inscrire dans une proximité territoriale des populations<sup>269</sup>. Séculaire, cette géographie se meut de façon complexe<sup>270</sup>.

## DIMENSIONS DIVERSES DE L'UNIVERSITÉ OU DE L'ÉCOLE

### *Organigrammes et photographies*

Il s'avère souvent fructueux d'étudier les organigrammes pédagogiques et scientifiques d'une université, notamment pendant ses premières décen-

267 Dans le cas de Compiègne, puis des autres UT, le choix est clairement celui de l'évitement des grandes villes et de l'éloignement des grandes universités ou écoles pour se mettre « au vert », dans des villes moyennes, selon une conception que l'on pourrait qualifier de californienne, et qu'on retrouve aussi dans le choix de Sophia-Antipolis, dès l'été 1968.

268 Philippe Poirrier (dir), *Paysages des campus. Urbanisme, architecture et patrimoine*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2009, 187 p.

269 Plan Université 2000 ; le débat de juillet 2011 sur les « universités de territoires » ; EDUCPROS.

270 Myriam Baron, « Les transformations de la carte universitaire depuis les années 1960 : constats et enjeux », *Le Mouvement Social*, n° 233, 2010, p. 93-105, et Jean-Richard Cytermann, *Vers une nouvelle géographie de l'enseignement supérieur et de la recherche*, Séminaire EHESS, 6 janvier 2011, 11 p.



nies; on y trouve souvent les traces de projets inaboutis ou qui ont tourné court, et que les mémoires collectives et même les dossiers d'archives ont pu oublier. Il en va de même des photos anciennes, celles des pionniers qui ont établi l'université ou l'école, dans des conditions beaucoup moins formelles et hiérarchiques que par la suite. Discutés avec les témoins des débuts, organigrammes et photos fonctionnent souvent comme stimulants d'une mémoire collective défaillante.

### *L'architecture : une dimension signifiante*

L'architecture des nouvelles universités ou des nouveaux bâtiments des anciennes mérite beaucoup d'attention, et d'autant plus qu'elle produit de nombreuses archives. Bien loin de se réduire à des aspects techniques ou à des chiffrages de m<sup>2</sup> et de budget, l'architecture exprime des politiques et induit des profils d'universités en ce qui concerne l'enseignement, la recherche, la vie étudiante, la pédagogie, l'administration. On trouvera dans les archives de l'établissement, dans celles des collectivités territoriales ou dans les cabinets d'architectes des traces de ces réflexions et des compromis qui ont conclu des débats souvent tendus à ce sujet.

### *Le rôle des personnalités*

Au sein ou à la tête de ces organismes locaux, de nombreux élus et responsables ont eu des initiatives marquantes concernant l'évolution de l'enseignement supérieur. En 1956, par exemple, un directeur de l'usine Alsthom de Belfort discute, à Besançon, avec le préfet coordinateur de la région de Franche-Comté de l'opportunité d'un enseignement supérieur technique et lui adresse une note à ce sujet. D'autres personnalités jouent un rôle de premier plan. Dans le cas de Belfort-Montbéliard, on se trouve même dans une situation exceptionnelle, puisque trois des responsables politiques locaux ont été ministres de l'Éducation nationale sous la V<sup>e</sup> République et ont agi sur les projets universitaires : André Boulloche, ministre en 1959, lors de la première grande réforme gaulloienne, et député-maire de Montbéliard en 1965-1978 ; Edgar Faure, qui dirige les instances régionales de Franche-Comté de façon quasi continue entre 1951 et 1988 ; Jean-Pierre Chevènement, député belfortain depuis 1973. On retrouve aussi des influences de cet ordre à Compiègne, avec Olivier Guichard, qui est même le donneur d'ordres du

projet, ou Robert Galley à Troyes. Du point de vue des sources, ceci veut dire qu'on peut utilement chercher localement des archives issues de responsables politiques nationaux : un fonds Bouilloche existe aux archives « districales » de Montbéliard ; un fonds Chevènement vient d'être classé aux archives municipales de Belfort et un fonds Edgar Faure se trouvera un jour sans doute dans le Jura ou le Doubs. On chercherait utilement du côté de La Baule pour Olivier Guichard, de Troyes pour Robert Galley, et ailleurs pour bien d'autres responsables, qui ont à la fois un rôle national intermittent et un rôle local continu sur plusieurs décennies.

*Le va-et-vient entre témoignages oraux et archives écrites.*

Le « rapport Deniérou » de 1984 sur le projet belfortain d'université de technologie avait été mentionné par deux des pionniers de l'UTBM, qui le présentaient comme un moment majeur en amont de l'acte de création. Nous l'avons vainement cherché pendant plusieurs années, dans les archives de l'établissement et dans les archives publiques, jusqu'à Compiègne, puisque G. Deniérou présidait alors l'UTC. C'est en passant successivement en revue tous les organismes potentiellement impliqués à l'époque, et en interrogeant nos interlocuteurs sur d'éventuels vieux papiers, que nous avons fini par retrouver, dans de vieux cartons, et au fond de la cave d'un organisme dévitalisé, ce document, petit par la taille (trois pages dactylographiées à l'emporte-pièce), mais capital pour saisir la stratégie qui se mit en place à la fin de 1984 – la stratégie réelle et non pas celle qui avait été inconsciemment reconstruite après-coup par les acteurs<sup>271</sup>.

Nous avons aussi longtemps cherché le document contractuel qui assura, pendant deux décennies, un cofinancement de l'antenne belfortaine de Compiègne, base ultérieure de l'UTBM, et auquel contribuaient régulièrement quatre collectivités territoriales pour des sommes considérables. Nous trouvons trace des délibérations, des engagements financiers, mais pas du contrat lui-même, jusqu'au jour où, posant une fois de plus la question à un élu, nous découvrîmes les véritables conditions de cet engagement. Christian Proust, ancien président du département belfortain, nous expliqua que l'affaire avait été réglée entre les quatre présidents des collectivités territoriales concernées par un simple pacte oral, conclu en

271 Document reproduit dans Pierre Lamard et Yves-Claude Lequin, *La technologie entre à l'université...*, *op. cit.*, p. 345-347.

« tope là », sans aucun écrit... Et c'est ce pacte informel qui fonctionna efficacement pendant plus de quinze ans pour assurer des financements importants de la part de quatre collectivités territoriales<sup>272</sup> ! Pas d'archive donc dans ce cas, mais un consensus fort entre des majorités politiques habituellement opposées. Encore fallait-il le démontrer. Loin d'être anecdotique, cette situation pourrait bien être assez fréquente dans les phases de multiplication rapide des universités (1968-1972, par exemple) ou dans les premiers temps de la décentralisation (notamment après 1984), c'est-à-dire dans ces moments où les pionniers ont souvent dû improviser ou recourir à des pratiques informelles, dans des conditions d'urgence ou de réglementation peu assurées. Moments que les institutionnels oublient vite, ensuite, pour légitimer des origines incertaines en les recouvrant d'un voile réglementaire officiel.

### **POUR UNE HISTOIRE À REBOURS**<sup>273</sup>

Les mutations en cours, et les plus contemporaines, comme les négociations pour les PRES ou les classements (Labex, etc.), nous informent sur le contemporain en même temps qu'elles préfigurent peu ou prou l'avenir. Mais elles portent aussi en elles des informations sur les origines et sur l'histoire des universités considérées, que ceci se traduise explicitement ou non dans les débats. Les configurations anciennes sont fréquemment invoquées, pour préciser leur raison d'être, en la confortant ou en la contestant, et, de toute façon, elles jouent un rôle dans le tour pris par les débats et dans le processus réel de leurs évolutions, conscient ou non.

Pour synthétiser, et sans nous poser comme des anciens combattants de la recherche universitaire, nous formulerons quelques suggestions, issues d'une décennie de recherches sur les rapports des universités françaises à l'enseignement technique et technologique depuis deux siècles.

- Programmer une histoire sur le long terme, qui ne commence pas au décret de création de l'université concernée, et chercher des

272 Témoignage oral de Christian Proust, 6 mai 2004. Il est fort possible d'ailleurs que ce pacte ait volontairement été informel afin de gagner du temps ou d'éviter quelques contradictions dans tel ou tel des deux camps politiques.

273 Henri Stahl, « Lire l'histoire à rebours », dans *Aujourd'hui l'histoire*, Paris, Éditions sociales, 1974, p. 40-44.

archives en conséquence. Il s'agit de comprendre le besoin d'université. Qui est demandeur ? Qui résiste ? Quels sont les motifs invoqués ?

- Situer l'université ou l'école d'ingénieurs dans l'ensemble de la scolarité locale, du primaire au supérieur. L'éducation fonctionne, littéralement, en système et on ferait bien de ne pas l'oublier dans la prospection historique.
- Prendre en compte l'ensemble des enseignements, quelles que soient les frontières institutionnelles qui les ont séparés ou les séparent encore. On s'intéressera aussi à l'enseignement des langues, de la sociologie, *etc.*, lorsqu'on étudie une école d'ingénieurs, ou à ceux de mécanique, des métiers sanitaires, *etc.*, si on fait l'histoire d'une université à dominante littéraire ou scientifique. En tout cas, si on étudie une université, il ne faut pas laisser à l'écart (sous le prétexte qu'en France, ce sont historiquement des enseignements distincts) les enseignements techniques assurés par les lycées, techniques ou professionnels, les IUT ou les écoles d'ingénieurs. Sinon, on risquerait fort de passer à côté d'une partie du sens de cette université.
- Au-delà des statistiques de flux scolaires, chercher à comprendre les besoins, les demandes (de démocratisation, de qualification, d'insertion professionnelle) et les démarches (disciplinaires, scientifiques, pédagogiques et didactiques) qui se sont manifestées avant et pendant la création d'une université.
- Distinguer la provenance des demandes d'enseignement supérieur : populations, associations locales, élus locaux et collectivités territoriales (qui ont souvent des archives fournies à cet égard), assemblées socioprofessionnelles, entreprises (et leurs archives), sans oublier l'État, dont les préconisations, comme employeur de futurs fonctionnaires, pèsent évidemment dans les choix fondateurs au-delà des priorités politiques dont il assure la conduite.
- Situer le rôle combiné des politiques, nationales, régionales, locales, sans anachronisme, donc en les situant dans leurs rapports effectifs au moment étudié.

- Étudier explicitement la façon dont le nouvel établissement s'insère dans le rapport entre le local et le national. C'est un aspect essentiel. On ne comprendra pas l'université de Romorantin si on considère l'Université française comme une référence naturelle et universelle, alors que, justement, elle a une configuration originale en Europe, et que cette singularité est un produit historique en longue durée. Le national est dans le local : autrement dit, les caractéristiques du pays sont inscrites dans chacune de ses composantes. On comprendra mieux également l'université étudiée en la plaçant dans les multiples rapports qu'elle a noués et noue toujours avec son territoire, qui est à définir rigoureusement, sans se borner au cadre officiel de son académie, par exemple. À ce propos, on n'oubliera pas que Paris, souvent assimilé au « national », est aussi du « local » pour chacune de ses universités ou grandes écoles<sup>274</sup>.
- Prendre en compte la dimension internationale, particulièrement à travers les documents et les débats de l'UNESCO sur l'éducation, après 1945, puis ceux de l'OCDE, dès les années 1960 et davantage encore dans les années 2000<sup>275</sup>.
- Étudier le dynamisme interne de l'établissement universitaire concerné, ses convergences et ses contradictions, en débordant le cadre habituel des enseignants et des chercheurs, et en prenant en compte aussi bien les personnels administratifs et techniques que les étudiants, à l'image des travaux respectifs de Loïc Vadelorge et de Jean-Philippe Legois. Cette dynamique interne, consensuelle ou conflictuelle, inclut, d'une manière souvent essentielle, les rapports de force structurels qui s'établissent et évoluent entre enseignement disciplinaire, pédagogie, recherche et rapports aux organismes professionnels externes. Des rapports internes s'établissent, non

274 Myriam Baron et Sandrine Berroir, « Paris et le système universitaire français : mythes et réalités », *Annales de géographie*, 2007, p. 227-246.

275 Pierre Milot, « La reconfiguration des universités selon l'OCDE », *Actes de la recherche en sciences sociales*, volume 148, n° 1, 2003, p. 68-73. Pour avoir discuté en 1985 avec un représentant (grec) de l'OCDE, lors d'une journée de travail du conseil régional de Franche-Comté, à l'occasion de la mise en place du premier plan régional des formations, Yves Lequin peut attester que cette influence n'est pas seulement une référence bibliographique.

seulement entre des acteurs individualisables ou personnalisables, mais aussi entre des acteurs impersonnels, en ce sens qu'ils perdurent souvent indépendamment des personnes et au-delà de leur présence effective dans l'établissement. Ceci vaut également pour les rapports qui s'établissent et fonctionnent entre départements, services, administration, direction et partenaires externes, que ce soit dans les conseils d'administration ou dans d'autres lieux.

C'est dire que les archives à prospector se trouvent dans de larges horizons, qui dépassent considérablement le périmètre universitaire. Il convient d'imaginer des plans de prospection méthodique appropriés à chaque cas, puis d'en opérer un traitement scientifique.

#### **ANNEXE : QUELQUES MATÉRIAUX DE L'HISTOIRE DES TROIS UNIVERSITÉS DE TECHNOLOGIE**

##### *Archives publiques*

- Archives nationales (notamment les sous-séries F<sup>12</sup> et F<sup>17</sup>)
- Archives départementales du Doubs et du Territoire de Belfort
- Archives municipales de Belfort et de Montbéliard (notamment le fonds J.-P. Chevènement et le fonds A. Bouulloche)
- Archives du Musée national de l'éducation
- Archives du CNAM (Paris), de l'Ecole polytechnique (Palaiseau)

##### *Archives publiques sur site (non classées ou classement interne)*

- Association Aire urbaine 2000 (1985-2002)
- Centre associé du CNAM à Belfort (1959-2000)
- Cité technique Jules Viette (1960-2000)
- Communautés d'agglomérations du Pays de Montbéliard (1959-2003)
- École nationale d'ingénieurs de Belfort (1962-1999)
- Fonds AFPA Belfort-Montbéliard (1949-2002)

- IUT de Belfort-Montbéliard (1968-2003)
- Université de technologie de Compiègne (1975-1990)
- UTCS puis Institut polytechnique de Sevenans (1985-2000)
- Université de technologie de Belfort Montbéliard (1999-2003)

### *Archives privées*

- Association interprofessionnelle (1918-2003)
- CIPES (Centre interprofessionnel de promotion économique et sociale, 1962-2000)
- École supérieure de technologie et des affaires (1985-2002)
- Atelier Castro-Denissof (architecture, Paris)
- Cabinet Schneider-Runstalder (architecture, Belfort)
- Daniel Bloch (Grenoble)
- Bernard Delapalme (Paris)

### *Sources orales*

Une quarantaine d'entretiens conduits par Pierre Lamard et Yves Lequin (2003-2005) : Allègre Claude, Belot Robert, Bloch Daniel, Buchholzer Bernard, Bulabois Jean, Calvet Jacques (courrier), Castro Roland, Chevènement Jean-Pierre, Chicoix Claude, Clair Jean-Jacques, Coddet Christian, Curien Hubert (courrier), Denissof Sophie, Dhoury Jean-Pierre, Durand Marianne, Duwoye Danièle, Fluzin Philippe, Gaillard Paul, Jeanneney Jean-Marcel (courrier), Karpman Gilbert, Klopfenstein Jean-François, Landbeck Dominique, Michel Jean-Pierre, Moreau Yannick, Muller Jean-Claude, Payan Jean-Jacques, Proust Christian, Reynes Louis, Robert Jean-François, Schneider Marie-Laure, Souvet Louis, Tardiveau Jean, Touzot Gilbert, Van Handenhoven Erwin, Woronoff Michel.

D'autres personnes ont été rencontrées depuis 2006, et notamment : Jean-Richard Cytermann, Bernard Decomps, Bernard Delapalme, Marcel Josefowicz, Jérôme Monod, Jean Saurel, Pierre Trincal.

**En guise de conclusion :  
instruments de travail  
et pistes de recherche**





## Comment suivre l'actualité de l'histoire de l'enseignement supérieur et des universités?

par Jean-Noël Luc

Professeur en histoire contemporaine

Université Paris-Sorbonne - Centre d'histoire du XIXe siècle (Paris I – Paris IV)

**R**epérés avec l'aide d'Emmanuelle Picard et de Stéphanie Méchine, les instruments de travail présentés ici ne prétendent pas être exhaustifs. On peut les compléter et les actualiser, au-delà du 15 février 2013, en consultant les sites de certaines unités de recherche et des sites spécialisés dont nous donnons quelques exemples.

**La bibliographie d'histoire de l'éducation (BHEF)**, mise à jour régulièrement, recense tous les ouvrages publiés dans le champ, de l'histoire du préélémentaire à celle de l'enseignement supérieur.  
<http://www.inrp.fr/she/bhef/>

**Le carnet en ligne *Le Pupitre***, géré par Emmanuelle Picard et dédié à l'actualité de la recherche en histoire de l'éducation, traite régulièrement des thèmes relatifs à l'enseignement supérieur.  
<http://pupitre.hypotheses.org>

**La liste de diffusion Ramuse**, à laquelle les chercheurs qui le souhaitent peuvent s'abonner, diffuse régulièrement des annonces concernant les colloques, séminaires et publications relatifs à l'histoire de l'enseignement supérieur.  
<https://listes.ens-lyon.fr/sympa/subscribe/ramuse>

**Le site du Réseau d'études sur l'enseignement supérieur (RESUP)**  
<http://www.resup.u-bordeaux2.fr/manifestations/accueilmanif.htm>

**Les sites du Groupe d'étude et de recherche sur les mouvements étudiants (GERME) et de la Cité des mémoires étudiantes**  
<http://www.germe.info/> et <http://www.citedesmemoiresetudiantes.org/>



# Panorama bibliographique de l'histoire de l'enseignement supérieur et des universités

par Jean-Noël Luc  
Professeur en histoire contemporaine  
Université Paris-Sorbonne - Centre d'histoire du XIXe siècle (Paris I—Paris IV)

## PLAN

<b>I - BILANS HISTORIOGRAPHIQUES RÉCENTS SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES UNIVERSITÉS.....</b>	<b>172</b>
<b>II - BASES BIBLIOGRAPHIQUES EN LIGNE.....</b>	<b>173</b>
<b>III - ARCHIVES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....</b>	<b>173</b>
<b>IV - DICTIONNAIRES.....</b>	<b>176</b>
<b>V - BASES DE DONNÉES ET CHANTIERS D'ÉTUDES PROSOPOGRAPHIQUES ACHÉVÉS OU EN COURS.....</b>	<b>176</b>
<b>VI - SYNTHÈSES SUR L'HISTOIRE DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES ET DES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE.....</b>	<b>178</b>
<b>VII - QUELQUES PUBLICATIONS CLASSIQUES OU RÉCENTES SUR L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES UNIVERSITÉS EN FRANCE À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE.....</b>	<b>179</b>
<b>VIII - QUELQUES MONOGRAPHIES PUBLIÉES.....</b>	<b>181</b>
<b>IX - L'URBANISME, L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE ARTISTIQUE DES UNIVERSITÉS.....</b>	<b>187</b>
<b>X - L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS DEPUIS LES ANNÉES 1990 : UN OBJET D'ÉTUDE PLURIDISCIPLINAIRE.....</b>	<b>188</b>

Réalisé avec l'aide d'Emmanuelle Picard et de Stéphanie Méchine, ce panorama ne prétend pas être exhaustif. Il a été élaboré à partir d'un repérage arrêté le 15 février 2013 et limité, sauf exceptions, aux seuls ouvrages ou numéros de revue.

## I - BILANS HISTORIOGRAPHIQUES RÉCENTS SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES UNIVERSITÉS

PICARD Emmanuelle (dir.), *L'enseignement supérieur. Bilan et perspectives historiographiques*, n° 122 de la revue *Histoire de l'éducation*, avril-juin 2009. <http://histoire-education.revues.org/1935>

- \* Emmanuelle Picard, « L'histoire de l'enseignement supérieur français. Pour une approche globale ».
- \* Fabien Locher, « Les sciences et les techniques dans l'enseignement supérieur français (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Un panorama historiographique ».
- \* Natalia Tikhonov Sigrist, « Les femmes et l'université en France, 1860-1914. Pour une historiographie comparée ».
- \* Pierre Singaravélou, « L'enseignement supérieur colonial. Un état des lieux ».
- \* Laurent Rollet, « Peut-on faire l'histoire des pôles scientifiques ? ».

CONDETTE Jean-François, « Sortir les fantômes des placard », dans Armelle Le Goff (dir.), *Les hommes et les femmes de l'Université. Deux siècles d'archives*, Paris-Lyon, Archives nationales-DAF-INRP, 2009, p. 145-178.

CHAPOULIE Jean-Michel, FRIDENSON Patrick et PROST Antoine, « Jalons pour une histoire sociale de la science et des établissements d'enseignement supérieur en France depuis 1945 », *Le Mouvement Social*, n° 233, octobre-décembre 2010, p. 3-12 (voir, *infra*, d'autres informations sur ce numéro thématique). <http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2010-4-p-3.htm>

NÉLIDOFF Philippe (dir.), « Les facultés de droit de province au XIX<sup>e</sup> siècle. Bilan et perspectives de la recherche », *Études d'Histoire du Droit et des Idées Politiques*, Toulouse, Presses Universitaires de Toulouse I,

n° 13-2009.

REY Olivier, « L'enseignement supérieur sous le regard des chercheurs », site de l'INRP - Veille scientifique.

<http://www.inrp.fr/vst/>

## II - BASES BIBLIOGRAPHIQUES EN LIGNE

PICARD Emmanuelle (SHE), *Bibliographie sur les établissements d'enseignement supérieur français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.*

[http://www.inrp.fr/she/picard\\_biblio\\_etablissements\\_enseignement\\_superieur.htm](http://www.inrp.fr/she/picard_biblio_etablissements_enseignement_superieur.htm)

CHARMASSON Thérèse (CRHST), *Les archives des sciences en France. Références bibliographiques utiles.*

[http://www.inrp.fr/she/picard\\_archives\\_bibliographie.htm](http://www.inrp.fr/she/picard_archives_bibliographie.htm)

REY Olivier (INRP), Veille scientifique sur l'enseignement supérieur, INRP-RESUP.

<http://www.inrp.fr/vst/>

Bibliographies du GERME (années 1960, 1968, thèmes divers)

<http://www.germe.info/kiosque/kiosque.html>

Bibliographie du Groupe d'étude Histoire de la formation des adultes (GEHFA)

[http://www.gehfa.com/4\\_Bibliographie/Bibliographie.htm](http://www.gehfa.com/4_Bibliographie/Bibliographie.htm)

## III - ARCHIVES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### 1. Panoramas

CHARMASSON Thérèse (dir.), *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris, CTHS, 2005, où figurent notamment la reproduction des introductions de l'*État sommaire* des versements faits dans la sous-série F<sup>17</sup> (1935) et du *Supplément* (1962), ainsi que les deux textes suivants : Marie-Louise Marchand et Michel Duchéin, « Les Archives de l'enseignement supérieur en France » (paru à l'origine en 1967), et Hélène Benrekassa, Thérèse Charmasson, « Archives des administrations et des établissements scolaires : bilan de dix ans de versements » (paru en 1983).

CHARMASSON Thérèse (dir.), *Histoire de l'enseignement, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Guide du chercheur*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, CTHS-INRP, 2006 (on y trouve notamment le réseau des ministères, des administrations et des institutions spécialisées qui produisent des archives utilisables à côté de celles des établissements).

CHOFFEL-MAILFERT Marie-Jeanne et ROLLET Laurent (dir.), *Mémoire et culture matérielle de l'université. Sauvegarde, valorisation et recherche. Actes du colloque du 8 avril 2005 tenu à l'Université Nancy 2*, Nancy, PUN, 2008.

OPPERMANN Fabien, « La mission des Archives nationales auprès des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », bilans réguliers d'activités en ligne.

PICARD Emmanuelle, « Les archives de l'enseignement supérieur français à l'époque contemporaine : un chantier d'avenir ? », dans Marie-Jeanne Choffel-Mailfert et Laurent Rollet (dir.), *Mémoire et culture matérielle de l'université, op. cit.*, p. 51-62.

## 2. Fonds particuliers

CHARMASSON Thérèse, « La Mission des Archives du Rectorat de Paris », *Histoire de l'éducation*, n° 13, 1981, p. 45-53.

CHARMASSON Thérèse, LE LORRAIN Anne-Marie, RIPA Yannick (dir.), *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours. Textes officiels avec introduction, notes et annexes*, tome 1 : *De la Révolution à 1926*. Paris, INRP-Économica, 1987 ; et BODÉ Gérard, *L'Enseignement technique de la Révolution à nos jours*, tome 2 : *De 1927 à 1958*, volume 1 : *Textes officiels avec introduction, notes et annexes*, Paris, INRP, 2002 (où l'on trouve, en plus des textes officiels relatifs, notamment, aux écoles de niveau supérieur et à l'enseignement supérieur technique dans les universités, un descriptif des fonds d'archives nationaux, départementaux et municipaux concernant ces filières, ainsi qu'un copieux inventaire des multiples sources imprimées). [http://www.inrp.fr/she/bode\\_textoff.htm](http://www.inrp.fr/she/bode_textoff.htm)

CHARMASSON Thérèse, avec la collaboration de Daniel Marion, Catherine Gaziello et Carole Rota-Tréguier, *Les Archives des scientifiques, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Guide des fonds conservés en France*, Paris, CTHS, 2008.

LE CLECH Sylvie et PICARD Emmanuelle, « Sources d'archives publiques conservées aux Archives nationales : quelques jalons de recontextualisation critique de la réforme de l'enseignement en 1968 », dans David Valence (dir.), *Réformer l'Université après 1968. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur et son application (1968-1984)*, à paraître en 2013.

LE GOFF Armelle, « Les Dossiers de carrière des professeurs de l'Université dans les archives du ministère de l'Instruction publique au XIXe siècle », *La Revue administrative*, n° spécial sous la direction de Catherine Mérot, *Regards croisés de l'administration sur les personnes. Actes de la journée d'études du 24 octobre 2006*, Archives nationales, 2007, p. 49-54.

LE GOFF Armelle (dir.), *Les hommes et les femmes de l'Université : deux siècles d'archives*, Paris, Archives nationales-DAF-INRP, 2009.

- \* Armelle Le Goff, « Les hommes et les femmes de l'université dans les fonds des Archives nationales », p. 25-45.
- \* Thérèse Charmasson, « Les archives personnelles des administrateurs et des professeurs », p. 45-65.
- \* Fabien Oppermann, « La loi Faure, les archives et les universités », p. 65-78.
- \* Edith Pirio, « Les fonds des facultés parisiennes aux Archives nationales, site de Paris », p. 184-194.

POUCET Bruno (dir.), *Mille ans d'éducation en Picardie. Guide de recherche en histoire de l'éducation*, Paris, Encrages, 2008.

### **3. GERME et Conservatoire des mémoires étudiantes**

*Guide des sources sur les mouvements étudiants et l'enseignement supérieur* (fonds du CAC, de la BDIC, du CHS XX<sup>e</sup> siècle, du CHT de Nantes et de la CFDT).  
<http://www.germe.info/guide.htm>

*Guide des sources sur les mouvements étudiants et l'enseignement supérieur d'Île-de-France* (fonds du CAC, de la section XX<sup>e</sup> siècle du CHAN, de la BU de Paris VIII, des AHC Science Po, du CHS XX<sup>e</sup> siècle et des archives départementales du Val-de-Marne)



<http://www.germe.info/guide/guide-IDF.htm>

#### **IV - DICTIONNAIRES**

AMALVI Christian, *Dictionnaire biographique des historiens français et francophones*, Paris, Boutique de l'Histoire, 2004.

ARABEYRE Patrick, HALPÉRIN Jean-Louis, KRYNEN Jacques (dir.), *Dictionnaire historique des juristes français*, Paris, PUF, 2007.

CHARLE Christophe et TELKES Eva, *Les Professeurs de la faculté des sciences de Paris, 1901-1939. Dictionnaire biographique*, Paris, INRP et CNRS, 1989.

CHARLE Christophe et TELKES Eva, *Les Professeurs du Collège de France, 1901-1939. Dictionnaire biographique*, Paris, INRP et CNRS, 1988.

CHARLE Christophe, *Dictionnaire biographique des universitaires aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. La faculté des lettres de Paris*, vol. 1 : 1809-1908 et vol. 2 : 1909-1939, Paris, INRP et CNRS, 1985 et 1986.

CONDETTE Jean-François, *Les lettrés de la République. Les enseignants de la faculté des lettres de Douai puis Lille sous la Troisième République, 1870-1914. Dictionnaire biographique*, Lille, CEGES, 2006.

CONDETTE Jean-François, *Les recteurs d'Académie en France de 1808 à 1940*, t. 2 : *Dictionnaire biographique*, Paris, INRP, 2006.

HUGUET Françoise, *Les Professeurs de la faculté de Médecine de Paris, 1789-1939*, Paris, CNRS et INRP, 1991.

#### **V - BASES DE DONNÉES ET CHANTIERS D'ÉTUDES PROSOPOGRAPHIQUES ACHÉVÉS OU EN COURS**

##### **1. Professeurs et autres membres de l'enseignement supérieur des lettres et des sciences**

\* *Les professeurs des facultés de lettres et de sciences (1808-1878)*, Françoise Huguet, Boris Noguès (SHE) ; projet achevé et en ligne. <http://facultes19.ish-lyon.cnrs.fr/>

\* *Les chaires des facultés de lettres et de sciences en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Chronologie, distribution et liste des titulaires successifs*

(1808-1879), François Huguet (SHE) ; projet achevé et en ligne.  
[http://facultes19.ish-lyon.cnrs.fr/prof\\_facultes\\_1808\\_1880.htm](http://facultes19.ish-lyon.cnrs.fr/prof_facultes_1808_1880.htm)

- \* *Les enseignants des facultés de droit de Paris et de province (1802-1950)*, Jean-Louis Halpérin, Catherine Fillon et leur équipe (ENS de Paris).  
<http://www.droit.ens.fr/Corpus-des-enseignants-en-droit-en.html>
- \* *Les professeurs de la faculté de sciences de Paris (1808-1939)*, Emmanuelle Picard (LARHRA, Équipe « Histoire de l'éducation »), Claire Lemerrier (CSO). [http://www.inrp.fr/she/picard\\_enquete\\_professeurs\\_facultes\\_xix.htm](http://www.inrp.fr/she/picard_enquete_professeurs_facultes_xix.htm)  
[http://www.inrp.fr/she/dictionnaire\\_faculte\\_sciences\\_paris.htm](http://www.inrp.fr/she/dictionnaire_faculte_sciences_paris.htm)
- \* *Les enseignants de l'enseignement supérieur scientifique en France dans l'entre-deux-Guerres*, Josette Solais, Pierre Burignat, Renaud d'Enfert (SHE et Groupe d'histoire et de diffusion des sciences d'Orsay, GHDSO). [http://www.ghdso.u-sud.fr/cms/index.php?option=com\\_content&view=article&id=142&Itemid=81](http://www.ghdso.u-sud.fr/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=142&Itemid=81)
- \* *Dictionnaire prosopographique de la faculté des sciences de Nancy*, Laurent Rollet (Archives Poincaré. Laboratoire d'histoire et de philosophie des sciences) ; projet achevé et en ligne.  
<http://poincare.univ-nancy2.fr/Activites/?contentId=6135>
- \* *Les historiens français : la construction d'une discipline académique, 1800-2005*, Emmanuelle Picard (LARHRA, Équipe « Histoire de l'éducation »), un travail réalisé dans le cadre du programme de la European Science Foundation : « Representations of the Past : The Writing of National Histories in Europe » ; projet achevé et en ligne.  
<http://www.inrp.fr/she/nhist/scripts/index.php>
- \* *Héloïse. European Workshop on Historical Academic Databases*, créé en 2012, Emmanuelle Picard (LARHRA, Équipe Histoire de l'éducation), Thierry Kouamé (Paris 1), Denise Turrel (université de Poitiers), Gian Paolo Brizzi (université de Bologne), Repertorium Academicum Germanicum (université de Berne) et al. - Carnet de recherche en ligne.  
<http://heloise.hypotheses.org/>

## 2. Les doctorats

- \* *Les thèses de doctorat en sciences et en lettres, fin XVIII<sup>e</sup>-1940*, Françoise Huguet (SHE) ; projet achevé et en ligne. <http://www.inrp.fr/she/theses/scripts/index.php>
- \* *Les docteurs en droit à partir de la sous-série F<sup>17</sup>*, Jean-Louis Halpérin, Catherine Fillon et leur équipe (ENS de Paris).

## VI - SYNTHÈSES SUR L'HISTOIRE DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES ET DES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

*Classement par année d'édition*

WEISZ George, *The Emergence of Modern Universities in France, 1863-1914*, Princeton, PUP, 1983.

VERGER Jacques (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986.

DREYFUS-ARMAND Geneviève et GERVEREAU Laurent (dir.), *Mai 68 : les mouvements étudiants en France et dans le Monde*, n° 11-13 de *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, BDIC, 1988. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/mat\\_0769-3206\\_1988\\_num\\_11\\_1](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/mat_0769-3206_1988_num_11_1)

ANDERSON Robert D. , *European Universities from the Enlightenment to 1914*, Oxford, OUP, 2004

RÜEGG Walter (ed.), *A History of the university in Europe, vol. III : Universities in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries (1800-1945)*, Cambridge, CUP, 2004.

VERGER Jacques et CHARLE Christophe, *Histoire des universités*, Paris, PUF, QSJ, 2<sup>e</sup> éd. mise à jour 2007.

RÜEGG Walter (ed.), *A History of the university in Europe, vol. IV : Universities since 1945*, Cambridge, CUP, 2011.

VERGER Jacques et CHARLE Christophe, *Histoire des universités, XII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, Quadrige, 2012.

**VII - QUELQUES PUBLICATIONS CLASSIQUES OU RÉCENTES SUR L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES UNIVERSITÉS EN FRANCE À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE**

*Grandes écoles non comprises*

BRUTER Annie (dir.), *Le cours magistral, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, n° 120 de la revue *Histoire de l'éducation*, octobre-décembre 2008. <http://histoire-education.revues.org/1035>.

CAPLAT Guy et LEBEDEFF-CHOPIN Bernadette, *L'inspection générale de l'enseignement supérieur au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, INRP, 2002.

CARON Jean-Claude, *Génération romantiques, 1814-1851. Les étudiants de Paris et le Quartier latin*, Paris, A. Colin, 1991.

CHAPOULIE Jean-Michel, FRIDENSON Patrick et PROST Antoine (dir.), *Mutations de la science et des universités en France depuis 1945*, n° 233 de la revue *Le Mouvement Social*, octobre-décembre 2010. [http://www.lemouvementsocial.net/numero\\_revue/2010-4-mutations-de-la-science-et-des-universites-en-france-depuis-1945/](http://www.lemouvementsocial.net/numero_revue/2010-4-mutations-de-la-science-et-des-universites-en-france-depuis-1945/)

- \* Dominique Pestre, « Dix thèses sur les sciences, la recherche scientifique et le monde social, 1945-2010 ».
- \* Antoine Prost et Jean-Richard Cytermann, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France ».
- \* Patrick Fridenson, « La politique universitaire depuis 1968 ».
- \* Jean-Yves Mérindol, « Les universitaires et leurs statuts depuis 1968 ».
- \* Myriam Baron, « Les transformations de la carte universitaire depuis les années 1960 : constats et enjeux ».
- \* Jérôme Aust, « Quand l'université s'ancre au territoire. Collaborations académiques et territoriales à Lyon (1958-2009) ».
- \* Fabienne Pavis, « Une discipline « utile » dans l'enseignement supérieur : promotion et appropriations de la gestion (1965-1975) ».
- \* Bernard Hubert, « L'agronomie, science de l'agriculture ? ».
- \* Gabriel Galvez-Behar, « Les revues de sciences humaines et sociales

face à l'évaluation ».

CHARLE Christophe, FERRÉ Régine (dir.), *Le personnel de l'enseignement supérieur aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS, 1985 (un colloque pionnier)

CHARLE Christophe, *La République des universitaires, 1870-1940*, Paris, Seuil, 1994.

CONDETTE Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940*, t. 1 : *La formation d'une élite administrative au service de l'Instruction publique*, Paris, INRP, 2006.

CONDETTE Jean-François, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940*, t. 3 : *Le recteur, l'Ecole, la nation : entre réalités scolaires locales et politiques éducatives nationales*, Paris, INRP, 2009.

CONDETTE Jean-François, *Les recteurs, Deux siècles d'engagements pour l'école*, Rennes, PUR, 2009.

COHEN, H. S., *Elusive Reform : the French Universities, 1968-1978*, Boulder, Westview Press, 1978.

D'ENFERT Renaud et FONTENEAU Virginie (dir.), *L'enseignement scientifique et technique, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : acteurs individuels et collectifs*, Paris, Hermann, 2011.

DREYFUS-ARMAND Geneviève et GERVEREAU Laurent (dir.), *Mai 68 : les mouvements étudiants en France et dans le Monde*, n° 11-13 de *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, BDIC, 1988. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/mat\\_0769-3206\\_1988\\_num\\_11\\_1](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/mat_0769-3206_1988_num_11_1)

FERTE Patrick et BARRERA Caroline (dir.), *Étudiants de l'exil. Migrations internationales et universités refuges (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2010.

FISCHER Didier, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000.

FONDATION CHARLES DE GAULLE, POU CET Bruno et VALENCE David (dir.), *Réformer l'Université après mai 68. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur et son application*, Rennes, PUR (à pa-

- raître en 2013).
- GRELON André, BIRCK Françoise (dir.), *Des ingénieurs pour la Lorraine, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Metz, Éd. Serpenoise, 1998, rééd. Nancy, PUN, 2007.
- HULIN Nicole, *Les femmes, l'enseignement et les sciences. Un long cheminement (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- KARADY Victor (parmi de nombreux articles), « Les professeurs de la République. Le marché scolaire, les réformes universitaires et les transformations de la fonction professorale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 47-48, 1983, p. 90-112, ou « La migration internationale d'étudiants en Europe, 1890-1940 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 145, 2002/5, p. 47-60.
- LE GOFF Armelle (dir.), *Les hommes et les femmes de l'Université. Deux siècles d'archives*, Paris-Lyon, Archives nationales-DAF-INRP, 2009.
- LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain et MORDER Robi (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2007.
- MOULINIER Pierre, *Naissance de l'étudiant moderne, XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2002.
- MOULINIER Pierre, *Les étudiants étrangers à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle. Migrations et formation des élites*, Rennes, PUR, 2012.
- NEVEU Bruno, *Les facultés de théologie catholique de l'Université de France, 1808-1880*, Paris, Klincksieck, 1998.
- ORKIBI Eithan, *Les étudiants de France et la guerre d'Algérie. Identité et expression collective de l'UNEF (1954-1962)*, Paris, Syllepse, 2012.
- PERVILLE Guy, *Les étudiants algériens de l'Université française (1880-1962)*, Paris, CNRS, 1984.
- SINGARAVELOU Pierre, *Professer l'Empire. Les « sciences coloniales » en France sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

## VIII - QUELQUES MONOGRAPHIES PUBLIÉES

### Amiens et la Picardie

- COUTANT Stéphane, *L'Université de Picardie, naissance d'un destin régio-*

*nal*, Amiens, Encrages éditions, 2008.

POUCET Bruno (dir.), *L'enseignement supérieur en Picardie, 1800-1980*, Amiens, Encrages éditions (à paraître fin 2013).

### **Avignon**

BÉNÉZET Brigitte (dir.), *L'Université d'Avignon : naissance et renaissance, 1303-2003*, Arles, Actes Sud, 2003.

### **Bordeaux**

CADILHON François, LACHAISE Bernard et LEBIGRE Jean-Michel, *Histoire d'une université bordelaise : Michel de Montaigne, faculté des lettres, faculté des arts (1441-1999)*, Bordeaux, PUB, 1999.

MALHERBE Marc, *La Faculté de droit de Bordeaux, 1870-1970*, Bordeaux, PUB, 1996.

### **Caen**

QUELLIEN Jean, TOULORGE Dominique, DAVID Serge, *Histoire de l'université de Caen, 1432-2012*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2012.

### **Clermont-Ferrand**

KERGOMARD Alain, *La Mutation universitaire. Clermont, 1948-1993*, Paris, L'Harmattan, 1996.

### **Grenoble**

DREYFUS Paul, *La Faculté de médecine de Grenoble de 1939 à 1990*, La Tronche, Faculté de médecine, 1990.

MARTIAL Mathieu (dir.), *De l'école de droit à la faculté de droit de Grenoble (1806-2006). Héritage historique et enjeux contemporains*, Grenoble, PUG, 2007.

### **Le Havre**

STECK Benjamin (dir.), *Université du Havre, une université dans la cité : 1984-2004*, Fécamp, Éditions des falaises, 2004.

### **Le Mans**

CONSTANT Jean-Marie, *L'Histoire de l'Université du Maine*, Rennes, PUR, 2007.

### **Lille**

BISERTE, Gérard, *Histoire de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille I*, Lille, Association corporative des étudiants en médecine de Lille, 1975.

CONDETTE Jean-François, *D'un transfert à l'autre : la faculté des Lettres de Lille, 1887-1974*, Lille, PUS, 1997.

CONDETTE Jean-François, *La faculté des lettres de Lille de 1887 à 1945. Une faculté dans l'histoire*, Lille, PUS, 1999.

VANDENBUSSCHE Robert (éd.), *Cent ans d'université lilloise*, Lille, CRHEN, 2000.

### **Limoges**

CELLES-PINELLI, *Histoire de l'école de médecine et de pharmacie et de la faculté de médecine de Limoges, 1646-1991*, Limoges, PUL, 1993.

### **Lyon**

AUST Jérôme, *Le cas des politiques d'implantation universitaire dans l'agglomération lyonnaise (1958-2004)*, doctorat, science politique, sous la dir. de Gilles Pollet, Lyon II-IEP de Lyon, 2004. [http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2004/aust\\_j#p=0&a=top](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2004/aust_j#p=0&a=top)

DEROUSSIN David (dir.), *Le renouvellement des sciences sociales et juridiques sous la III<sup>e</sup> République. La Faculté de droit de Lyon*, Paris, La mémoire du droit, 2007.

### **Mulhouse (Haute-Alsace)**

STOSKOPF Nicolas, *Université de Haute-Alsace. La longue histoire d'une jeune université*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2005.

STREITH Jacques, *Haute-Alsace et enseignement supérieur : le modèle universitaire mulhousien*, Strasbourg, PUS, 2009.



## Montpellier

BONNET Hubert, *La Faculté de médecine de Montpellier*, Montpellier, Sauramps médical, 1992.

DULIEU Louis, *La Faculté des sciences de Montpellier des origines à nos jours*, Avignon, Les Presses universelles, 1981.

## Nancy

BIRCK Françoise, GRELON André (dir.), *Un siècle de formation d'ingénieurs électriciens, ancrage local et dynamique européenne : l'exemple de Nancy*, Paris, Éd. MSH, 2006.

LOGETTE Aline, *Histoire de la Faculté de droit de Nancy (1768-1864-1914)*, Nancy, PUN, 1964.

ROLLET Laurent et CHOFFEL-MAILFERT Marie-Jeanne (dir.), *Aux origines d'un pôle scientifique. Faculté des sciences et écoles d'ingénieurs à Nancy du Second Empire aux années 1960*, Nancy, PUN, 2007.

## Nantes

EMPTOZ Gérard (dir.), *Histoire de l'Université de Nantes, 1460-1993*, Rennes, PUR, 2002.

## Paris et Île-de-France

AZZOLA Olivier, FOSSIER Gaby, *Université Paris-Diderot-Paris 7, fondation-refondation (1963-2007)*, Paris, Université Paris-Diderot, 2007.

BONNAFOUS Simone et CHIRON Pierre (dir.), *L'Université en banlieue (UPEC, 1970-2010). Après les commémorations*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2012.

BOURILLON Florence, COUDROY DE LILLE Laurent, BERTRAND Nicolas, BLANDIN Claire et OUBAIDOURAHAMAN Anece, *Aux origines de l'UPEC*, Créteil, UPEC, 2011. CARON Jean-Claude, *Génération romantiques, 1814-1851. Les étudiants de Paris et le Quartier latin*, Paris, A. Colin, 1991.

GIRAULT Jacques, LESCURE Jean-Claude et VADELORGE Loïc (dir.), *Paris XIII. Histoire d'une université en banlieue, 1970-2010*,

Paris, Berg International, 2012.

HALPERIN Jean-Louis, *Paris, capitale juridique (1804-1950) - Étude de sociohistoire sur la Faculté de droit de Paris*, Paris, Presses de l'ENS, 2011.

MERCIER Charles, *René Rémond, Nanterre et l'université. Les enfants de 68 (1968-1976)*, doctorat, histoire, sous la dir. de Philippe Boutry, Paris I, 2011, à paraître.

MILET Marc, *La Faculté de droit de Paris face à la vie politique, de l'affaire Scelle à l'affaire Jeze, 1925-1936*, Paris, LGDJ Éditions Montchrestien, 1996.

MOULINIER Pierre, *Les étudiants étrangers à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle. Migrations et formation des élites*, Rennes, PUR, 2012.

RIVÉ Philippe (dir.), *La Sorbonne et sa reconstruction*, Paris, La Manufacture, 1987.

SOULIE Charles (dir.), *Un mythe à déconstruire ? Origines et destin du Centre universitaire expérimental de Vincennes*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2012.

TUILIER André, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, tome II : *De Louis XIV à la crise de 1968*, Paris, NLF, 1994.

ZIEGLER Gilette, *Le Défi de la Sorbonne - Sept siècles de contestation*, Paris, Julliard, 1969.

### **Perpignan**

CARMIGNANI Paul (dir.), *L'Université de Perpignan, tradition humaniste et modernité scientifique, de 1350 à 2000*, Perpignan, PUP, 2001.

### **Poitiers**

AUDOUIN Louis, *Contribution à l'histoire de l'université de Poitiers et à celle de son difficile établissement au XIX<sup>e</sup> siècle*, Poitiers, Y'Bis, 1997.

### **Rennes**

*Entre fidélité et modernité, l'université Rennes 2 Haute Bretagne, 25<sup>ème</sup> anniversaire 1969-1994*, Rennes, PUR, 1994.

### Saint-Étienne

BAYON-TOLLET Jacqueline et MATHIEU Guillaume (éd.), *La Force de la volonté. Naissance et affirmation d'une université : Saint-Etienne 1960-1978*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009.

### Strasbourg

ARNOLD Mathieu, *La Faculté de théologie protestante de l'université de Strasbourg de 1919 à 1945*, Strasbourg, Association des publications de la faculté de théologie protestante, 1990.

CRAIG John E., *Scholarship and Nation Building. The University of Strasbourg and Alsacian Society, 1870-1939*, Chigaco, UCP, 1984.

CRAWFORD Elisabeth et OFF-NATHAN Josiane (dir.), *La science sous influence. L'Université de Strasbourg, enjeu des conflits franco-allemands, 1872-1945*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2005.

FRANK Robert et al., *Histoire de la faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2004.

JONAS Stéphane, GERARD Anne-lise, DENIS Marie-Noëlle, WEIDMANN Francis, *Strasbourg, capitale du Reichsland Alsace-Lorraine et sa nouvelle université (1871-1918)*, Strasbourg, Oberlin, 1995.

*Les Universités du Rhin supérieur de la fin du Moyen-Age à nos jours*, Strasbourg, PUS, 1988.

LIENHARD Marc, *La Faculté de théologie de Strasbourg hier et aujourd'hui (1538-1988). Mémorial du 450e anniversaire de la faculté*, Strasbourg, Oberlin, 1988.

LIVET Georges, *L'Université de Strasbourg, de la Révolution française à la Guerre de 1870. « La rencontre avec l'histoire »*, Strasbourg, PUS, 1996.

### Tours

CREYSSELS David, *La Faculté de pharmacie de Tours*, Paris, Connaissance et Savoir, 2005.

### Toulouse

BARRERA Caroline (dir.), *Étudiants d'ailleurs : histoire des étudiants*

*étrangers, coloniaux et français de l'étranger de la faculté de droit de Toulouse, XIX<sup>e</sup> siècle-1944*, Albi, Presses du Centre universitaire Champollion, 2007.

BONNASSIE Pierre, PRADALIÉ G. (éd.), *La Capitulation de Raymond VII et la fondation de l'Université de Toulouse : 1229-1979, un anniversaire en question*, Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1979.

BURNEY John M., *Toulouse et son université. Facultés et étudiants dans la France provinciale du XIX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse-Paris, PUM-CNRS, 1988.

CABANIS André, CHASTAN Yves *et al.*, *Toulouse universitaire : 1229-1979*, Comité des manifestations du 750<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'université de Toulouse, Toulouse, Imprimerie du Commerce, 1980.

### **Valence**

LATOUILLE Jean-Jacques, *Histoire de l'université de Valence. Entre intention pédagogique et volonté politique (1452-2000)*, Paris, L'Harmattan, 2012.

### **Autres villes**

LAMARD Pierre et LEQUIN Yves-Claude, *La technologie entre à l'université. Compiègne, Sevenans, Belfort-Montbéliard*, Montbéliard, UTBM, 2005.

## **IX - L'URBANISME, L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE ARTISTIQUE DES UNIVERSITÉS**

BRESC-BAUTIER Geneviève, FOUCART Jacques, GADY Alexandre, HOTTIN Christian, PINGEOT Anne, *La Sorbonne : Un musée, ses chefs-d'œuvre*, Paris, RMN, 2007.

CHOFFEL-MAILFERT Marie-Jeanne et ROLLET Laurent (dir.), *Mémoire et culture matérielle de l'université. Sauvegarde, valorisation et recherche. Actes du colloque du 8 avril 2005 tenu à l'Université Nancy 2*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2007.

HOTTIN Christian (dir.), *Universités et grandes écoles à Paris. Les palais de la science*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 1999.

HOTTIN Christian, *Quand la Sorbonne était peinte*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001.

POIRRIER Philippe (dir.), *Paysages des campus. Urbanisme, architecture et patrimoine*, Dijon, EUD, 2009.

RICHARD-BAZIRE Anne (éd.), *Architecture des établissements d'enseignement supérieur*, n° 13 de *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 1<sup>er</sup> semestre 2007.

### **X - L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS DEPUIS LES ANNÉES 1990 : UN OBJET D'ÉTUDE PLURIDISCIPLINAIRE**

Les exemples rassemblés ici veulent simplement illustrer l'intérêt des travaux réalisés par les chercheurs appartenant à d'autres disciplines que l'histoire, au sens académique, et notamment à la sociologie, à la science politique ou à la géographie.

AUST Jérôme et CRESPIY Cécile, « Les collectivités locales face à l'enseignement supérieur et à la recherche », *Pouvoirs locaux*, octobre 2009, n° 82, p. 64-72.

BARON Myriam et BERROIR Sandrine, « Paris et le système universitaire français : mythes et réalités », *Annales de géographie*, n° 655, 2007, p. 3-21.

BOURDIEU Pierre, *Homo Academicus*, Paris, Éd. de Minuit, 1984.

CHATELAIN-PONROY Stéphanie, MIGNOT-GERARD Stéphanie, MUSSELIN Christine, SPONEM Samuel, *La gouvernance des universités françaises. Pouvoir, évaluation et identité*, CNAM-LIRSA, UPEC-IRG, CSO (Science po-CNRS), HEC Montréal, juillet 2012. [http://cso.edu/upload/dossiers/Rapport\\_GouvernanceUniversitesFrance\\_2012.pdf](http://cso.edu/upload/dossiers/Rapport_GouvernanceUniversitesFrance_2012.pdf)

COUTELIER F. et GAGNIER J., *Développement universitaire et développement territorial : l'impact du plan U 2000 (1990-1995)*, Paris, La Documentation française, 1998.

DROUARD Alain et al., *Analyse comparative des processus de changement et des mouvements de réforme de l'enseignement supérieur français*, Paris, Éd. du CNRS, 1978.

- DUBET François, FILÂTRE Daniel, MERRIEN François-Xavier et al., *Universités et villes*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- FAVE-BONNET Marie-Françoise (dir.), *L'évaluation dans l'enseignement supérieur en questions, actes de la journée d'étude de l'université Paris-Ouest-Nanterre*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- FELOUZIS Georges (dir.), *Les mutations actuelles de l'université*, Paris, PUF, 2003.
- FILÂTRE Daniel (dir.), *Les figures territoriales de l'université*, Toulouse, PUM, 2006.
- FIXARI Daniel, MOISDON Jean-Claude et PALLEZ Frédérique, *L'évaluation des chercheurs en question, 1992-2009*, Paris, Presses de l'École des Mines, 2009.
- FOREST Frédéric (dir.), *Les universités en France. Fonctionnement et enjeux*, Rouen, PURH, 2012.
- FRÉMONT Armand, HÉRIN Robert et JOLY Jacques, *Atlas de la France Universitaire*, Paris, Documentation Française, 1992.
- FRIEDBERG Erhardt et MUSSELIN Christine, *L'État face aux universités en France et en Allemagne*, Paris, Anthropos, 1993.
- GALLAND Olivier et OBERTI Marco, *Les étudiants*, Paris, La Découverte, 2008.
- GROSSETI Michel et LOSEGO Philippe (dir.), *La territorialisation de l'enseignement supérieur : France, Espagne et Portugal*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- GRUEL Louis, GALLAND Olivier et HOUZEL Guillaume (dir.), *Les étudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, Rennes, PUR, 2009.
- MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001.
- MUSSELIN Christine, *Le marché des universitaires, France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.
- MUSSELIN Christine, *Les universitaires*, Paris, La Découverte, 2008.

MUSSELIN Christine, « Enseignement supérieur », dans Agnès Van Zanten, *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, PUF, 2008, p. 269-273 (et les autres entrées signalées à la suite de cette notice).

MUSSELIN Christine, BARRIER Julien, BOUBAL Camille, SOUBIRON Aude *et al.*, *Liberté, responsabilité et centralisation des universités*, CSO (Science Po-CNRS) et ESEN, août 2012. [http://cso.edu/upload/dossiers/Rapport\\_LiberteResponsabiliteCentralisationUniversites\\_2012.pdf](http://cso.edu/upload/dossiers/Rapport_LiberteResponsabiliteCentralisationUniversites_2012.pdf)

RENAUT Alain, *Les révolutions de l'Université. Essai sur la modernisation de la culture*, Paris, Calman-Lévy, 1995.

On ajoutera à cette liste de travaux une source imprimée qui contient de précieuses informations historiques, parfois inédites :

LARROUTUROU Bernard, *Pour rénover l'Enseignement supérieur parisien. Faire de Paris la plus belle métropole universitaire du monde, c'est possible ! Rapport final*, La Documentation Française, 2010. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000476/index.shtml>

# Séminaires, journées d'étude et colloques organisés depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle sur l'histoire et l'actualité de l'enseignement supérieur et des universités

par Jean-Noël Luc  
Professeur en histoire contemporaine  
Université Paris-Sorbonne - Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle (Paris I – Paris IV)

Réalisé avec l'aide d'Emmanuelle Picard et de Stéphanie Méchine, cet inventaire, arrêté le 15 février 2013, ne prétend pas être exhaustif.

## QUELQUES EXEMPLES DE SÉMINAIRES

### 1. Séminaires anciens

*Histoire de l'enseignement supérieur*, SHE, Emmanuelle Picard (Thèmes traités : Sources, objets et méthodes de l'histoire de l'enseignement supérieur, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles – Pour une histoire des disciplines universitaires – Enseignement supérieur et territoires – Pratiques académiques, 2005-2009).

*Histoire de l'enseignement des sciences*, Groupe d'histoire et de diffusion des sciences d'Orsay (GHDSO) de l'université Paris XI et SHE (2005-2006).

*Histoire des juristes et de l'enseignement du droit*, ENS de Paris et École nationale des Chartes, Jean-Louis Halpérin et Patrick Arabeyre (2010-2011).

*Le cours magistral, modalités et usages (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>)*, SHE, Annie Bruiter (une grande partie des séances concernent l'enseignement supérieur, 2003-2006).



## 2. Séminaires en cours

*Histoire de l'enseignement supérieur français à l'époque contemporaine: les nouveaux chantiers des doctorants*, Emmanuelle Picard (ENS de Lyon) et Jean-Noël Luc (Paris-Sorbonne), depuis 2012.  
<http://pupitre.hypotheses.org/737>

*Les transformations de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis les années 1960 : questions actuelles et regard historiques*, Emmanuelle Picard et Julien Barrier (ENS de Lyon), depuis 2013.  
<http://pupitre.hypotheses.org/750>

*Histoire des transformations de l'espace universitaire francilien depuis les années 1960*, Florence Bourillon (UPEC), Loïc Vadelorge (UPEMLV), avec la collaboration de Stéphanie Méchine (Chancellerie des universités), depuis 2012.

*Universités et territoires*, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, CSO (Sciences Po-CNRS) et PUCA.  
<https://sites.google.com/site/universitesterroires/>

*Enseignement supérieur : action publique, pratiques sociales et dynamiques institutionnelles*, Christine Musselin et Jérôme Aust, CSO (Sciences Po-CNRS).  
[http://www.cso.edu/fiche\\_actu.asp?actu\\_id=1235](http://www.cso.edu/fiche_actu.asp?actu_id=1235)

*Les réformes de l'enseignement* (avec une grande place accordée à l'enseignement supérieur et à la recherche) et *L'évaluation dans l'enseignement supérieur et la recherche*, Jean-Richard Cytermann, EHESS.  
<http://www.ehess.fr/fr/enseignement/enseignements/2011/ue/250/>

*Institutions et mouvements étudiants. Sociohistoire et dynamiques politiques*, GERME et Centre d'histoire de Sciences Po, depuis 2002.  
<http://chsp.sciences-po.fr/groupe-de-recherche/germe-groupe-d%E2%80%99etudes-et-de-recherche-sur-les-mouvements-etudiants-seminaire-de->

*Histoire de la formation des adultes*, Groupe d'étude Histoire de la formation des adultes (GEHFA), depuis 1997.  
[http://www.gehfa.com/2\\_Seminaires\\_et\\_autres/Evenements.htm](http://www.gehfa.com/2_Seminaires_et_autres/Evenements.htm)

## II - EXPOSITIONS, JOURNÉES D'ÉTUDE ET COLLOQUES (DEPUIS 2005)

2005

*Mémoire et culture matérielle de l'Université. Sauvegarde, valorisation et recherche*, université de Nancy (Archives Poincaré. Laboratoire d'histoire et de philosophie des sciences).

*Archives et mémoires étudiantes*, université de Reims, CME et Mission Caarme.

2006

*Les archives de l'enseignement supérieur*, journée d'étude, SHE.  
[http://www.inrp.fr/she/picard\\_journee\\_etude\\_2006.htm](http://www.inrp.fr/she/picard_journee_etude_2006.htm)

*Pour une histoire de la formation des adultes*, 8<sup>ème</sup> Biennale, Lyon, Groupe d'étude Histoire de la formation des adultes (GEHFA).

*Regards croisés sur la question étudiante : parcours, diplômes et insertion*, RESUP (Bordeaux).

2007

*L'État et les savoirs : institutionnalisations, résistances, alternatives (1808–milieu XIX<sup>e</sup> siècle)*, journée d'étude, SHE-IHRF, Université Paris I.

*Les Universités et leurs marchés*, première conférence internationale du RESUP, Paris.

2008

*L'État et l'éducation, 1808-2008*, université Paris IV, université Lille III et SHE (avec plusieurs communications sur l'enseignement supérieur).

*Les Recteurs d'académie et la fonction rectorale, deux cents ans d'histoire*, journée d'étude, Conférence des recteurs français, université Paris IV, université Lille III et SHE.

*Les hommes et les femmes de l'Université : deux siècles d'archives*, journée d'étude, Centre historique des archives nationales (CHAN).

*L'enseignement supérieur et les marchés du travail*, RESUP-IREDU (Dijon).

*Table ronde consacrée aux bases de données prosopographiques informatisées sur les étudiants et les professeurs d'université depuis le Moyen Age*, université et MSH de Poitiers.

2009

*L'évaluation dans l'enseignement supérieur en questions*, université Paris X et RESUP.

*Les inégalités dans l'enseignement supérieur et la recherche*, université de Lausanne et RESUP.

*Les universités au temps de la mondialisation et de la compétition pour l'excellence*, Université Paris VIII.

*Représenter les étudiants (participation, élections, représentativité) et 124 minutes pour les archives et les mémoires étudiantes*, GERME.

*Décrire, classer, compter : l'approche prosopographique en histoire des sciences et des techniques*, université de Nancy (largement consacré aux universités scientifiques).

2010

*University jubilees and university history at the beginning of the 21st century*, Joint Committee for Nordic Research Councils for the Humanities and the Social Sciences (NOS-HS), université de Copenhague.

*De Vincennes à Saint-Denis. Éléments pour une histoire sociale de Paris VIII*, université Paris VIII.

*Paris 13. L'université en banlieue, 1970-2010*, université Paris XIII (Centre de Recherche Espaces, Sociétés, Cultures).

*Les Sciences humaines et sociales (1970-2010) : Nanterre en débat !*, université Paris X.

*Deux cents ans d'enseignement littéraire supérieur à Amiens*, journée d'étude, université de Picardie Jules-Verne – archives départementales de la Somme.

*Édition et universités (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, colloque international, École nationale des Chartes et SHE.

*L'Université Sorbonne nouvelle-Paris III dans les médias. 40 ans d'archives d'agence de presse*, exposition, université Paris III.

*100 ans de santé étudiante, exposition itinérante*, GERME-Cité des mémoires étudiantes, à l'université de Cergy-Pontoise.

*De Paris Ouest à Paris Ouest : quarante ans de vie universitaire à Nanterre*, journée d'étude et exposition, université Paris X et BDIC.

2011

Janvier 2011

*L'enseignement supérieur et la recherche en réformes*, RESUP en partenariat avec le Centre de sociologie des organisations (Science Po-CNRS).

*Les archives de la formation des adultes*, Groupe d'étude Histoire et formation des adultes (GEHFA) et archives départementales de Seine-Saint-Denis.

*40 ans d'université avec Paris-Sud*, exposition du 25 janvier au 27 février à la bibliothèque universitaire du Campus d'Orsay (Paris XI).

Mars 2011

*Academic culture of remembrance, conference on the triangular relationship between scientific research, academic heritage and university culture of remembrance*, université de Gand.

*Printemps des mémoires étudiantes et journée portes ouvertes du nouveau Pôle de ressources et d'informations sur les mémoires étudiantes* (Saint-Ouen), GERME et Cité des mémoires étudiantes.

Mai 2011

*Enseignement supérieur et développement des territoires. Quelles coopérations entre universités et collectivités locales ?* Roanne, Association des villes universitaires de France (AVUF), en partenariat avec la

CPU (Conférence des présidents d'université), la FMVM (Fédération des maires des villes moyennes) et l'AMGVF (Association des maires de grandes villes de France).

Juin 2011

**Archives universitaires. Des sources nouvelles pour l'histoire de l'enseignement et de la recherche**, journée d'étude, Chancellerie des universités de l'académie de Paris et université Paris IV-Sorbonne.

**12 campus du 21ème siècle**, exposition de la Cité de l'architecture, prêtée à la Chancellerie des universités de l'académie de Paris.

**Économie de la connaissance et aménagement universitaire : quels enjeux pour l'attractivité et la compétitivité des territoires ?** Comparaisons internationales, université Lille I et PUCA.

**Les prosopographies des universitaires parisiens à l'époque moderne et contemporaine : continuités ou ruptures ?**, universités Paris I et Paris IV-Sorbonne. *Septembre 2011*

**Réformer l'Université après mai 68. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur et son application (1968-1984)**, Fondation Charles de Gaulle, avec le soutien du Centre d'histoire de Sciences-Po (CHSP) et du Comité d'histoire parlementaire et politique (CHPP).

Lancement de **Cimaise / effraction. Les œuvres d'art des campus, une série de manifestations**, dans 23 établissements d'enseignement supérieur, autour des œuvres d'art installés dans les campus.

Octobre 2011

**Les universités au risque de l'histoire. Principes, configurations et modèles, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles**, université de Nancy (Archives Poincaré. Laboratoire d'histoire et de philosophie des sciences).

Décembre 2011

**Être étudiant à Amiens, 1804-1970**, journée d'étude, université de Picardie-Jules-Verne.

*Vers de nouvelles pratiques académiques Est-Ouest. Acteurs et passeurs dans la culture universitaire en France*, université Paris III.

*Enseignement supérieur, recherche et collectivités locales*, journée d'étude, université Paris XIII.

2012

Mars 2012

*Universités d'Ile-de-France : vers un corpus d'archives orales ?*, journée d'étude, Chancellerie des universités de Paris, université Paris XIII et GERME.

*Construction, développement et structuration du « système » d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation en Bretagne*, journée d'étude, Maison des sciences de l'Homme en Bretagne.

Mai 2012

*De Vincennes à Saint-Denis*, journée d'étude, université Paris VIII.

*The emerging European higher education and research landscape – drivers and implications*, 8<sup>e</sup> conférence internationale EUREDOCS, université de Bergen.

Septembre 2012

*Mouvements étudiants et guerre d'Algérie*, début de l'exposition itinérante réalisée par le GERME et la Cité des mémoires étudiantes.  
[http://www.citedesmemoiresetudiantes.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=95%3Amouvements-etudiants-et-guerre-dalgerie&catid=1%3Alatest-news&Itemid=30](http://www.citedesmemoiresetudiantes.org/index.php?option=com_content&view=article&id=95%3Amouvements-etudiants-et-guerre-dalgerie&catid=1%3Alatest-news&Itemid=30)

Octobre 2012

*Architectures des universités parisiennes et franciliennes, 1945-2000*, journée d'étude, Chancellerie des universités de Paris, université Paris I et université Paris VIII.

*International creative campus. La cité internationale du XXI<sup>e</sup> siècle*, journée d'étude, Maison internationale et CIUP.

*La marchandisation de l'enseignement supérieur dans le monde*, journée d'étude, Association de réflexion sur les enseignements supérieurs et la recherche, ARESER.

*Mouvements étudiants et guerre d'Algérie*, journée d'étude, Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, GERME, Cité des mémoires étudiantes.

2013

Février 2013

*Cycle de conférences (février-mai 2013) organisé dans le cadre des festivités du dixième anniversaire de l'université du Luxembourg*, Université du Luxembourg.

Mars 2013

*Les pratiques d'enseignement et de recherche dans les antennes universitaires*, journée d'étude, université de Toulouse II et RESUP.

*Le contexte historique et académique de publication des Héritiers*, journée d'étude, université Paris VIII, CRESSPA-CSU.

Mai 2013

*L'enseignement supérieur s'économicise-t-il ?*, Journée d'étude sur les transformations de l'enseignement supérieur, EHESS et université Paris Dauphine.

Arrêt de la recension : 15 février 2013

Parmi les manifestations ultérieures, on signalera :

*De l'Université de Paris aux Universités franciliennes*, colloque, universités Paris I, Paris-Est-Créteil (UPEC), Paris-Est Marne-La-Vallée et Chancellerie des universités de l'académie de Paris (30-31 janvier 2014).

*L'université dans la ville : les espace universitaires et leurs usages en Europe, du XIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, colloque, université Paris-Est-Créteil (CRHEC), université Paris-Est-Marne-la-Vallée (ACP), École normale supérieure de Lyon, LAHRA (25-26 septembre 2014).

### III - PROGRAMMES DE RECHERCHE RÉCENTS OU EN COURS FINANCÉS PAR L'ANR

Quatre de ces programmes, au moins, concernent en totalité ou en partie l'histoire des universités françaises.

*Trajuni*, dirigé par Christine Musselin (CSO Sciences-Po-CNRS) : les carrières universitaires dans trois disciplines (histoire, physique et gestion), des années 1970 aux années 2000.

*GéoScience*, dirigé par André Grelon (EHESS) et Michel Grossetti (Toulouse II) : la question de la territorialisation de l'activité scientifique.

*GoScience*, dirigé par Jérôme Aust (CSO Sciences-Po-CNRS) : la mise en place du financement de la recherche sur contrat en France et en Grande-Bretagne depuis les années 1960.

*EliDroit*, dirigé par Liora Israël (EHESS) et Rachel Vanneuille (CNRS) : la formation au droit des élites depuis 1958.





# Pistes de recherche sur l'histoire des universités françaises

*par Jean-Noël Luc*  
*Professeur en histoire contemporaine*  
*Université Paris-Sorbonne - Centre d'histoire du XIXe siècle (Paris I – Paris IV)*

## PLAN

<b>I - QUELQUES TENDANCES DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>202</b>
<b>II - DE NOUVEAUX ITINÉRAIRES CHRONOLOGIQUES.....</b>	<b>203</b>
<b>III - LES UNIVERSITÉS DANS LEUR TERRITOIRE.....</b>	<b>205</b>
<b>IV - L'ÉTABLISSEMENT UNIVERSITAIRE, OBJET DE MICRO-HISTOIRE.....</b>	<b>205</b>
<b>V – DES ACTEURS MULTIPLES : ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ADMINISTRATEURS, BIBLIOTHÉCAIRES, PERSONNELS DE RECHERCHE, ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES .....</b>	<b>208</b>
<b>VI – L'HISTOIRE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES : UN CHANTIER À DÉVELOPPER.....</b>	<b>210</b>

Les auteurs de cet ouvrage attirent l'attention sur des sources méconnues et des chantiers négligés. En croisant leurs remarques avec les bilans historiographiques déjà cités, on peut esquisser un tableau des pistes de recherche sur l'histoire des universités françaises, en particulier depuis les années 1960. Le classement et le mode de présentation adoptés ici ne doivent pas faire oublier que de nombreux sujets exigent d'associer l'observation surplombante et la micro-histoire dans une « approche globale »

de l'histoire de l'enseignement supérieur<sup>276</sup>.

Ce panorama montre que l'histoire actuelle des universités a été enrichie par l'influence des autres sciences humaines et sociales, les problématiques du renouvellement de l'histoire de l'éducation (rapports centre-périphérie, « effet établissement », « culture scolaire », étude des pratiques, genre) et les regards des chercheurs venus d'autres champs disciplinaires.

## I - QUELQUES TENDANCES DE LA RECHERCHE

- \* L'inscription de l'étude des universités françaises dans des cadres plus larges, qui pèsent sur les processus de décision.
  - Le système français d'enseignement supérieur, dont ces établissements ne constituent qu'une partie, ainsi que les politiques publiques et celles du secteur privé relatives à ce niveau d'enseignement.
  - Un dispositif national de tutelle composé d'une administration centrale (parfois détachée du ministère de l'Éducation nationale pour former, en 1974, un secrétariat d'État ou, en 1978, un ministère autonome des Universités) et de ses relais (chancellerie des Universités et corps d'inspection), de conseils, de comités paritaires et d'organes d'évaluation.
  - Les réseaux européens et internationaux de circulation des initiatives et des moyens (programmes-cadres européens), des idées (associations et colloques), des standards et des cursus (réforme du LMD, 2002), des enseignants-chercheurs et des étudiants (programmes Erasmus).
- \* L'abandon des vieux clichés ; par exemple sur le « désert universitaire » provincial avant les réformes de la Troisième République.
- \* L'étude conjointe des universités et de la recherche, seul moyen d'apprécier les formes et les degrés de convergence et de complémentarité.
- \* L'analyse des profils, des trajectoires, des pratiques professionnelles, sociales et culturelles de tous les acteurs des établissements, y com-

276 Emmanuelle Picard, « L'histoire de l'enseignement supérieur français. Pour une approche globale », *Histoire de l'éducation*, n° 122, 2009, p. 11

pris – mais le chantier émerge à peine – des personnels non-enseignants.

- \* Une prise de conscience, encore insuffisante, de la grande hétérogénéité des « universités », masquée par la distinction habituelle entre ces établissements et les « grandes écoles ». Or, l'observation fine d'un monde universitaire bigarré permet d'analyser notamment :
  - Les particularités de chaque discipline ou de chaque ensemble disciplinaire, et en particulier les problèmes spécifiques de l'enseignement supérieur de masse (lettres, sciences humaines et sociales, STAPS), souvent montré du doigt, alors qu'il assure un grand service public avec des moyens infiniment plus réduits, par tête d'étudiant, que ceux des filières, publiques ou privées, concurrentes, en France ou à l'étranger.
  - Les effets, sur les services d'enseignement réels et sur l'encadrement des étudiants, de la répartition très déséquilibrée des inscrits dans une même discipline au sein des facultés, des UFR ou des départements d'un même bassin universitaire.
- \* Le recours à des comparaisons internationales pour mettre en évidence les spécificités du cas français (notamment en ce qui concerne le recrutement, les carrières et l'évaluation des universitaires), repérer les divergences ou les convergences en fonction des disciplines et, plus largement, dépasser les questionnements inspirés par les seules problématiques nationales.

## II - DE NOUVEAUX ITINÉRAIRES CHRONOLOGIQUES

- \* Plusieurs territoires restent à défricher, par exemple entre 1815 et les années 1860, pour compléter les nombreuses études déjà réalisées sur les grandes transformations institutionnelles du XIX<sup>e</sup> siècle, celles des années de fondation (1802-1815) ou celles des réformes républicaines.
- \* D'autres investigations peuvent être conduites sur l'entre-deux-guerres, qui a moins bénéficié des avancées de la recherche que les années noires et la Libération.
- \* Le second XX<sup>e</sup> siècle, on l'a dit, mérite de multiples enquêtes, en

amont et en aval du temps fort de 1968, le mieux connu, du moins en ce qui concerne les aspirations et l'action des mouvements étudiants. Parmi les pistes de recherche nouvelles ou à approfondir, en tenant compte des travaux déjà réalisés par des sociologues, des politologues, des juristes et des géographes sur l'enseignement supérieur depuis les années 1990<sup>277</sup>, on peut citer :

- les enjeux et les conditions du découpage des universités et des UER, de la loi Faure au ministère Guichard, et ses résultats, de la simple association de disciplines à la création de véritables établissements.
- les étapes, les aléas, les formes et les limites du processus d'élargissement de l'autonomie depuis la loi Faure (1968).
- quelques « épisodes-clés encore très mal connus » et quelques « moments particulièrement significatifs », selon les mots de Patrick Fridenson<sup>278</sup>, parmi lesquels on mentionnera : l'élaboration et l'application de la réforme Fouchet des premier et second cycles, en 1964-1966, et en particulier le « moment Pierre Aigrain », du nom du directeur des enseignements supérieurs de l'époque ; les tentatives de l'État pour reprendre en main les universités (1976-1981) ; la réforme d'ensemble, le début d'une politique contractuelle pour les crédits de recherche et « l'intense rénovation pédagogique » des années suivantes (1981-1986), l'opération Campus de construction et de rénovation, les retombées du Grand emprunt de 2009, le projet de réforme des statuts des universitaires et le grand mouvement de contestation (2006-2009).
- les secteurs plus ou moins négligés par les politiques publiques depuis longtemps : les bibliothèques et la documentation, le logement étudiant, l'accueil des étudiants étrangers, la formation permanente des adultes dans les universités.

277 Par exemple les années Jospin, Allègre ou Lang, l'expansion budgétaire (Plans Universités 2000 et U3M), les plans sociaux étudiants, la réorganisation des cursus par le LMD et la semestrialisation (1988-1993 et 1997-2002) ou l'accroissement de l'autonomie (LRU, 2007).

278 Patrick Fridenson, « La politique universitaire depuis 1968 », *Le Mouvement social*, n° 233, 2010, p. 55-57.

### III - LES UNIVERSITÉS DANS LEUR TERRITOIRE

- \* Les conditions, les enjeux et les diverses formes spatiales de l'implantation des universités et des « pôles universitaires » ; leurs relations avec les collectivités locales bénéficiaires de la décentralisation, les entreprises, les acteurs sociaux et culturels, au niveau d'une ville, ancienne ou nouvelle, d'une banlieue, d'un département, d'une région ; les articulations entre logiques locales et politique nationale.
- \* L'insertion des universités dans le système éducatif local et leurs relations – entre ignorance, concurrence et complémentarité – avec les établissements secondaires, les CPGE, les grandes écoles, les autres universités de la même région, l'enseignement technique supérieur, l'enseignement supérieur dépendant d'autres ministères, l'enseignement supérieur privé (une réponse à une demande sociale non prise en compte par les pouvoirs publics) et les organismes de recherche.
- \* L'enseignement supérieur colonial, en métropole et dans l'Empire, lieu privilégié d'observation des relations entre les élites et le fait colonial, ainsi que des conditions de production et de diffusion des savoirs coloniaux.
- \* L'intégration des universitaires dans la vie de la cité, leur influence ou, au contraire, leur isolement, qui peuvent être appréciés à l'aune de leurs divers engagements, professionnels, culturels (comme vulgarisateurs, experts, éveilleurs), associatifs, religieux, philanthropiques, politiques, ainsi que de leurs discours et de leurs actes pendant les grandes crises hexagonales ou internationales.

### IV - L'ÉTABLISSEMENT UNIVERSITAIRE, OBJET DE MICRO-HISTOIRE

Déjà recommandée, depuis longtemps, pour l'étude des institutions d'enseignement secondaire, intermédiaire et technique<sup>279</sup>, cette démarche considère l'établissement universitaire (une seule université ou l'une de ses composantes) comme un objet d'histoire totale, c'est-à-dire, d'abord, comme une grande entreprise publique, un ensemble patrimonial et ar-

279 Gérard Bodé et Philippe Savoie (dir.), *L'offre locale d'enseignement. Les formations techniques et intermédiaires, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, n° 66, *Histoire de l'éducation*, 1995, et Marie-Madeleine Compère et Philippe Savoie, « L'établissement secondaire et l'histoire de l'éducation », *Histoire de l'éducation*, n° 66, 2001, p. 5-20.

chitectural révélateur de plusieurs conceptions de la fonction pédagogique et scientifique d'une université, un espace de formation, de recherche et de vie, une collectivité d'adultes et d'étudiants en interrelations les uns avec les autres et un lieu de mémoire. L'interprétation élargie de l'histoire d'un établissement scolaire par les historiens de l'éducation invite à faire plus et à traiter aussi l'université comme un acteur de la coopération internationale (par exemple à travers la création de filiales à l'étranger), un élément d'un réseau national ou régional d'institutions rivales ou complémentaires, un employeur et un client de l'économie locale, un pôle d'aménagement et de régulation territoriale, en matière de transports, de logements, de commerces et de sécurité, enfin comme un lieu d'interactions entre des acteurs locaux parfois producteurs de demandes d'enseignement supérieur particulières : administrations, municipalités, conseils généraux et régionaux, entreprises, syndicats et associations.

Ce niveau d'observation complète heureusement les approches nationale et internationale, indispensables mais trop générales. Il offre de multiples terrains d'enquêtes d'histoire institutionnelle, sociale, culturelle et pédagogique sur les destinées des établissements, y compris en amont de leur création ou à propos de projets inaboutis, et sur les expériences plurielles de leurs acteurs.

- \* Les usages variés de l'autonomie et de la marge de manœuvre des établissements, entre la stricte application des textes, la recherche de tous les interstices de liberté, la persistance de réflexes jacobins dans l'appareil d'État.
- \* Les retombées *effectives* des réformes successives sur chaque université à la faveur d'un compromis entre les décisions venues d'en haut, les moyens réellement disponibles, le pouvoir d'inertie des établissements et de leurs composantes, l'adhésion des acteurs internes ou leur capacité à contourner les directives.
- \* Les modes de structuration du pouvoir au sein d'institutions universitaires pluridisciplinaires ; la gouvernance par des instances élues, un dispositif inédit dans la fonction publique française ; le rôle croissant de la présidence, depuis sa création en 1968 jusqu'à sa monarchisation par la LRU ; les profils et le nombre de mandats des présidents, vice-présidents, doyens, vice-doyens, directeurs des UFR,

membres des conseils ; les profils, le rôle et le poids réels des cadres administratifs.

- \* L'évolution des ressources et des dépenses, de leur répartition entre les composantes des universités et des modalités de leur contrôle.
- \* Les politiques – réelles ou affichées – d'enseignement, de recherche, de relations internationales et de communication.
- \* Les procédés, réglementaires ou coutumiers, de gestion des établissements, ainsi que du recrutement et des carrières des personnels.
- \* L'évolution des filières, des cursus et des contenus, un chantier qui bénéficie de l'intérêt pour l'histoire culturelle, pédagogique, mais aussi sociale, des disciplines, comme le montrent trois des textes de cet ouvrage.

Ce chantier permet notamment d'étudier le poids des cultures facultaires ou disciplinaires, les enjeux et les conditions de l'institutionnalisation de nouvelles disciplines, les recompositions disciplinaires innovantes, la professionnalisation de certains enseignements, la place des activités sportives, l'articulation entre une discipline de recherche et une discipline d'enseignement, à l'image des travaux de Nicole Hulin et d'Hélène Gispert sur les sciences<sup>280</sup>.

- \* La stabilité ou les mutations des cadres et des méthodes de l'enseignement, dont l'étude a commencé à travers l'histoire du cours magistral ; les contextes d'apparition de nouveaux modes d'enseignement et leurs procédés de légitimation ; les problèmes particuliers de la première année de licence ; les interactions entre spécialistes et étudiants avancés au sein des séminaires, des écoles de recherche ou des écoles doctorales ; les procédures d'évaluation et de certification, du diplôme du premier cycle à la thèse, leur degré de sélectivité et la pression des standards internationaux (des pistes qui nécessitent

280 Ces travaux sont un bon exemple d'une histoire globale qui associe l'étude des programmes, des méthodes, des diplômes, du recrutement et de la formation des enseignants, celle des réseaux savants et celle des relations de l'enseignement supérieur avec l'enseignement secondaire. Voir notamment Nicole Hulin, *L'organisation de l'enseignement des sciences. La voie ouverte par le Second Empire*, Paris, CTHS, 1989, et Hélène Gispert, Nicole Hulin et Marie-Claire Robic (dir.), *Science et enseignement. L'exemple de la grande réforme des programmes de lycée au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Lyon-Paris, INRP, Vuibert, 2006.



de constituer, dès à présent, des séries de programmes de cours et de sujets d'examens, ainsi que des échantillons de copies corrigées et de mémoires).

- \* Les tensions et les conflits provoqués par de multiples causes : processus d'autonomisation, diversification croissante des personnels (selon le constat fait par Jean-Marie Mayeur dès le colloque de 1984 : « aux luttes entre l'université et le pouvoir, devaient succéder les luttes de pouvoir dans l'université »)<sup>281</sup>, engagements syndicaux ou politiques, appréciations divergentes des réformes, qui peuvent engendrer de vastes mouvements de protestation (par exemple contre le projet de loi Devaquet en 1986, la réforme Saunier-Seité du second cycle en 1976, la LRU en 2007, les réformes du statut des enseignants chercheurs et des concours de recrutement des professeurs du second degré en 2009).
- \* Les relations entre l'enseignement et la recherche, l'université et les autres organismes chargés de cette mission, dans un contexte où se développe une collaboration de plus en plus étroite (constitution des UMR à partir de 1966), mais aussi une reconfiguration des modes de financement des travaux et des modalités de leur évaluation (Comité national d'évaluation, ANR, AERES).
- \* Le rôle des universités inter-âges entre mission culturelle, organe de rayonnement et source de revenus.

## **V – DES ACTEURS MULTIPLES : ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ADMINISTRATEURS, BIBLIOTHÉCAIRES, PERSONNELS DE RECHERCHE, ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

- \* Les transformations de l'administration centrale en charge des universités, progressivement émancipée de l'Éducation nationale, à certains moments, à partir de 1974 ; l'évolution du profil et du rôle des universitaires nommés au sein de cette administration ou dans les organes d'évaluation, la mise en place de nouveaux outils de gestion : indicateurs (comme les normes GARACES ou SANREMO utilisées, dans les années 1990, pour calculer des taux d'encadrement

281 Jean-Marie Mayeur, « Préface » à Christophe Charle, Régine Ferré (dir.), *Le personnel de l'enseignement supérieur aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS, 1985, p. 8.

à partir d'un potentiel enseignant réglementaire et des effectifs d'étudiants), loi organique relative aux lois de finance (Lolf), promulguée en 2001, classements internationaux, *etc.*

- \* Les profils et les destinées de chaque catégorie d'universitaires, observée à différents niveaux : origines, formation et conditions de recrutement, stratégies de carrière, interrelations avec les autres acteurs, pratiques matrimoniales, revenus, patrimoines et trajectoires sociales.
- \* Les domaines d'activité des universitaires : enseignement (y compris à l'extérieur de l'établissement du poste occupé), recherche, direction de la recherche, publications, expertises, administration au sens large (donc y compris les tâches de gestion et de coordination pédagogiques plus ou moins intermittentes accomplies au sein de l'unité d'exercice), syndicalisme, vulgarisation, collaboration salariée avec les médias audio-visuels ; les contributions des universitaires à la recherche, à l'innovation, au changement culturel (l'un des thèmes du colloque de 1984) et à la diplomatie, appréciées à partir de multiples indicateurs (direction d'unités de recherche, direction de thèses, nombre et catégories de publications, de brevets, de colloques et journées d'étude organisés, d'interventions dans ces manifestations, de missions à l'étranger) ; la répartition des investissements personnels entre les différents domaines d'activité et son évolution, selon les époques, les disciplines, les fonctions, les effectifs d'étudiants de l'unité d'exercice et les échelles de valeurs, corporatives et individuelles.
- \* L'apparition des associations, puis des syndicats, des personnels et des étudiants ; leur expansion et leur audience ou, au contraire, leur segmentation et leur marginalisation ; leur fonctionnement et leur rôle dans la vie des établissements, y compris par l'intermédiaire des œuvres qui leur sont liées ; leurs relations avec les autorités de tutelle ; l'évolution des discours et des pratiques, entre contestation et quasi cogestion.
- \* La place des femmes dans le monde universitaire, encore très mal connue<sup>282</sup> ; la répartition sexuée des rôles ; « le sexisme longtemps

282 Rebecca Rogers, « L'éducation des filles : un siècle et demi d'historiographie »,

dominant »<sup>283</sup>, attesté par l'accès difficiles aux chaires et aux postes de responsabilité.

- \* Les personnels extérieurs au monde des enseignants-chercheurs titulaires ou temporaires, à savoir tous les administratifs, les bibliothécaires et les personnels techniques, qui contribuent eux aussi au bon fonctionnement des établissements, mais dont l'histoire reste une « friche totale » selon Loïc Vadelorge. L'article pionnier de cet auteur propose justement d'étudier les profils, les carrières, le rôle et la sociabilité spécifique de ces hommes et de ces femmes restés dans l'ombre d'acronymes opaques pour tous les profanes (CASU, SASU, AAENES, ITARF ou BIATOSS, *etc*)<sup>284</sup>.

## **VI – L'HISTOIRE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES :** **UN CHANTIER À DÉVELOPPER**

Les travaux disponibles portent surtout sur les étudiant-e-s du XIX<sup>e</sup> siècle ou, grâce aux sociologues, de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, ainsi que sur leurs engagements associatifs ou politiques depuis les années 1950, étudiés notamment sous l'impulsion du GERME (voir la bibliographie présentée *supra*). Sans mésestimer ces objets d'étude, ni la qualité des travaux déjà réalisés, on doit rappeler que bien d'autres pistes méritent d'être ouvertes ou approfondies, en symbiose avec une histoire des jeunes en plein essor<sup>285</sup>, à propos de ces acteurs particuliers des universités.

- \* Les profils, les migrations et les parcours scolaires des étudiant-e-s ; les configurations de leur réussite ou de leur échec ; leurs débouchés.
- \* Les formes, les étapes et les limites d'une démocratisation de l'accès aux universités, globalement en hausse depuis une quarantaine d'an-

*Histoire de l'éducation*, n° 115-116, 2007, p. 72 et 75.

283 Jean-François Condette, « Sortir les fantômes des placards », dans Armelle Le Goff (dir.), *Les hommes et les femmes de l'Université. Deux siècles d'histoire*, DAF-INRP, 2009, p. 173.

284 Conseillers ou secrétaires d'administration scolaire et universitaire ; Attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ; Ingénieur, technicien, administratif de recherche et formation (ITARF) ; Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé (BIATOSS).


285 Ludivine Bantigny, Ivan Jablonka, *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2009.

nées à côté du maintien de filières sélectives.

- \* La place réglementaire et réelle des étudiant-e-s et de leurs organisations – dont les archives, on ne redira jamais assez, doivent être sauvegardées – dans la gestion et la vie interne des universités, de leur participation, fluctuante, aux élections à la création ou à l'animation d'associations, de clubs et de manifestations culturelles.
- \* Les conditions de logement, de vie et de travail des étudiants ; la prise en charge de leur santé ; leurs pratiques scolaires et leurs interrelations avec les enseignants ; leur sociabilité, leurs rites, leurs rapports à la sexualité ; leurs perceptions de l'université et les représentations dont ils sont eux-mêmes l'objet ; le rôle de la presse étudiante dans la construction d'une identité.
- \* La place des étudiantes dans le monde « étudiant » ; les cursus et les résultats respectifs des deux sexes ; les rôles des filières disciplinaires dans la construction des identités masculines et féminines.
- \* La politique d'accueil des étudiant-e-s étranger-e-s, leur insertion universitaire et sociale, selon les époques, les établissements et les disciplines.
- \* Les publics étudiants particuliers, formés ou accueillis dans le cadre de l'université dite inter-âges ou ouverte, de la formation continue, de l'intégration des personnes handicapées ou d'une collaboration avec des établissements pénitentiaires. L'histoire, à faire, de ces « populations non conventionnelles », selon le titre du texte consacré ici aux archives de l'université Paris VII-Diderot, soulignera l'étendue du rôle social des universités.



*Cet ouvrage a été achevé en janvier 2014  
Composition et graphisme : Sophie Lhermitte avec la collaboration de Thomas Fazan*



Qui s'intéressait aux archives et aux multiples facettes de l'histoire récente des universités au début des années 1990 ? Pas grand monde. Aucun établissement ne disposait d'un service de conservation spécialisé. Les belles réalisations de quelques pionniers restaient isolées au sein d'une histoire de l'éducation en plein essor. Sauf exception, les chercheurs les plus mobilisés – des sociologues, des politistes, des juristes, des géographes – étudiaient surtout la mise en œuvre des réformes des années 1980 ou des grands programmes de la décennie suivante.

Une vingtaine d'années plus tard, et alors que les treize universités parisiennes et les quatre universités des villes nouvelles de l'Île-de-France fêtent respectivement leur quarantième et leur vingtième année, la situation a changé. Plus de vingt services d'archives universitaires ont été créés. Les spécialistes déjà cités ont entrepris de nouveaux travaux. Des historiens, des chercheurs en sciences de l'éducation, des littéraires ou des scientifiques intéressés par la genèse et l'évolution de leur discipline, ont rejoint le chantier. L'augmentation soutenue des publications, des colloques et des expositions, souvent interdisciplinaires, reflète la nouvelle demande sociale à propos de l'histoire des universités françaises.


Les enjeux et l'urgence de la sauvegarde des sources ne sont pas oubliés. Ils ont inspiré un partenariat, inédit dans son étendue et sa durée, entre le service d'archives de la Chancellerie de l'académie de Paris, six universités parisiennes et le Groupe d'étude et de recherche sur les mouvements étudiants (GERME). En 2011 et en 2012, cette collaboration entre des professionnels de la conservation du patrimoine, des historiens et d'autres chercheurs a permis d'organiser trois manifestations autour des sources écrites, orales et architecturales de l'histoire des universités, et en particulier de leur histoire récente.

Cet ouvrage publie une partie des actes de la première journée d'étude, « Archives universitaires. Des sources nouvelles pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche », organisée, le 8 juin 2011, par la Chancellerie des universités de Paris (Stéphanie Méchine) et l'université Paris-Sorbonne (Jean-Noël Luc). Il propose des panoramas sur les universités françaises et sur leurs archives depuis les années 1960, des études de cas sur les fonds des universités septentrionales, de l'université Picardie Jules-Verne et de l'université Paris-Est-Créteil, des pistes de recherche autour des archives de la présidence de l'université Paris X, des personnels administratifs de l'université Paris-Nord et du département d'éducation permanente de l'université Paris-Diderot, ainsi que des exemples de chantiers récents autour de l'histoire de l'ancien institut d'anglais de la Sorbonne après 1968, du premier cycle de gestion et d'économie appliquée à Dauphine et de l'enseignement supérieur technique.

Quatre instruments de travail ont été ajoutés, avec les adresses URL, pour mieux faire connaître les initiatives relatives à l'histoire de l'enseignement supérieur et des universités : une liste des sites permettant d'actualiser l'information, un panorama bibliographique étendu aux bilans historiographiques, aux bases de données et à plusieurs disciplines, une liste de séminaires, journées d'étude et colloques, organisés depuis le début des années 2000, et quelques pistes de recherche sur l'histoire des universités françaises.

*Cet ouvrage a été préparé par Jean-Noël Luc, professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris-Sorbonne (Centre d'histoire du XIXe siècle, Paris I – Paris IV), Stéphanie Méchine, responsable des archives de la Chancellerie de l'académie de Paris, et Emmanuelle Picard, maîtresse de conférences à l'ENS de Lyon (LARHRA).*

*La composition et le graphisme de cette publication ont été réalisés par Sophie Lhermitte, ingénieure de recherche au Centre d'histoire du XIXe siècle, avec la collaboration de Thomas Fazan, titulaire d'un master d'histoire de l'Université Paris I.*



Éditions du  
Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle  
Université Paris I - Université Paris IV

